Envoyé en préfecture le 04/07/2025
Reçu en préfecture le 04/07/2025
Publié le
ID : 057-255704900-20250623-2025231-DE

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2024

sydème
Nos déchets ont de la ressource !

Envoyé en préfecture le 04/07/2025
Reçu en préfecture le 04/07/2025
Publié le
ID : 057-255704900-20250623-2025231-DE

L'année 2024 a marqué une étape charnière dans l'évolution des services du Sydeme.

À l'heure où les enjeux environnementaux s'imposent avec une urgence croissante, notre syndicat a su faire preuve d'engagement, de résilience et d'innovation pour répondre aux nouvelles attentes réglementaires.

La fin de la transition vers une collecte multiflux à deux sacs, l'essor des collectes séparées, le développement des filières REP, ou encore la valorisation croissante de la biomasse témoignent de notre capacité d'adaptation.

Nous poursuivons notre mission de service public avec un souci constant d'efficience, en maîtrisant nos coûts, en optimisant nos équipements et en renforçant nos coopérations avec les collectivités adhérentes.

Grâce à l'investissement de nos équipes et à la confiance renouvelée des élus, le Sydeme reste un acteur de référence de l'économie circulaire en Moselle-Est et en Alsace Bossue.

Face aux défis de demain, nous restons déterminés à conjuguer innovation technique, sobriété écologique et responsabilité collective.

Merci à toutes celles et ceux qui, à nos côtés, rendent cette ambition possible.

Roland ROTH,
Président du Sydeme

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets. Année 2024. Etabli conformément au décret n°2000-404 du 11 mai 2000.
Directeur de la publication : Roland Roth
Rédaction : Jean-Philippe Siebert, Christophe Dauffer, Aurélie Grimmer, Déborah Maris, Claire Monin, Nadia Sanfilippo et Valérie Dillenseger en collaboration avec les services du Sydeme - Conception : Service Communication - Illustrations : Sydeme.

Envoyé en préfecture le 04/07/2025
Reçu en préfecture le 04/07/2025
Publié le
ID : 057-255704900-20250623-2025231-DE

SOMMAIRE

Les indicateurs techniques

CHAPITRE 1 :
LE PÉRIMÈTRE D'ACTION 4
- 1.1. Territoire desservi 5
- 1.2. Compétences 6

CHAPITRE 2 :
LA GOUVERNANCE 11
- 2.1. Organisation 12
- 2.2. Comité Syndical 13
- 2.3. Délibérations : un processus structuré 15
- 2.4. Commissions thématiques 15
- 2.5. Commission d'Appel d'Offres 16

CHAPITRE 3 :
LES SITES & ÉQUIPEMENTS DU SYDEME 17
- 3.1. Sites du Sydeme 18
- 3.2. Flotte de véhicules du Sydeme 26

CHAPITRE 4 :
LE MULTIFLUX 27
- 4.1. Concept et consignes 28
- 4.2. De la confection à la distribution des sacs 29
- 4.3. Cartographie des unités de transfert et de tri multiflux 30
- 4.4. Indicateurs 31

CHAPITRE 5 :
LA COLLECTE SÉLECTIVE 32
- 5.1. Consignes de tri et modes de collectes 33
- 5.2. Qualité du tri 34

CHAPITRE 6 :
LES RÉSIDUELS 36
- 6.1. Flux des résiduels 37
- 6.2. Valorisation des déchets résiduels 38

CHAPITRE 7 :
LA BIOMASSE 41
- 7.1. Intrants 42
- 7.2. Retour au sol 44

CHAPITRE 8 :
LES REP ET AUTRES FILIÈRES 45
- 8.1. REP 46
- 8.2. Autres filières 49

CHAPITRE 9 :
LE BILAN DES TONNAGES ET EXUTOIRES 50

CHAPITRE 10 :
LES COMPÉTENCES OPTIONNELLES 54
- 10.1. Collecte des biodéchets des professionnels 55
- 10.2. Collecte des embalages en verre 57
- 10.3. Collecte des papiers et cartonnettes 59

CHAPITRE 11 :
LES RESSOURCES HUMAINES 61
- 11.1. Structure des effectifs 62
- 11.1. Santé et la sécurité au travail 63

CHAPITRE 12 :
LA COMMUNICATION 64
- 12.1. Mercredis éco-éducatifs 65
- 12.2. Projet pédagogique 2023/2024 67
- 12.3. Visites de sites 69
- 12.4. Supports & actions de communication 71

CHAPITRE 13 :
LA PRÉVENTION DES DÉCHETS 74
- 13.1. Nature des charges 75
- 13.2. Nature des produits 76

Les indicateurs financiers

CHAPITRE 14 :
LES DONNÉES RELATIVES AU SERVICE 77

CHAPITRE 15 :
LE BUDGET 79
- 15.1. Montant annuel global des dépenses liées au fonctionnement du service 81
- 15.2. Montant annuel global des dépenses liées aux investissements 83

CHAPITRE 16 :
COÛT ET FINANCEMENT DU SERVICE 83
- 16.1.Coût aidé du service public 84
- 16.2. Taux de couverture du coût de la gestion des déchets par le financement des intercommunalités 85

CHAPITRE 17 :
STRUCTURE DU COÛT 86
- 17.1.Nature des charges 87
- 17.2. Nature des produits 88
- 17.3. Répartition des charges, des produits et du financement 91

CHAPITRE 18 :
COÛT DES DIFFÉRENTS FLUX 92
- 18.1. Coûts des différents flux ramenés à la tonne 93
- 18.2. Répartition des charges par flux et par étape technique 94

TEMPS FORTS 2024 95

GLOSSAIRE DES ABRÉVIATIONS 104

Envoyé en préfecture le 04/07/2025
Reçu en préfecture le 04/07/2025
Publié le
ID : 057-255704900-20250623-2025231-DE

1

LE TERRITOIRE DESSERVI

Envoyé en préfecture le 04/07/2025
Reçu en préfecture le 04/07/2025
Publié le
ID : 057-255704900-20250623-2025231-DE

CHAPITRE 1
LE PÉRIMÈTRE D'ACTION

1.1. TERRITOIRE DESSERVI

Le Sydeme (Syndicat Mixte de Transport et de Traitement des Déchets Ménagers de Moselle-Est) est un établissement public de coopération intercommunale créé en mars 1998. Au 1er janvier 2024, il regroupe **10 intercommunalités**, représentant **298 communes** situées en Moselle-Est et en Alsace Bossue. À ce titre, le Sydeme exerce sa compétence en matière de traitement et de valorisation des déchets ménagers et assimilés pour le compte de **364 540 habitants** répartis sur les territoires de ses collectivités adhérentes.

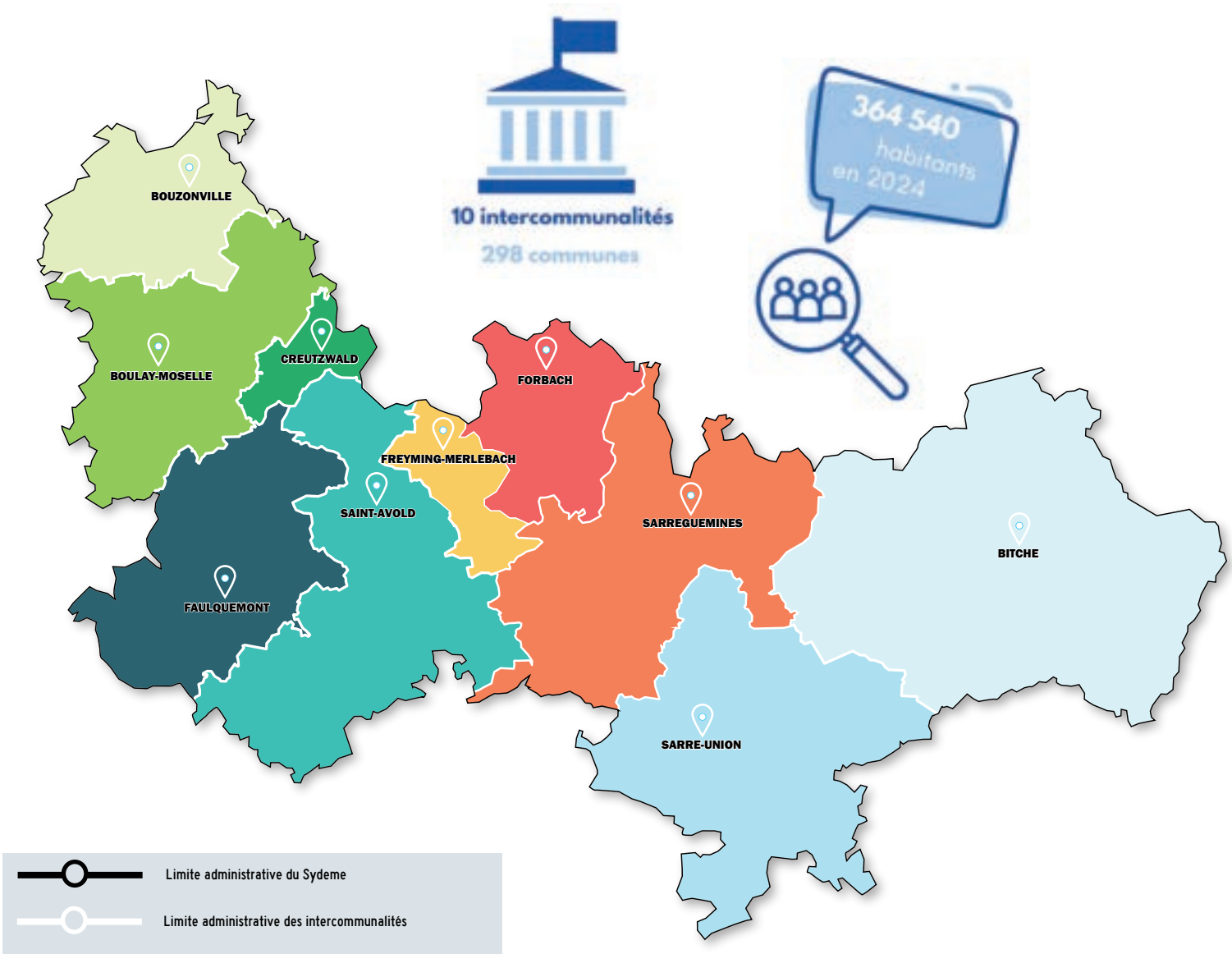

76 764 hab.	64 878 hab.	53 130 hab.	34 194 hab.	31 960 hab.	24 602 hab.	24 422 hab.	23 229 hab.	17 747 hab.	13 509 hab.
CA Forbach Porte de France	CA Sarreguemines Confluences	CA Saint-Avold Synergie	CC du Pays de Bitche	CC de Freyming Merlebach	CC de l'Alsace Bossue	CC du District Urbain de Faulquemont	CC de la Houve et du Pays Boulageois	CC du Warndt	CC du Bouzonvillois 3 Frontières

Chiffres 2024

Envoyé en préfecture le 04/07/2025
Reçu en préfecture le 04/07/2025
Publié le
ID : 057-255704900-20250623-2025231-DE

Évolution de la population

Le territoire enregistre une diminution progressive de sa population depuis plus de dix ans.

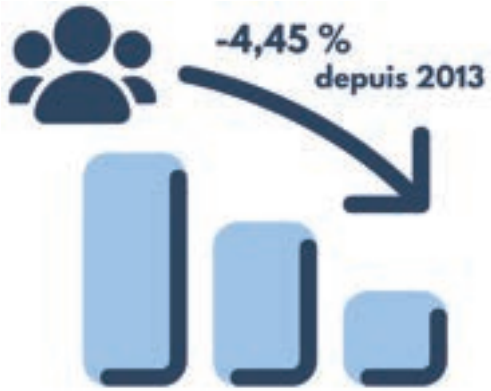

1.2. COMPÉTENCES

Gestion des déchets ménagers du territoire

La limite administrative de la compétence « **traitement** » revient au Sydeme.

Le Syndicat effectue sa mission soit :
• par ses propres moyens,
• en faisant appel à un prestataire.

L'opération de traitement consiste soit au transfert, au tri, à la valorisation biologique, la valorisation matière, à la valorisation thermique et / ou à l'enfouissement des déchets ménagers. Elle est couplée avec la prestation de transport des déchets ménagers qui consiste à leur acheminement vers les différents exutoires de tri ou de traitement.

Envoyé en préfecture le 04/07/2025
Reçu en préfecture le 04/07/2025
Publié le
ID : 057-255704900-20250623-2025231-DE

LIMITES ADMINISTRATIVES DE LA COMPÉTENCE
TRAITEMENT

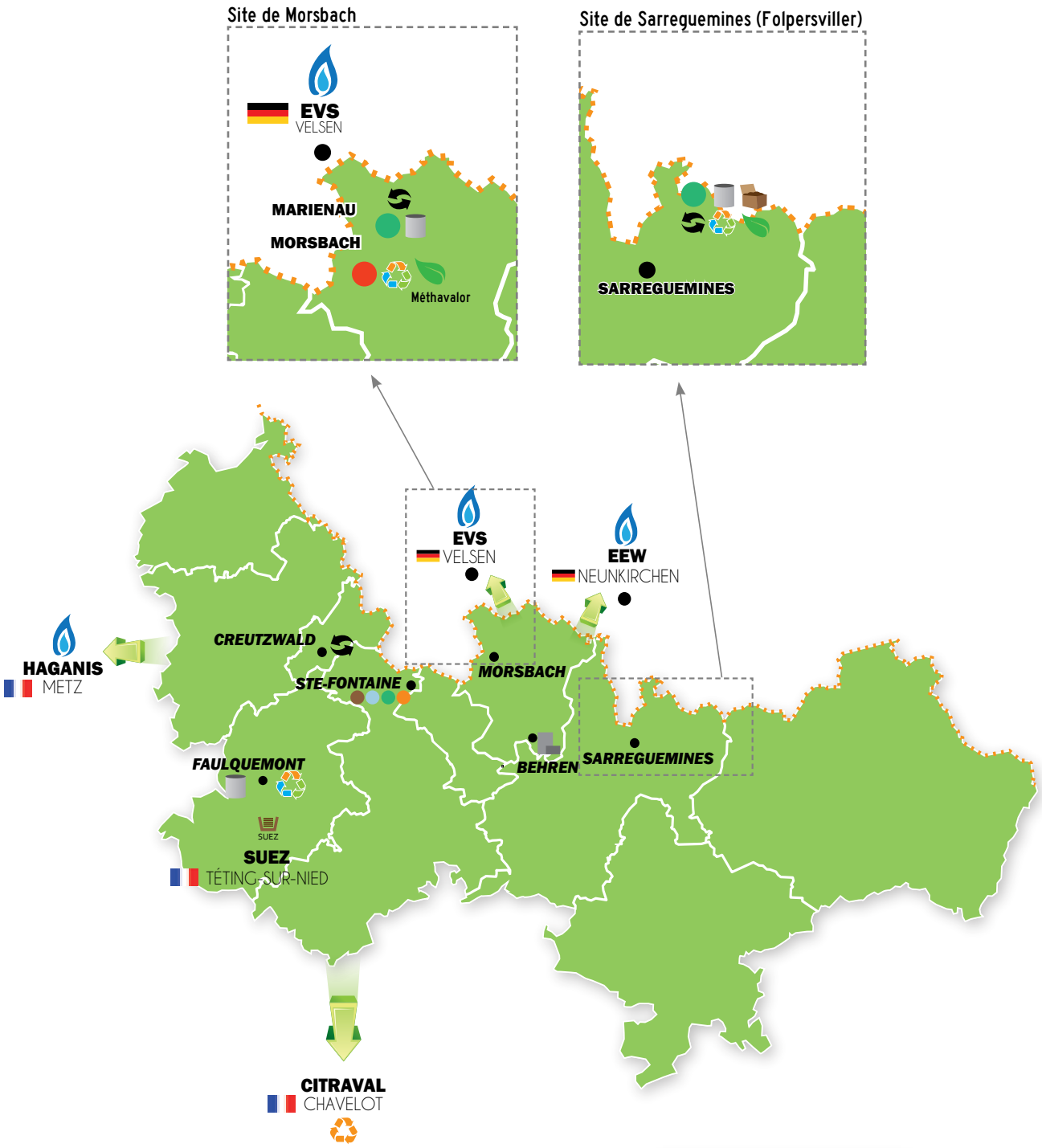

SYDEME

- Centre de tri multiflux
- Réception des recyclables
- Centre de transfert
- Centre de valorisation biologique
- Citernes de stockage des digestats liquides
- Plate-forme de compostage
- Plate-forme de réception des déchets verts
- Plate-forme de réception du bois
- Plate-forme de réception du verre
- Unité de confection des sacs Multiflux
- Siège du Sydeme et CT2E

PRESTATAIRES

- Centre de tri des recyclables
- Installation de valorisation thermique
- Installation de stockage

Envoyé en préfecture le 04/07/2025
Reçu en préfecture le 04/07/2025
Publié le
ID : 057-255704900-20250623-2025231-DE

Répartition des compétences entre intercommunalités et Sydeme

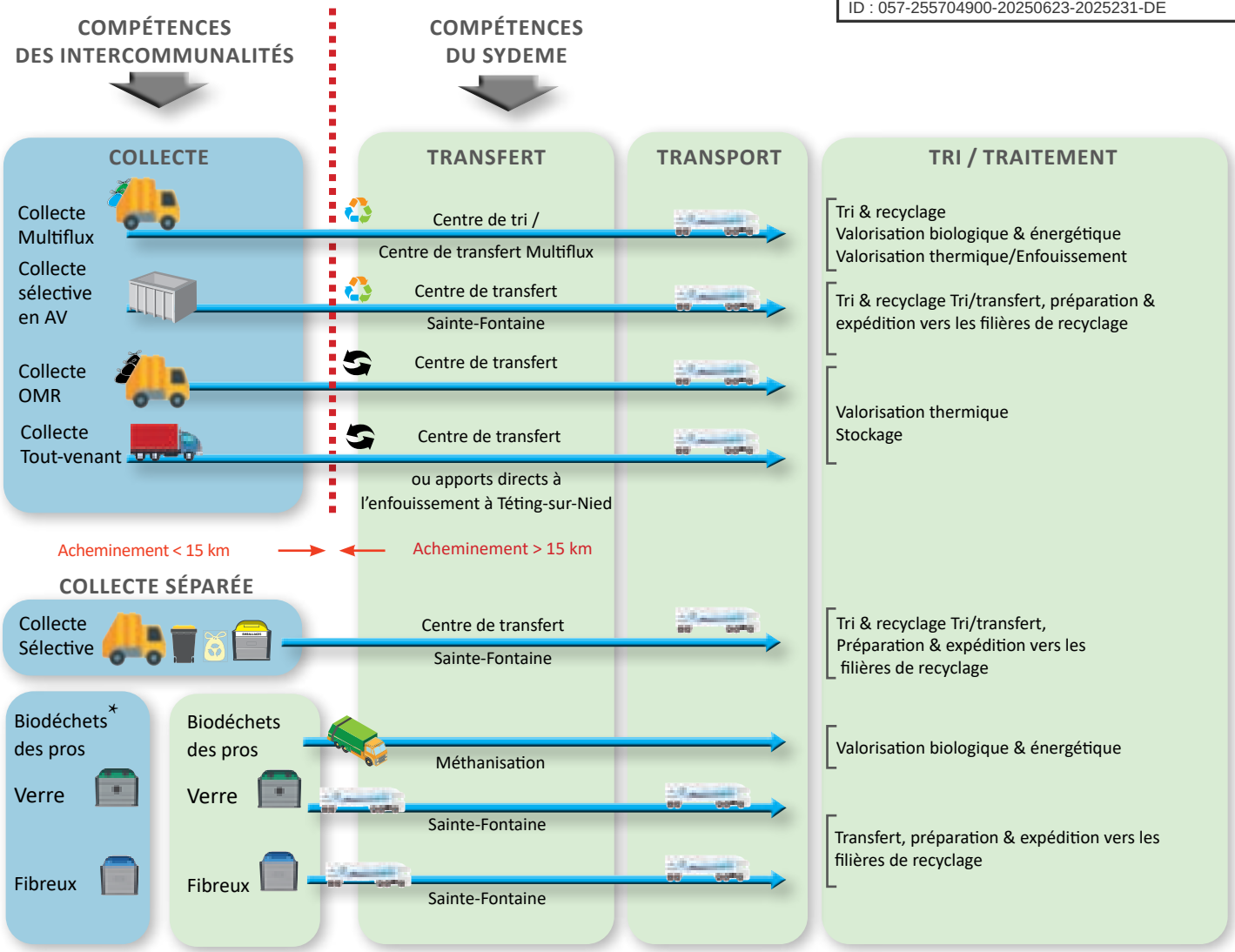

⚠ Emballages en verre : certains apports se font directement chez le repreneur.

Compétence relevant des collectivités adhérentes

Compétence relevant du Sydeme

Transport

Limite de la prise en charge financière de l'acheminement des déchets ménagers entre l'intercommunalité et le syndicat.

* Le Sydeme intervient pour toutes les collectivités adhérentes sauf la CCPBitche pour la collecte des biodéchets des professionnels.

Concernant la collecte du verre et des fibreux (papiers/cartonnettes), le Sydeme intervient ainsi que d'autres prestataires externes.

Envoyé en préfecture le 04/07/2025
Reçu en préfecture le 04/07/2025
Publié le
ID : 057-255704900-20250623-2025231-DE

Le schéma ci-contre illustre l'organisation globale de la gestion des déchets sur le territoire, depuis la collecte (en porte-à-porte ou en points d'apport volontaire) jusqu'aux différentes filières de valorisation mises en œuvre par le Sydeme et ses partenaires.

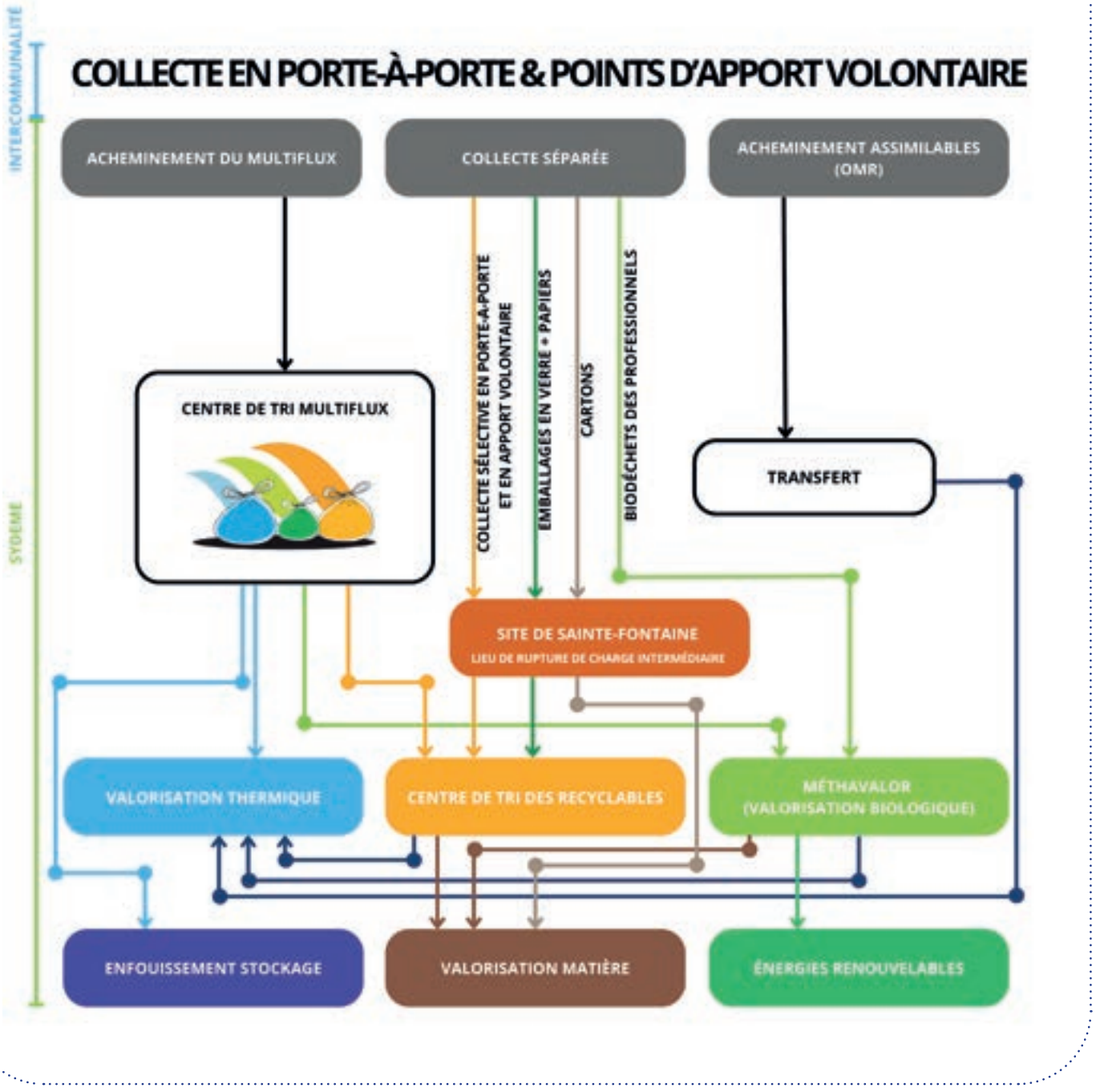

Envoyé en préfecture le 04/07/2025
Reçu en préfecture le 04/07/2025
Publié le
ID : 057-255704900-20250623-2025231-DE

Parcours des flux de déchèteries

Ce schéma présente les différents flux issus des déchèteries du territoire, depuis la collecte des déchets jusqu'à leur orientation vers les filières de traitement, de valorisation ou d'élimination.

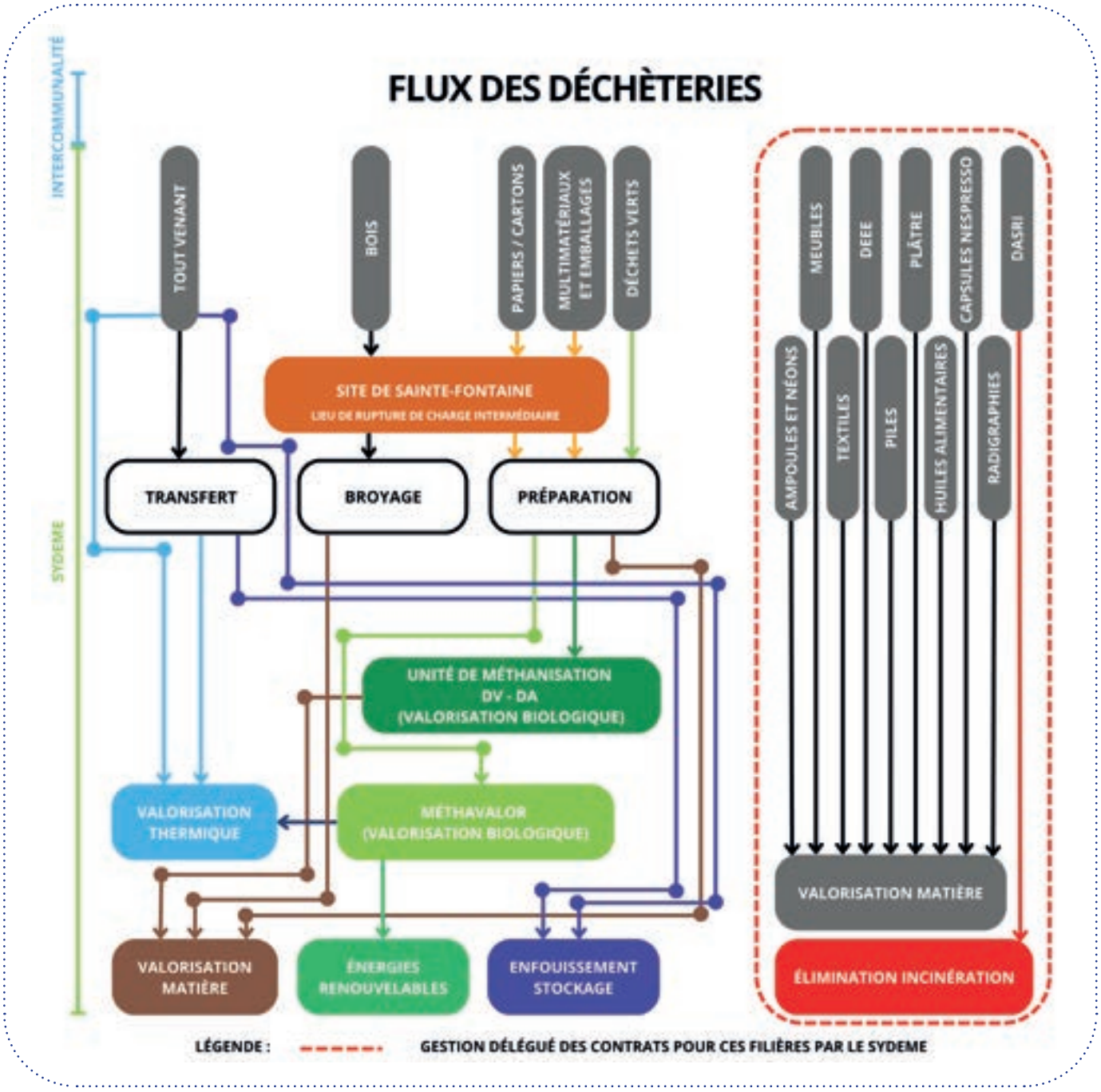

Envoyé en préfecture le 04/07/2025
Reçu en préfecture le 04/07/2025
Publié le
ID : 057-255704900-20250623-2025231-DE

2

LA GOUVERNANCE

Envoyé en préfecture le 04/07/2025
Reçu en préfecture le 04/07/2025
Publié le
ID : 057-255704900-20250623-2025231-DE

CHAPITRE 2
LA GOUVERNANCE

2.1. ORGANISATION

Le syndicat est animé par deux principales instances : le Comité syndical et le Bureau, toutes deux présidées par Roland ROTH, accompagné par son Vice-Président, Philippe SCHUTZ.

De gauche à droite : Philippe SCHUTZ et Roland RoTH

En début de mandat, il a été proposé aux délégués du Comité syndical de s'inscrire dans des différents groupes de travail que forment les commissions. Elles se réunissent à l'initiative du Président ou du Vice-Président pour traiter tout sujet d'actualité.

Fonction et nombre de délégués par instances

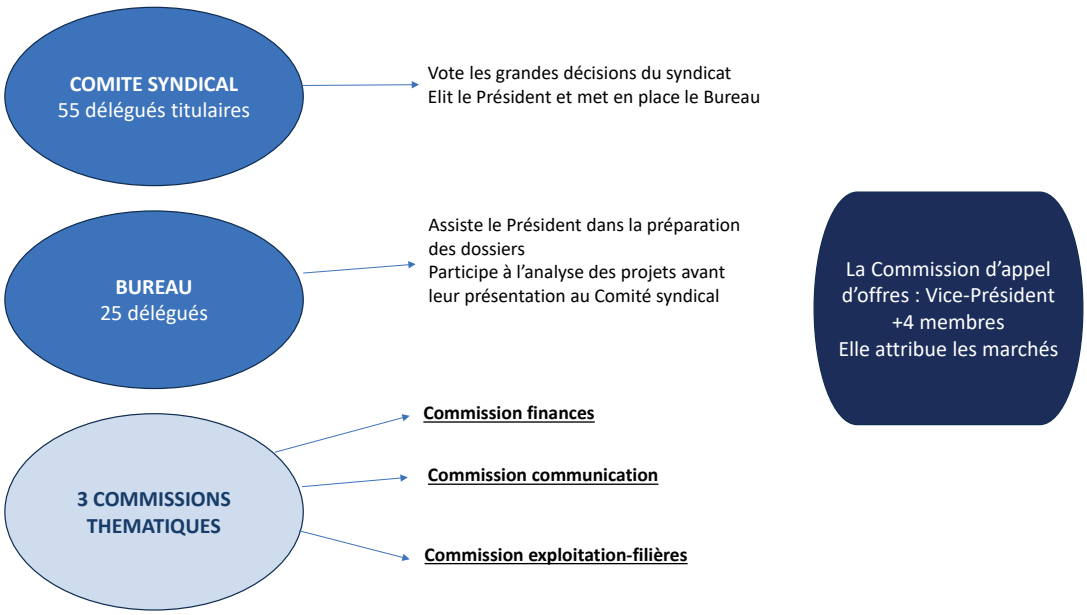

Envoyé en préfecture le 04/07/2025
Reçu en préfecture le 04/07/2025
Publié le
ID : 057-255704900-20250623-2025231-DE

2.2. COMITÉ SYNDICAL

Composé de 55 délégués titulaires et 55 suppléants désignés par les conseils communautaires des intercommunalités membres, le Comité syndical se réunit pour délibérer sur des sujets importants.

Organigramme des élus

Infos clés

- 6 réunions du Comité syndical
- 6 réunions du Bureau
- 51 délibérations
- 6 réunions de la Commission Finances
- 1 réunion de la Commission Exploitation-Filières
- 1 réunion des Commissions réunies

Envoyé en préfecture le 04/07/2025
Reçu en préfecture le 04/07/2025
Publié le
ID : 057-255704900-20250623-2025231-DE

Lors du Comité syndical d'installation du Président en septembre 2020, les élus ont donné leur confiance à Roland ROTH, Président sortant pour le mandat 2020-2026.

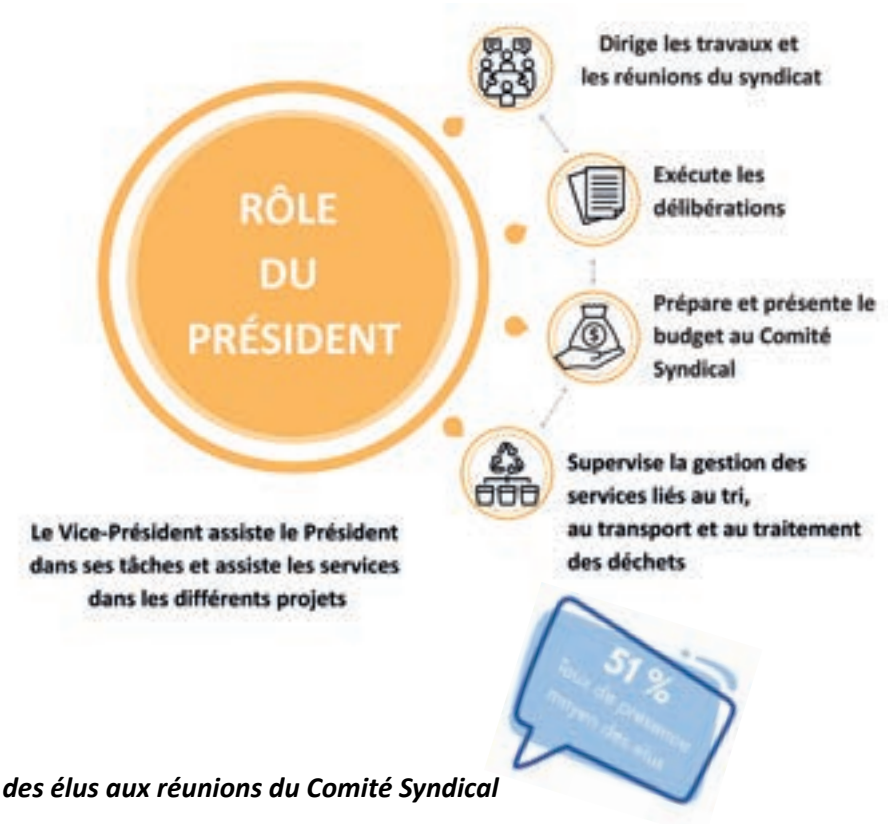

Taux de participation des élus aux réunions du Comité Syndical

La présence des élus aux séances du Comité Syndical est un indicateur essentiel de l'implication des intercommunalités dans la gouvernance du Sydeme.

Le graphique ci-dessous présente le taux de participation, par intercommunalité, des délégués titulaires aux réunions organisées tout au long de l'année 2024.

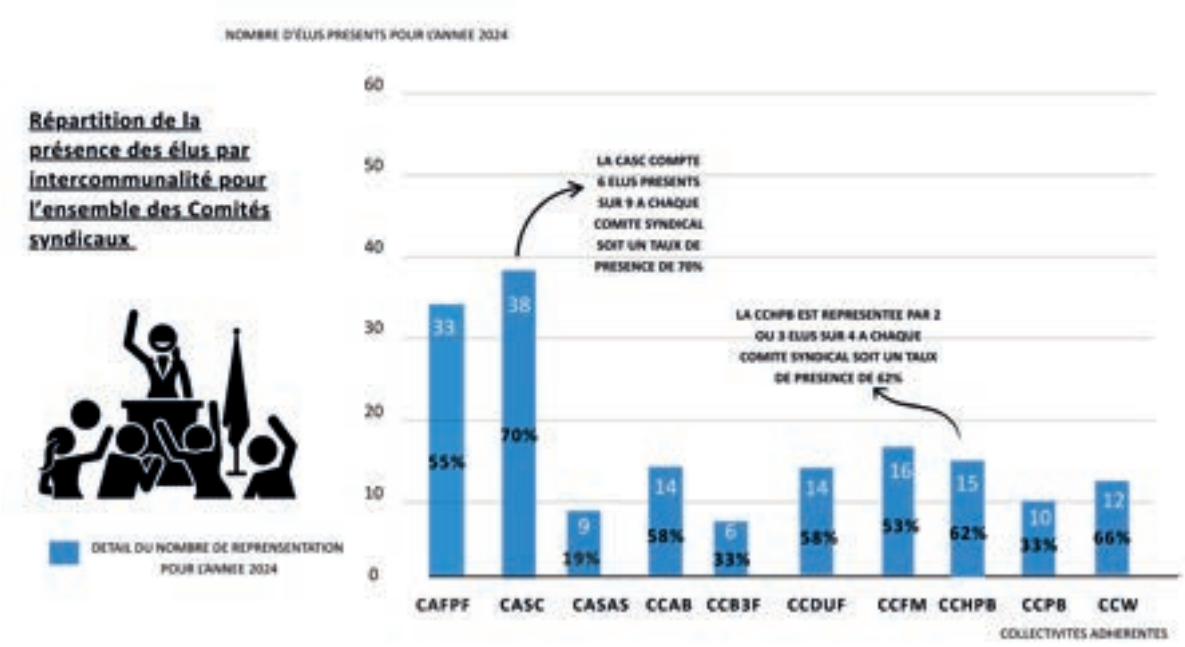

Cf. glossaire page 95 pour le détail des intitulés des collectivités adhérentes

Envoyé en préfecture le 04/07/2025
Reçu en préfecture le 04/07/2025
Publié le
ID : 057-255704900-20250623-2025231-DE

2.3. DÉLIBÉRATIONS : UN PROCESSUS STRUCTURÉ

Les services préparent les dossiers, avec l'aide du Directeur Général des Services. Ensuite, le Président les approuve. Une fois validés, ces dossiers sont présentés aux commissions, puis à la réunion du Bureau avant d'être soumis au Comité syndical.

2.5. COMMISSIONS THÉMATIQUES

Lors du Comité syndical du 14 décembre 2020, 4 commissions ont été instaurées.

Il a été suggéré aux délégués du Comité syndical de rejoindre les différents groupes de travail constitués par les commissions. Ces commissions ont pour mission d'examiner en détail divers dossiers et de soumettre des propositions de projets au Président. Elles servent d'organes de réflexion et de proposition. Elles se réunissent à l'initiative du Président afin d'aborder les points d'actualité.

Commission Finances (Vice-Président + 9 membres) : elle examine les questions liées au budget et aux finances, et inculque une vision globale et stratégique au plan financier et économique dans le respect des exigences du syndicat.

Commission Communication (Vice-Président + 2 membres) : elle se réunit pour discuter des projets de communication annuels (animations, concours pédagogique…).

Commission Exploitation-Filières (Vice-Président + 9 membres) : elle se réunit pour déterminer quelles seront les nouvelles filières instaurées et fixer des objectifs de performance en matière de valorisation.

Envoyé en préfecture le 04/07/2025
Reçu en préfecture le 04/07/2025
Publié le
ID : 057-255704900-20250623-2025231-DE

2.4. COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Composée du Vice-Président et de 4 membres, elle analyse les candidatures reçues en réponse à un appel d'offres, et elle sélectionne l'offre la plus avantageuse selon des critères définis à l'avance (prix, qualité, délais, etc.).

Elle veille aussi à ce que la procédure soit transparente, équitable et conforme à la réglementation.

En 2024, la Commission d'appel d'offres a organisé 6 réunions pour attribuer les points suivants :

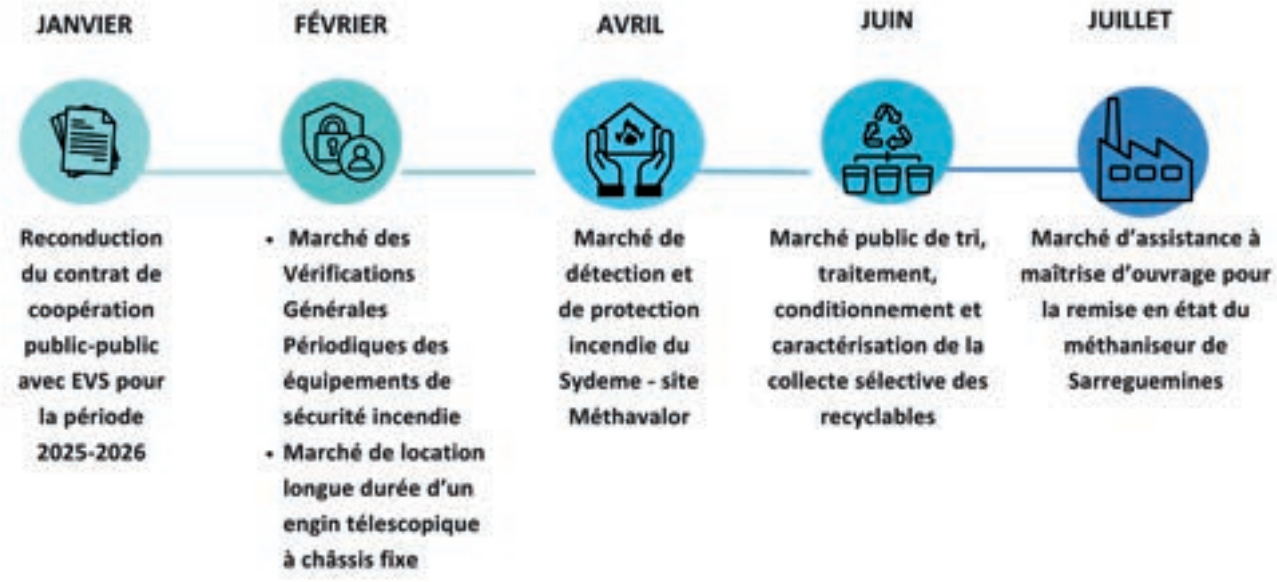

Envoyé en préfecture le 04/07/2025
Reçu en préfecture le 04/07/2025
Publié le
ID : 057-255704900-20250623-2025231-DE

LES SITES DU SYDEME

Envoyé en préfecture le 04/07/2025
Reçu en préfecture le 04/07/2025
Publié le
ID : 057-255704900-20250623-2025231-DE

CHAPITRE 3
LES SITES & ÉQUIPEMENTS DU SYDEME

3.1. SITES

3.1.1. Centres de transfert

Le Sydeme dispose de deux centres de transfert sur son territoire, implantés à Sarreguemines et à Forbach. Ces sites jouent un rôle stratégique dans la logistique des déchets, en permettant leur regroupement avant leur acheminement vers les unités de traitement ou de valorisation.

Centre de transfert de Sarreguemines
Chemin du Bruchwies
57 200 SARREGUEMINES

Tonnage : **13 705 tonnes**

Collectivité acheminant ses déchets ménagers : la CA Sarreguemines Confluences, la CC Alsace Bossue et la CC Pays de Bitche pour leurs déchets assimilés.

Centre de transfert de Forbach
Rue Camille Cavallier
57 600 FORBACH

Tonnage : **11 273 tonnes**

Collectivité acheminant ses déchets ménagers : la CA Forbach Porte de France, la CC Alsace Bossue, la CC Bouzonvillois Trois Frontières, la CC Freyming-Merlebach, la CC Houve et Pays Boulageois.

Envoyé en préfecture le 04/07/2025
Reçu en préfecture le 04/07/2025
Publié le
ID : 057-255704900-20250623-2025231-DE

3.1.2. Centre de transfert multiflux

Le Sydeme dispose d'un centre de transfert multiflux situé à Creutzwald.

Ce site assure une fonction logistique essentielle :
les sacs multiflux et la collecte sélective collectés en porte-à-porte par les bennes à ordures ménagères y sont déposés,
puis transférés dans des semi-remorques en vue de leur acheminement vers l'un des centres de tri multiflux du Sydeme.

Année de mise en service : 2020

CENTRE DE TRANSFERT MULTIFLUX

Centre de transfert multiflux de Creutzwald
Rue de Saint Malo
57 150 CREUTZWALD

Tonnage : **10 665 tonnes**

Collectivité acheminant ses déchets ménagers :
la CC du Warndt, la CA Saint-Avold Synergie,
la CC Bouzonvillois Trois Frontières,
la CC Houve et du Pays Boulageois.

3.1.3. Centres de tri multiflux

Le Sydeme dispose de trois centres de tri Multiflux, implantés à Sarreguemines, Morsbach et Faulquemont. Ces installations sont équipées d'un système de séparation optique, permettant d'identifier et de trier automatiquement les sacs verts et bleus collectés simultanément en porte-à-porte.

Année de mise en service : 2008

CENTRE DE TRI MULTIFLUX

Centre de tri multiflux de Sarreguemines
Chemin du Bruchwies
57 200 SARREGUEMINES

Tonnage : **18 811 tonnes**

Collectivité acheminant sa collecte multiflux :
la CA Sarreguemines Confluences, la CC Alsace Bossue et la CC Pays de Bitche.

Envoyé en préfecture le 04/07/2025
Reçu en préfecture le 04/07/2025
Publié le
ID : 057-255704900-20250623-2025231-DE

Année de mise en service : 2011

CENTRE DE TRI MULTIFLUX

Centre de tri multiflux de Morsbach
Rue Jacques Callot
57 600 MORSBACH

Tonnage : **20 608 tonnes**

Collectivité acheminant sa collecte multiflux : la CA Forbach Porte de France, la CC Freyming-Merlebach et des sacs provenant du Centre de transfert Multiflux de Creutzwald.

Année de mise en service : 2013

CENTRE DE TRI MULTIFLUX

Centre de tri multiflux de Faulquemont
Rue du District Urbain
ZI de Faulquemont
57 380 PONTPIERRE

Tonnage : **20 545 tonnes**

Collectivité acheminant sa collecte multiflux : la CA Saint-Avold Synergie, la CC du District Urbain de Faulquemont et des sacs provenant du Centre de transfert multiflux de Creutzwald.

Envoyé en préfecture le 04/07/2025
Reçu en préfecture le 04/07/2025
Publié le
ID : 057-255704900-20250623-2025231-DE

3.1.4. Méthavalor

Méthavalor est l'unité de méthanisation du Sydeme, située à Morsbach. Elle constitue le cœur du dispositif de valorisation organique du territoire, en transformant les biodéchets issus des sacs verts en énergie renouvelable (biogaz) et en amendement naturel pour les sols.

Méthavalor
Rue Jacques Callot
57 600 MORSBACH

Tonnage : **31 867 tonnes**

Intrants : biodéchets ménagers en sac verts, biodéchets ménagers du territoire sarrois, biodéchets collectés en vrac des professionnels, déchets verts du territoire et du territoire sarrois.

Envoyé en préfecture le 04/07/2025
Reçu en préfecture le 04/07/2025
Publié le
ID : 057-255704900-20250623-2025231-DE

3.1.5. Site de Sainte-Fontaine

Le site de Sainte-Fontaine joue un rôle de rupture de charge dans la chaîne logistique des déchets recyclables. Il permet le regroupement temporaire des emballages, papiers/cartonnettes et grands cartons collectés sur le territoire, avant leur acheminement vers le centre de tri des recyclables de Chavelot dans les Vosges. Ce dispositif optimise le transport en massifiant les flux, tout en garantissant une orientation efficace vers les filières de tri et de valorisation adaptées.

Année de reconversion du site : 2020

RUPTURE DE CHARGE DES RECYCLABLES

Pôle Déchets de Sainte-Fontaine
Rue du Chevalement
57 500 SAINT-AVOLD

Tonnage : **20 484 tonnes d'emballages, papiers, cartons et cartonnettes ainsi que 5 986 tonnes d'emballages en verre**

3.1.6. Plate-forme de réception et de broyage du bois

Année de mise en service : 2015

PLATE-FORME DE RÉCEPTION ET DE BROYAGE DU BOIS

Pôle Déchets de Sainte-Fontaine
Rue du Chevalement
57 500 SAINT-AVOLD

Tonnage : **9 284 tonnes issues des 27 déchèteries du territoire ainsi que des apports de professionnels sur la plate-forme.**

Envoyé en préfecture le 04/07/2025
Reçu en préfecture le 04/07/2025
Publié le
ID : 057-255704900-20250623-2025231-DE

3.1.7. Plates-formes de réception et de broyage des déchets verts

Le Sydeme dispose de deux plates-formes de réception et de broyage des déchets verts, situées à Sarreguemines et à Morsbach. Ces sites accueillent les déchets végétaux issus des collectivités et des déchèteries du territoire ainsi que de professionnels et autres clients payants.

Après un broyage sur place, les matières sont valorisées sous forme de compost ou orientées vers des filières agricoles ou de paillage, contribuant ainsi à la valorisation organique locale et à la réduction de l'enfouissement des déchets verts.

Plate-forme de réception et de broyage des Déchets Verts de Sarreguemines Chemin du Bruchwies 57 200 SARREGUEMINES Tonnage : **11 017 tonnes**	***Plate-forme de réception et de broyage des Déchets Verts de Morsbach*** Rue Jacques Callot 57 600 MORSBACH Tonnage : **17 364 tonnes**

Déchets verts issus des 27 déchèteries du territoire ainsi que des apports de communes, de collectivités et de professionnels sur la plate-forme.

Envoyé en préfecture le 04/07/2025
Reçu en préfecture le 04/07/2025
Publié le
ID : 057-255704900-20250623-2025231-DE

3.1.8. Plates-formes d'enlèvement du compost

Le Sydeme met à disposition des alvéoles dédiées au stockage et à l'enlèvement du compost produit à partir des déchets verts broyés. Ces alvéoles facilitent la logistique de reprise du compost par les collectivités, les agriculteurs ou les prestataires, en assurant un accès direct à un produit organique valorisé localement et conforme aux normes en vigueur.

Sarreguemines

Année de mise en service : 2011

Plate-forme d'enlèvement du compost de Sarreguemines
Chemin du Bruchwies
57 200 SARREGUEMINES

Vente : **1 125 tonnes**

Ouverte toute l'année

Saint-Avold

Année de mise en service : 2021

Plate-forme d'enlèvement du compost de Saint-Avold
Rue du chevalement
57 500 SAINT-AVOLD
Ouverte toute l'année

Vente : **149 tonnes**

Ouverte toute l'année

Faulquemont

Année de mise en service : 2013

Plate-forme d'enlèvement du compost de Faulquemont
Rue du District Urbain
ZI de Faulquemont
57380 PONTPIERRE

Vente : **77 tonnes**

Opération d'ouverture provisoire au printemps

Tarif unique de vente du compost : 20 €/tonne

Envoyé en préfecture le 04/07/2025
Reçu en préfecture le 04/07/2025
Publié le
ID : 057-255704900-20250623-2025231-DE

3.1.9. Unité de confection des sacs

Le Sydeme dispose en interne d'une unité de confection de sacs, principalement dédiée à la fabrication des sacs multiflux (bleus, jaunes transparents et verts) utilisés dans le cadre de la collecte en porte-à-porte.

Grâce à cette installation, la chaîne de production et de logistique est entièrement maîtrisée, ce qui garantit une disponibilité régulière des rouleaux pour l'ensemble des intercommunalités adhérentes au dispositif. Des sacs personnalisés sont également fabriqués pour répondre à des besoins spécifiques de clients extérieurs : entreprise de nettoyage, collecteurs de textiles tels que Tri d'Union, collectivités partenaires, etc. Une activité complémentaire qui témoigne du savoir-faire et de la capacité d'adaptation de nos équipes.

Unité de Confection de sacs
Rue Gay Lussac
57 600 BEHREN-LÈS-FORBACH

Production : **33 622 112 sacs multiflux pour les habitants du territoire et assimilés et 2 460 060 sacs personnalisés pour des clients privés.**

Envoyé en préfecture le 04/07/2025
Reçu en préfecture le 04/07/2025
Publié le
ID : 057-255704900-20250623-2025231-DE

3.2. FLOTTE DE VÉHICULES & ATELIER DE MAINTENANCE

Dans un souci d'efficacité, de réactivité et de maîtrise des coûts, le Sydeme s'est doté d'un atelier de maintenance interne, implanté sur le site de Sainte-Fontaine. Cette infrastructure stratégique permet d'assurer l'entretien préventif et curatif de l'ensemble de la flotte de véhicules du syndicat.

Cet atelier joue un rôle central dans la gestion technique et logistique des moyens roulants, avec une montée en compétence continue des équipes techniques.

Parallèlement, le Sydeme a engagé une modernisation de sa flotte, avec une attention particulière portée à la performance environnementale des véhicules. Plusieurs camions ont ainsi été remplacés ou intégrés, notamment avec l'arrivée de véhicules fonctionnant au bioGNV, contribuant ainsi à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Année de mise en service : 2013

FLOTTE DE VÉHICULES
& ATELIER DE MAINTENANCE

La flotte est désormais principalement composée de tracteurs routiers, porteurs et véhicules légers roulant au bioGNV, en cohérence avec la stratégie de mobilité durable portée par le Sydeme.

Pôle Déchets de Sainte-Fontaine
Rue du Chevalement
57500 SAINT-AVOLD

Composition de la flotte de véhicules : **18 tracteurs, une cinquantaine de semi-remorques, 3 remorques agricoles, 1 remorque aménagée, 1 remorque citerne, 4 camions bennes spécifiques à la collecte des biodéchets, 25 véhicules légers ainsi que des bennes et des engins.**

Envoyé en préfecture le 04/07/2025
Reçu en préfecture le 04/07/2025
Publié le
ID : 057-255704900-20250623-2025231-DE

4

LE MULTIFLUX

Envoyé en préfecture le 04/07/2025
Reçu en préfecture le 04/07/2025
Publié le
ID : 057-255704900-20250623-2025231-DE

CHAPITRE 4
LE MULTIFLUX

4.1. CONCEPT ET CONSIGNES

Le dispositif multiflux a été mis en place par le Sydeme et ses collectivités adhérentes en réponse à l'introduction de la filière de méthanisation des biodéchets sur le territoire.

Le dispositif consiste à collecter plusieurs fractions de déchets simultanément, en porte-à -porte, hebdomadairement, grâce à des sacs à bretelles de couleurs différentes, fermés à double nœud puis déposés dans un bac roulant.

- **le vert pour les biodéchets**
- **l'orange pour les recyclables** (jusqu'à la fin du 1er semestre 2024)
- **le bleu pour les résiduels**.

Après 3 années de test (2006-2009), le dispositif a été généralisé progressivement (jusqu'en 2016) à l'ensemble du territoire.

Compte tenu de la qualité des recyclables collectés en sacs orange (opacité des sacs et conteneurisation des sacs), le Sydeme a saisi l'opportunité offerte par l'extension des consignes de tri et l'évolution de la législation, qui impose désormais l'usage du code couleur jaune pour la collecte des emballages, pour faire évoluer ses schémas de collecte. Cette dynamique a conduit à la sortie progressive du sac orange du dispositif multiflux. **Initiée en mars 2022, la transition du dispositif multiflux de trois à deux flux s'est achevée à l'été 2024.**

Consignes de tri

BIODÉCHETS

SAC VERT RÉSERVÉ AUX BIODÉCHETS

- Restes alimentaires
- Denrées périmées
- Papiers déchirés/broyés
- Papiers souillés
- Cartonnettes souillées
- Petits déchets verts
- Litières d'animaux non minérales.

COLLECTE SÉLECTIVE

COLLECTE SÉLECTIVE
BORNE JAUNE
OU BAC JAUNE
SAC JAUNE TRANSPARENT

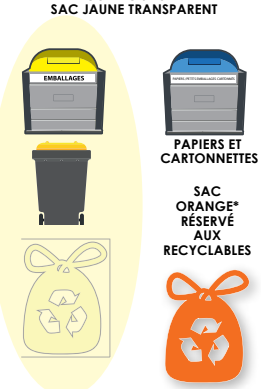

- Papiers : journaux, revues et magazines (sans film plastique), publicités, prospectus, catalogues, annuaires, courriers, lettres, enveloppes, livres, cahiers et autres papiers
- Petits emballages en carton
- Briques alimentaires
- Bouteilles, flacons, barquettes, pots, tubes, filets en plastique
- Emballages en acier et en aluminium : boîtes de conserve, canettes, barquettes en aluminium, couvercles et capsules métalliques.

-> Depuis le 1er mars 2022, tous les emballages sont triés soit dans le sac orange (jusqu'au 1er juillet 2024 sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France) soit dans les contenants jaunes (borne jaune, bac jaune ou sac jaune transparent).

RÉSIDUELS

SAC BLEU RÉSERVÉ AUX RÉSIDUELS

- Films, sacs et sachets en plastique, barquettes alimentaires, pots de beurre, de crème, de yaourt, tubes et boîtes
- Éponges, lingettes nettoyantes, couches-culottes et contenu de la poubelle de salle de bain, sacs d'aspirateur plein, bouchons de liège, feuilles d'aluminium
- Jouets, cintres, rasoirs, brosses à dents, vaisselle jetable, pots en terre cuite, pyrex, porcelaine, miroir, vaisselle cassée, pots de rempotage en plastique
- Déchets minéraux, cendres de cheminée, coquilles de crustacés, litière de chats, mégots de cigarettes et cendres.

** Le sac orange a été complètement supprimé sur l'ensemble du territoire du Sydeme à partir du 2e semestre 2024 laissant la place aux nouveaux dispositifs mis en place par les collectivités pour le tri et la collecte des emballages.*

Envoyé en préfecture le 04/07/2025
Reçu en préfecture le 04/07/2025
Publié le
ID : 057-255704900-20250623-2025231-DE

4.2. DE LA CONFECTION A LA DISTRIBUTION DES SACS

Afin d'assurer l'approvisionnement en sacs et maitriser les caractéristiques techniques, le Sydème a investi dans une unité de confection de sacs sur la commune de Behren-les-Forbach.

Depuis 2014, le syndicat produit des sacs dont les caractéristiques techniques correspondent aux exigences du dispositif multiflux, notamment en termes d'opacité et de résistance (fermeture à double nœud, 3 épaisseurs, 40 microns).

Pour maintenir l'activité de l'unité de confection de sacs, depuis la sortie du sac orange, des sacs jaunes transparents de 50 L à bretelles sont fabriqués pour les intercommunalités ayant mis en place une collecte de recyclables en sacs en porte-à-porte.

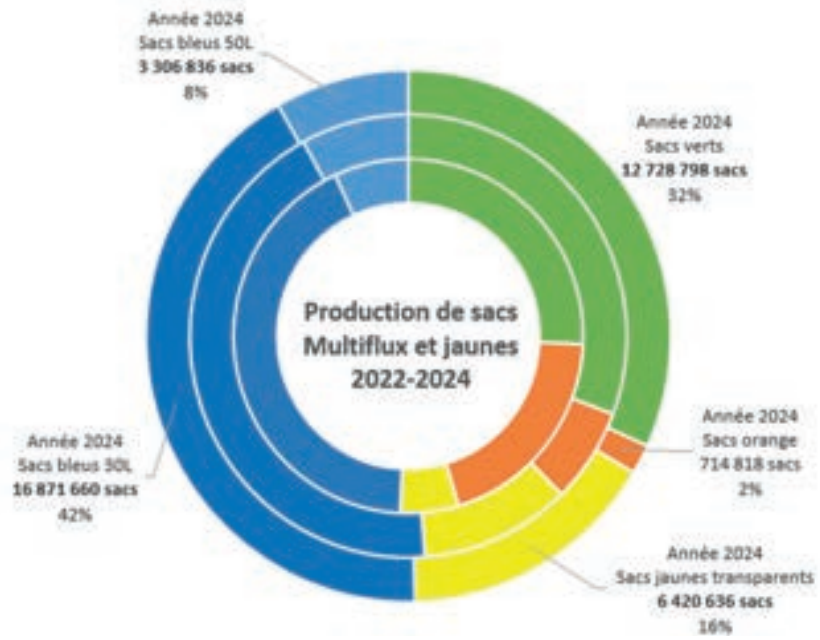

En 2024, pour distribuer ces sacs aux habitants des **298 communes du territoire**, **703 permanences** ont été organisées, dont **214 ont été tenues dans le Sydem'Tour**.

Le calendrier des permanences est consultable sur notre site internet et sur l'application Sydem'App.

Un service d'inscription en ligne permet de recevoir par email une notification selon les permanences choisies.

Sydem'Tour

Permanences de distribution des sacs

Envoyé en préfecture le 04/07/2025
Reçu en préfecture le 04/07/2025
Publié le
ID : 057-255704900-20250623-2025231-DE

4.3. UNITÉS DE TRANSFERT ET DE TRI MULTIFLUX

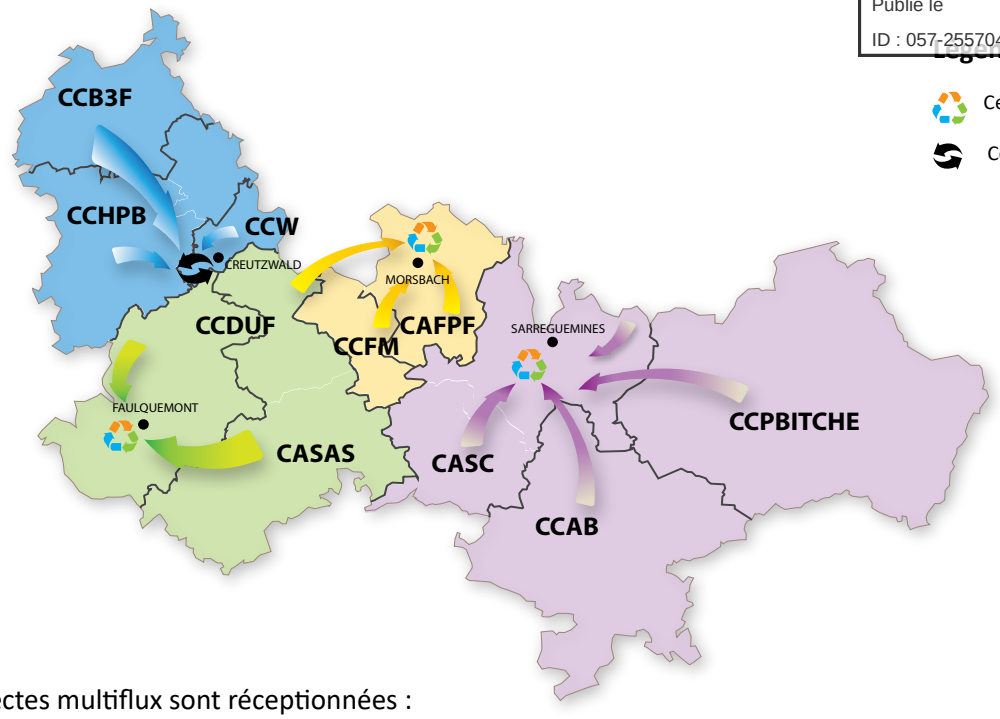

Les collectes multiflux sont réceptionnées :

- soit directement sur l'un des trois centres de tri multiflux (Sarreguemines, Morsbach, Faulquemont), le plus proche pour la collectivité ;

- soit sur le quai de transfert de Creutzwald pour la partie Nord du territoire, plus éloigné des trois centres de tri multiflux. Les tonnages multiflux sont ensuite acheminés en semi-remorque majoritairement entre les centres de tri multiflux de Faulquemont et de Morsbach.

Depuis 2022, l'activité des centres de tri multiflux a été marquée par les changements de schéma de collecte opérés par les adhérents. **La sortie progressive du sac orange dédié aux recyclables du dispositif multiflux a engendré une baisse significative des volumes et des tonnages triés.**

Plus d'informations concernant les centres de tri multiflux au chapitre 3.

Du tri à la source à la valorisation des déchets issus de la collecte multiflux

Le schéma ci-dessous retrace le parcours des déchets, depuis leur tri à la source dans les foyers jusqu'à leur exutoire final, en détaillant les étapes clés de collecte, de tri et de traitement pour chaque flux : biodéchets, recyclables (hors emballages en verre) et résiduels.

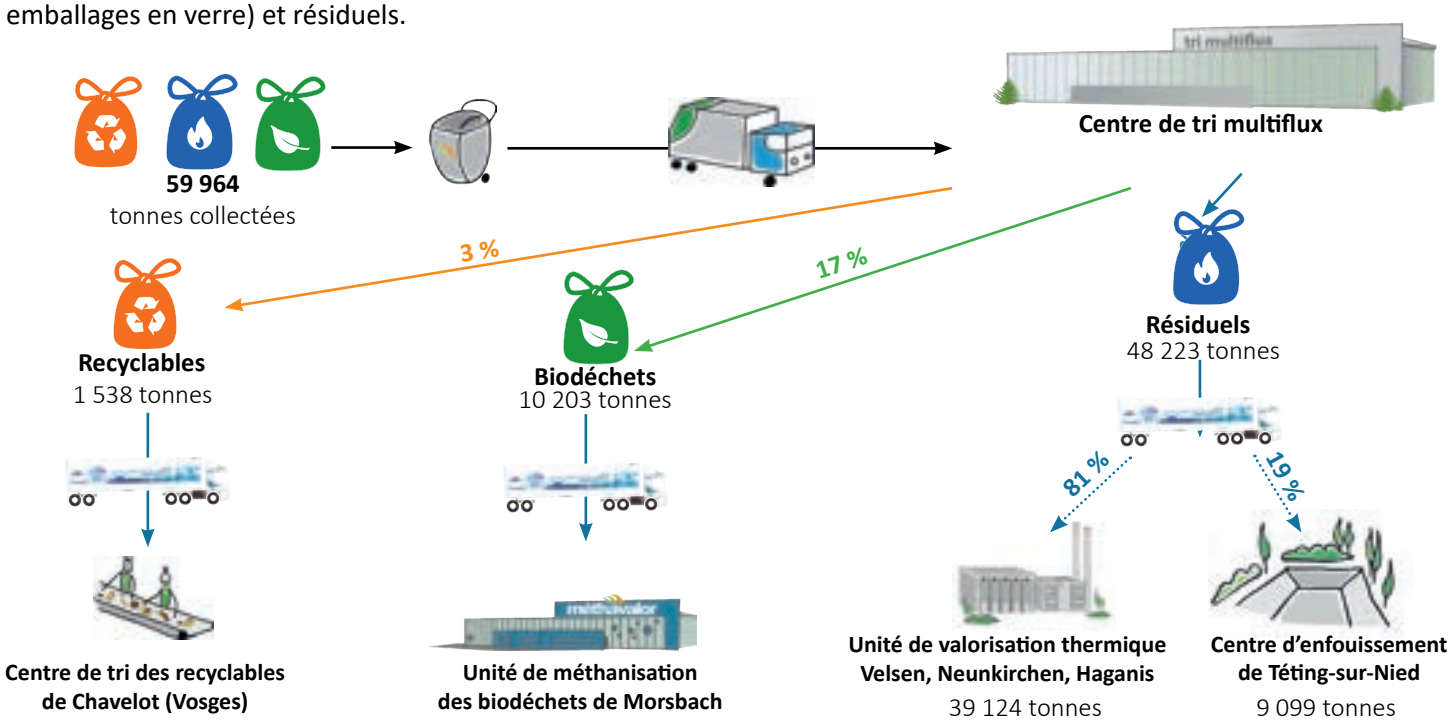

Envoyé en préfecture le 04/07/2025
Reçu en préfecture le 04/07/2025
Publié le
ID : 057-255704900-20250623-2025231-DE

4.4. INDICATEURS

Évolution des tonnages de la collecte multiflux

Le schéma ci-dessous met en évidence la baisse de plus de 30 % des tonnages de sacs multiflux entre 2021 et 2024, reflétant principalement la suppression progressive du sac orange et la diminution de la collecte des biodéchets.

Répartition des tonnages de la collecte multiflux entre les 3 centres de tri multiflux

Le schéma ci-dessous présente l'évolution des tonnages de sacs multiflux traités dans les 3 centres de tri multiflux entre 2021 et 2024.

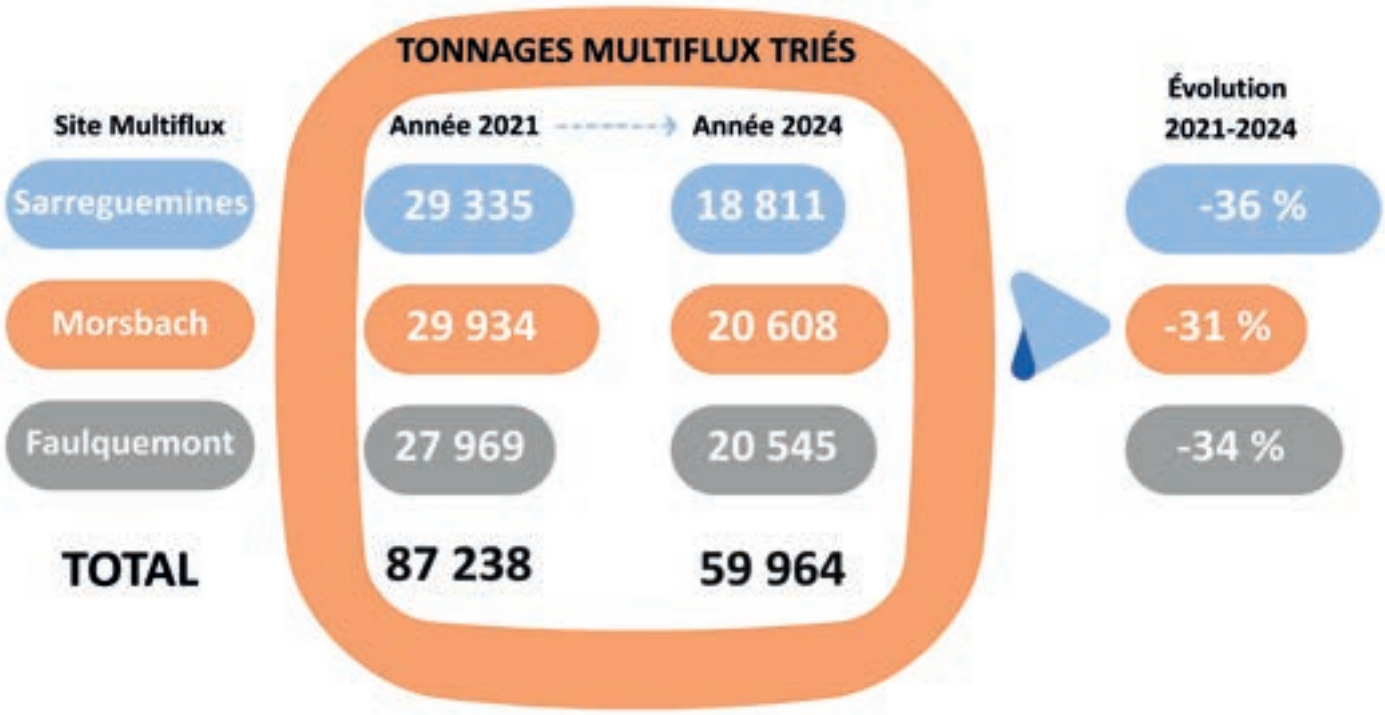

Envoyé en préfecture le 04/07/2025
Reçu en préfecture le 04/07/2025
Publié le
ID : 057-255704900-20250623-2025231-DE

#5

LA COLLECTE SÉLECTIVE

Envoyé en préfecture le 04/07/2025
Reçu en préfecture le 04/07/2025
Publié le
ID : 057-255704900-20250623-2025231-DE

CHAPITRE 5
LA COLLECTE SÉLECTIVE

Avec la sortie du sac orange du dispositif Multiflux, des collectes dédiées ont été mises en place **pour les emballages et les papiers/fibreux**. Ces collectes sont réalisées soit **en porte-à-porte** (en bacs roulants et/ou en sacs jaunes transparents) ou **en points tri de proximité** (en apport volontaire).

Après l'externalisation de la prestation de tri au 1er juillet 2020, le bâtiment de l'ancien centre de tri des recyclables de Sainte-Fontaine a été reconverti, en partie, en zone de réception des recyclables. Le site de Sainte-Fontaine joue désormais le rôle de rupture de charge pour les déchets recyclables (emballages, papiers/cartonnettes, cartons, emballages en verre...), quel que soit leur mode de collecte.

Seule l'activité de mise en balle du carton a été maintenue sur le site de Sainte-Fontaine.

L'année 2022 avait été marquée par l'extension des consignes de tri des emballages, la sortie du sac orange du dispositif multiflux, le déploiement de nouveaux schémas de collecte et dispositifs de tri avec désormais des collectes dédiées pour les emballages et les papiers/cartons. Une campagne de communication de grande ampleur a été menée sur l'ensemble du territoire pour accompagner ces changements. **Il en résulte une augmentation des performances et une diminution des erreurs de tri.**

5.1. CONSIGNES DE TRI ET MODES DE COLLECTES

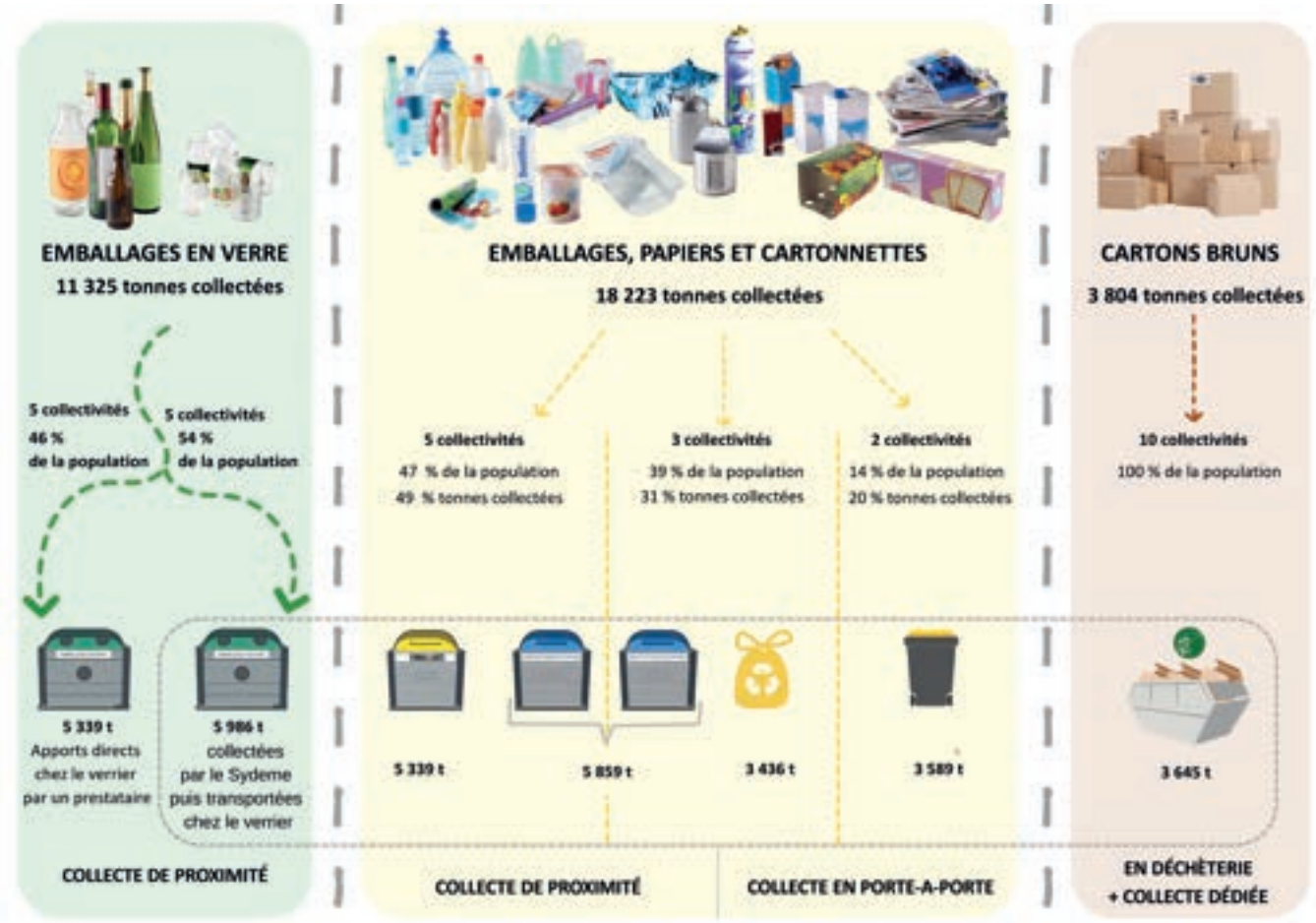

Envoyé en préfecture le 04/07/2025
Reçu en préfecture le 04/07/2025
Publié le
ID : 057-255704900-20250623-2025231-DE

Modes de collecte en place sur le territoire

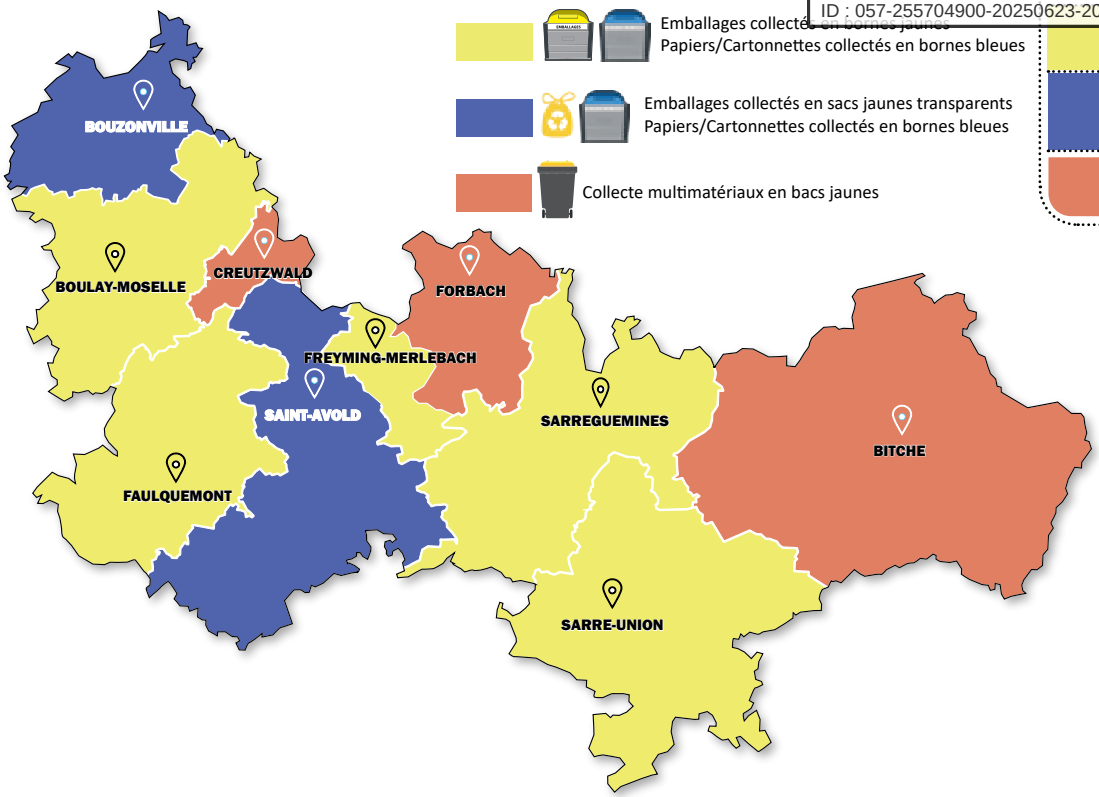

Les emballages, les papiers et cartonnettes sont rechargés en semi-remorque de 90 m³ pour être acheminés vers un centre de tri des recyclables. Depuis l'arrêt du centre de tri de Sainte-Fontaine, la prestation est confiée à la société Citraval sur son site de Chavelot dans les Vosges. Le marché actuel prend fin au 30 juin 2025.

Quelle est la qualité de notre tri ?

En 2024 ont été triés :

- **13 778 tonnes** d'emballages et multimatériaux

- **5 796 tonnes** de papiers et cartonnettes

Collecte sélective

Collecte des papiers /cartonnettes

Refus de tri*

** Il s'agit des erreurs de tri*

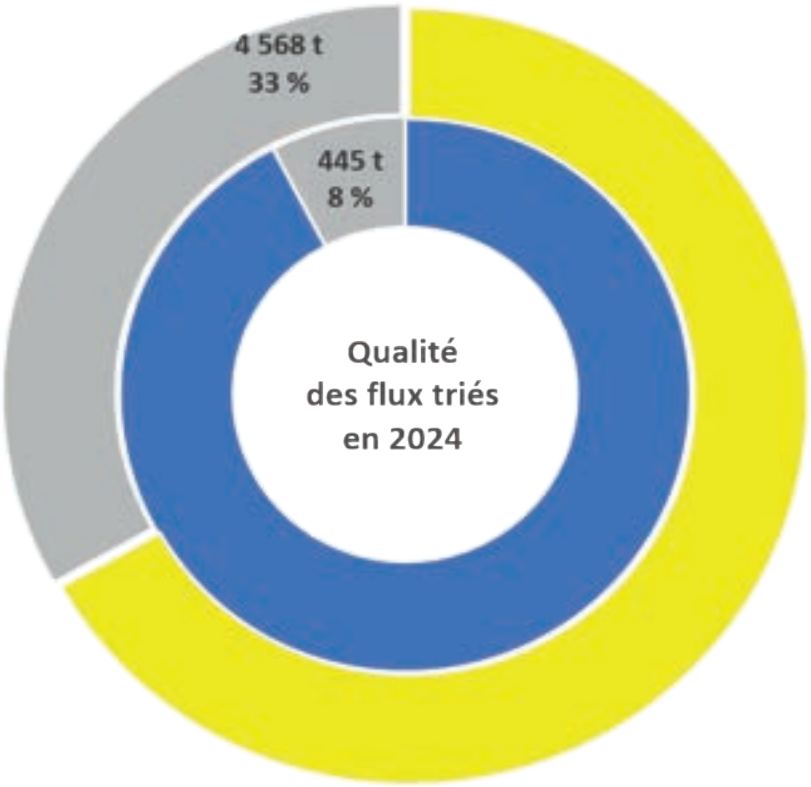

Envoyé en préfecture le 04/07/2025
Reçu en préfecture le 04/07/2025
Publié le
ID : 057-255704900-20250623-2025231-DE

Zoom sur la qualité du tri

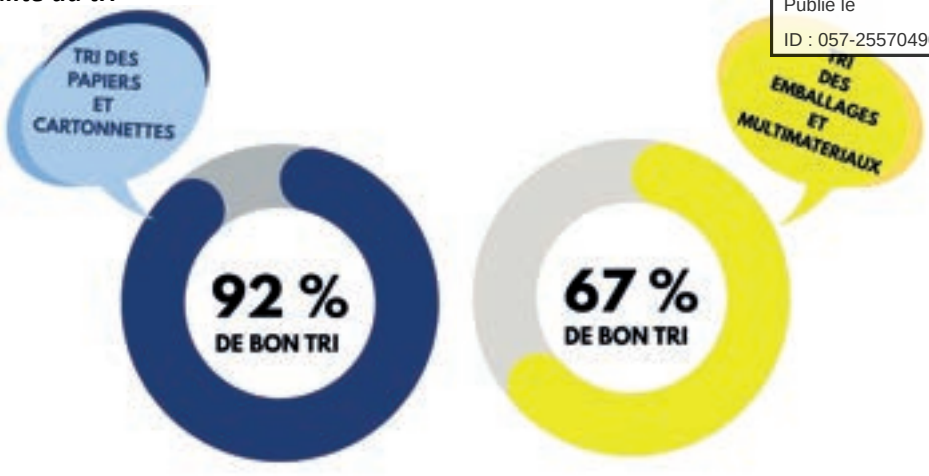

L'année 2024 constitue la dernière année de transition pour la sortie du sac orange :
9 210 tonnes de recyclables (Emballages + Papiers/cartonnettes) valorisés pour une performance de 40 kg/hab.

Le taux de refus de la collecte sélective (hors papiers/cartonnettes) s'améliore avec la modification des schémas de collecte et la sortie progressive du sac orange du dispositif multiflux.

Afin de mesurer la qualité des apports par provenance et par flux, des caractérisations sont réalisées par un bureau d'études sur le site de Sainte Fontaine.

En 2024, 334 caractérisations ont été réalisées pour un montant de 37 740 € HT, soit une dépense de 10,20 centimes d'euros par habitant.

Qualité du tri : cap sur l'amélioration !

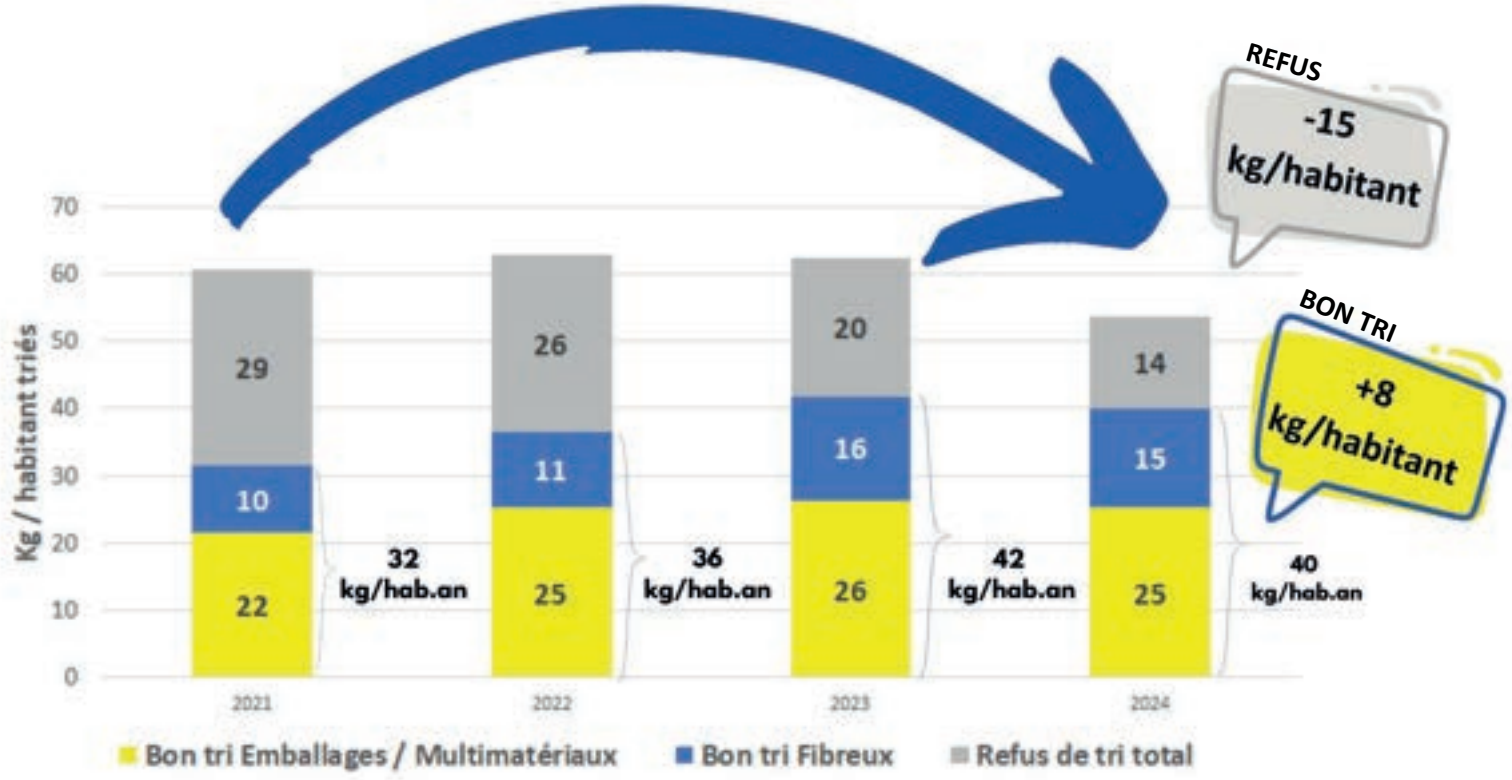

En parallèle, le centre de tri des recyclables de Chavelot a réalisé 165 des caractérisations des différents apports en provenance du Sydeme.

Ces refus de tri sont valorisés thermiquement ou en combustible solide de récupération (CSR). **Depuis novembre 2024, le Sydeme prend en charge les refus de tri pour les incinérer sur le site de Velsen, une notification de transfert transfrontalier de déchets a été mise en place.**

Le coût du tri des papiers et cartonnettes comprend le coût du traitement des refus de tri.

Envoyé en préfecture le 04/07/2025
Reçu en préfecture le 04/07/2025
Publié le
ID : 057-255704900-20250623-2025231-DE

6

LES RÉSIDUELS

Envoyé en préfecture le 04/07/2025
Reçu en préfecture le 04/07/2025
Publié le
ID : 057-255704900-20250623-2025231-DE

CHAPITRE 6
LES RÉSIDUELS

6.1. FLUX DES RÉSIDUELS

Les déchets résiduels ne devraient correspondre qu'à la partie de déchets pour lesquels des filières de valorisation ou d'élimination spécifique ne sont pas mises en place.

Les résiduels en provenance des collectivités correspondent :
- aux ordures ménagères (OMR), y compris les sacs bleus collectés via le dispositif Multiflux (67 %),
- au Tout-venant de déchèteries (29 %),
- aux apports assimilés aux ordures ménagères : déchets de voirie, de cimetière (4 %).

En 2024, un habitant du Sydeme a produit 221 kg de déchets résiduels.

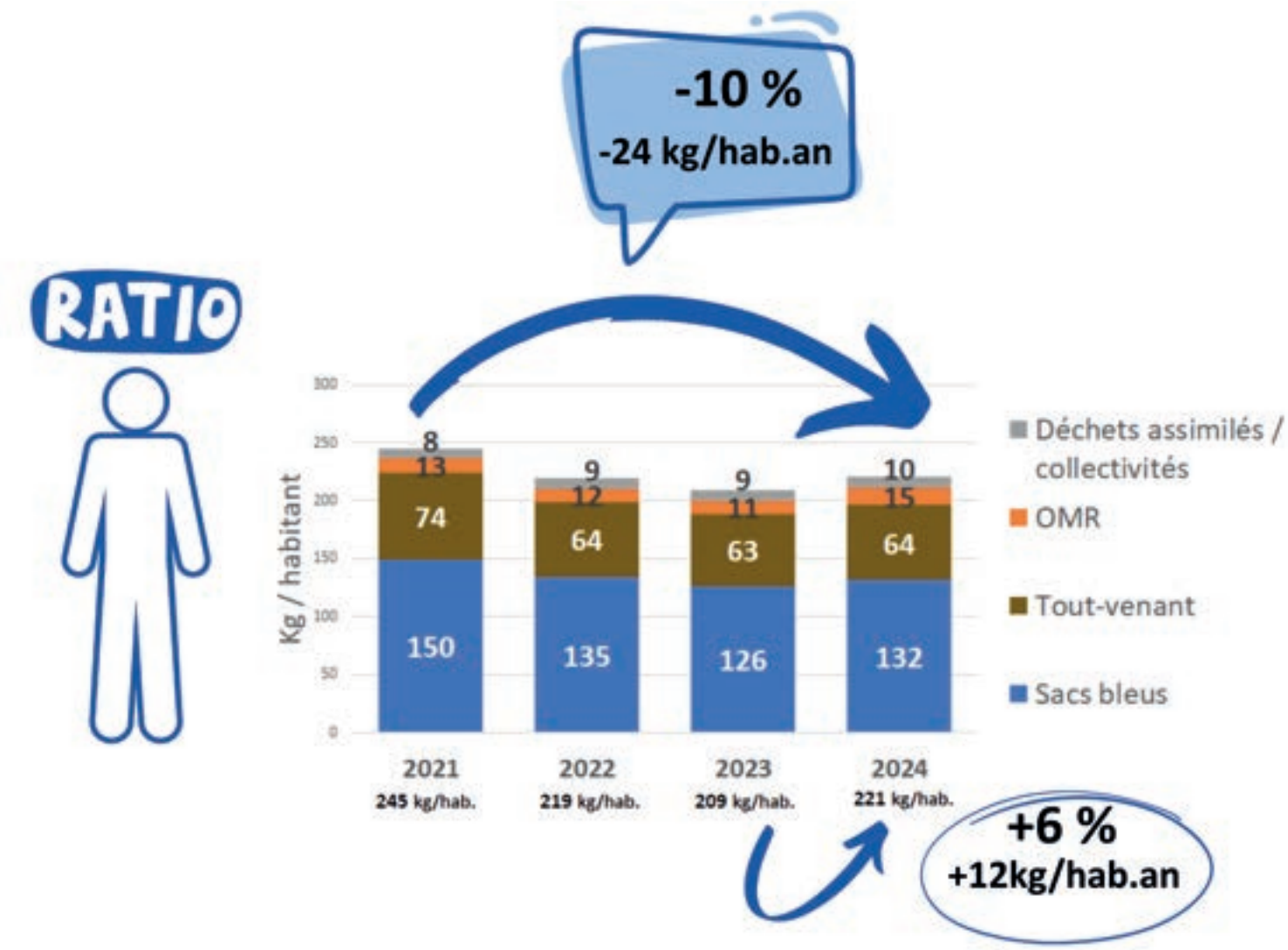

Envoyé en préfecture le 04/07/2025
Reçu en préfecture le 04/07/2025
Publié le
ID : 057-255704900-20250623-2025231-DE

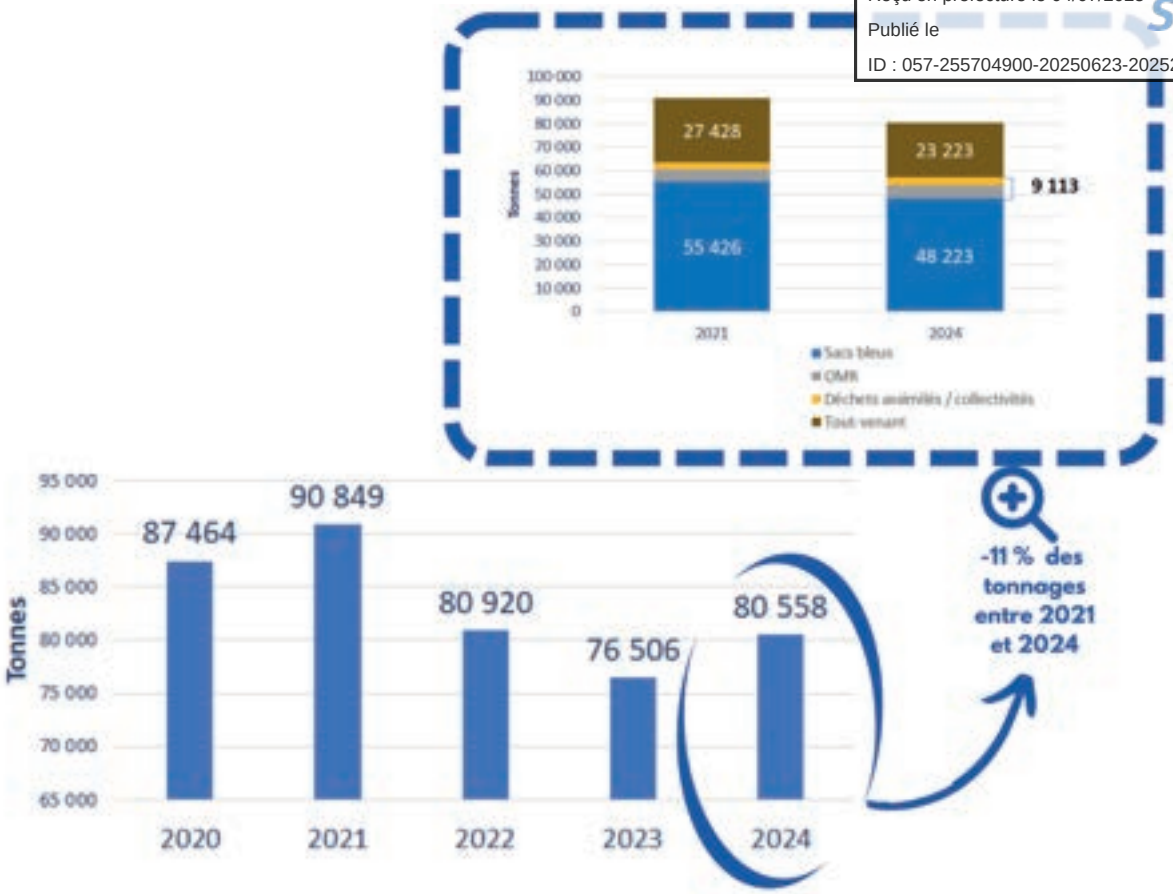

6.2. TRAITEMENT ET VALORISATION DES DÉCHETS RÉSIDUELS

A ces résiduels se rajoutent les refus d'exploitation des installations du Sydeme à hauteur de 8 804 tonnes. Il s'agit principalement des refus primaires et d'affinage issus du process de méthanisation mais également des refus de tri de la collecte sélective depuis novembre 2024.

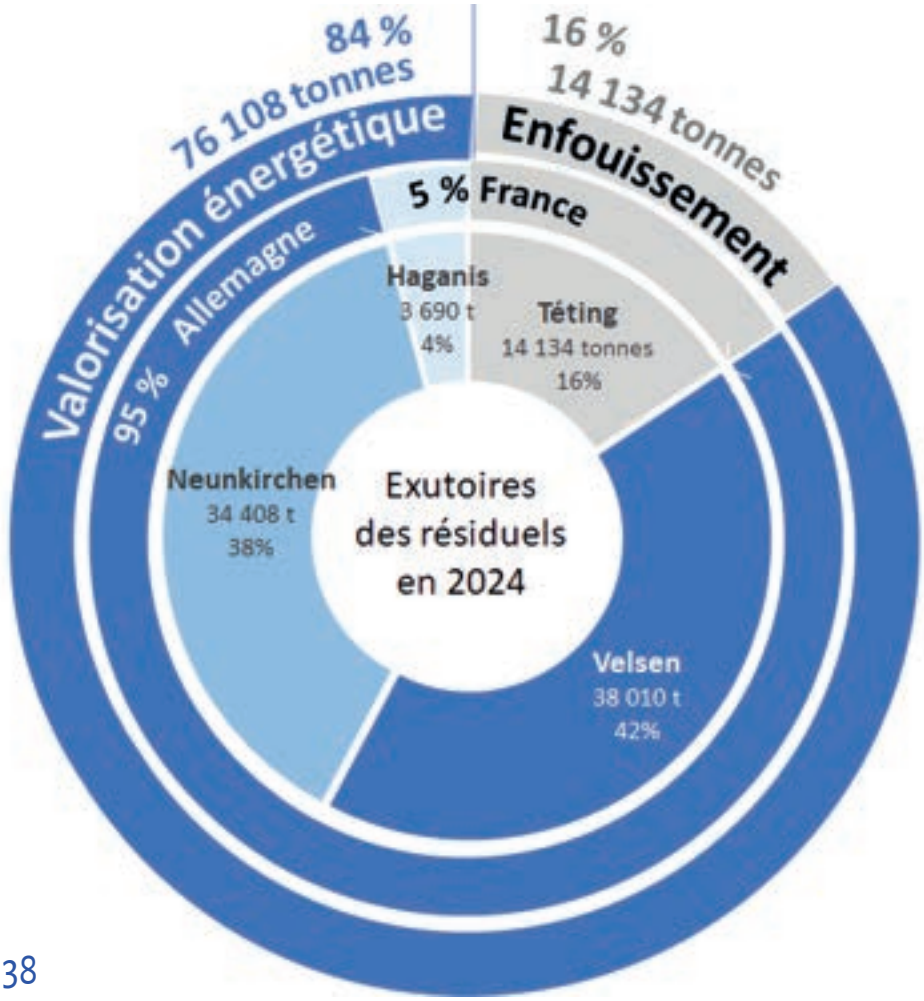

Compte tenu de la diversité des résiduels, des capacités des exutoires et des déchets acceptés, le Sydeme confie le traitement des résiduels à 4 prestataires :

- 3 incinérateurs :
  - **Velsen** (EVS),
  - **Neunkirchen** (EEW),
  - **Metz** (Haganis),

- 1 site d'enfouissement :
  - **Téting-sur-Nied** (Suez).

Envoyé en préfecture le 04/07/2025
Reçu en préfecture le 04/07/2025
Publié le
ID : 057-255704900-20250623-2025231-DE

Le coût du traitement des 80 557 tonnes de résiduels produits en 2024 s'élève à 9 416 396 € HT soit un coût unitaire de 116,89 € HT/tonne.

La hausse de +10.94 € HT/tonne par rapport à 2023 s'explique :
- principalement **par les taxes** : instauration de la **Taxe carbone** sur l'incinérateur de Neunkirchen et hausse de la **Taxe Générale sur les Activités Polluantes** (TGAP) pour l'ensemble des exutoires,
- une **répartition différente des tonnages entre les exutoires**.

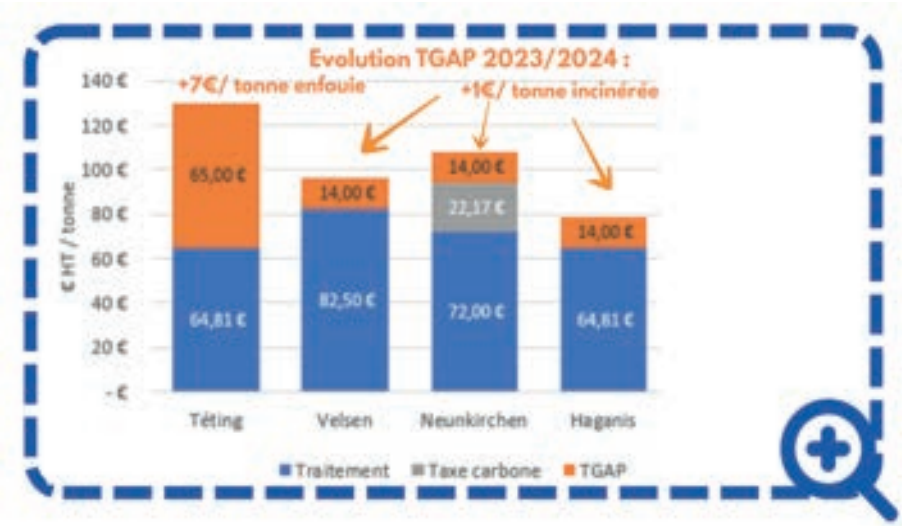

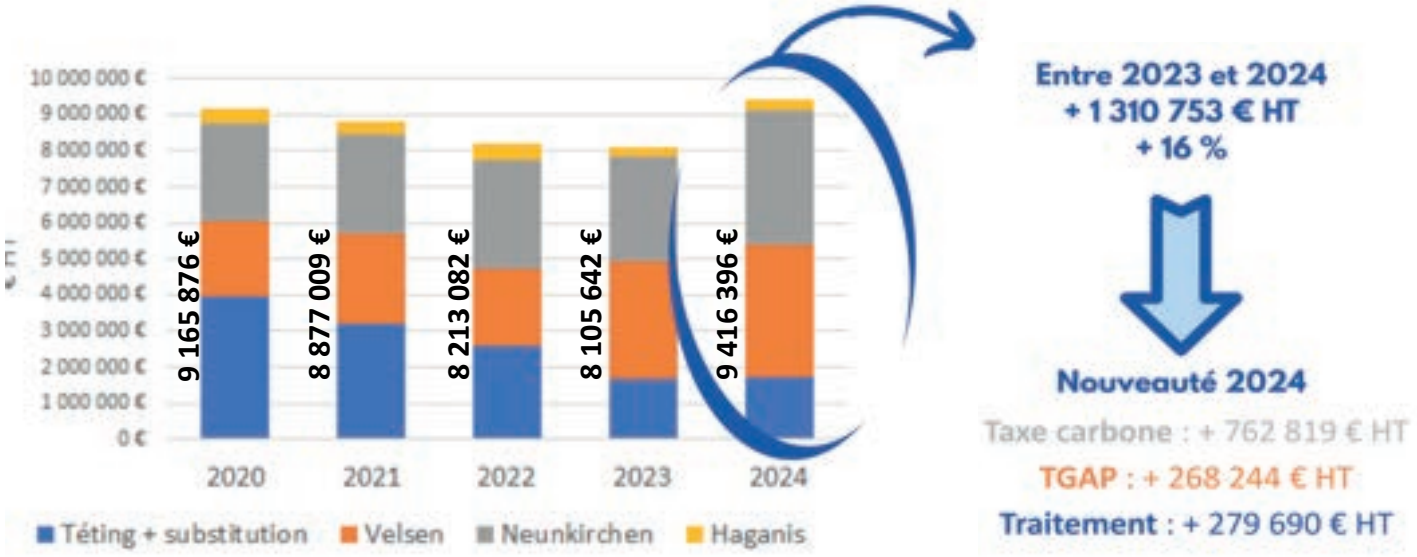

Compte tenu de l'éloignement entre le lieu de production et l'exutoire de traitement, une rupture de charge des déchets peut être réalisée sur les quais de transferts avant d'être acheminés vers l'exutoire final.
- centre de transfert de Forbach Marineau,
- centre de transfert de Sarreguemines Folpersviller.

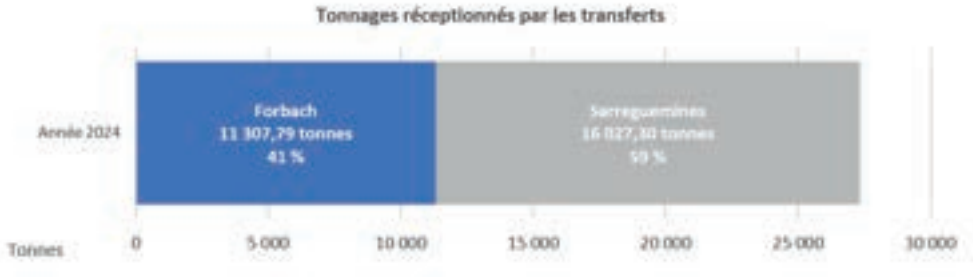

Envoyé en préfecture le 04/07/2025
Reçu en préfecture le 04/07/2025
Publié le
ID : 057-255704900-20250623-2025231-DE

Avec 27 335 tonnes réceptionnées en 2024 sur les 2 sites, l'activité de transfert des résiduels est en hausse par rapport à 2023 de 2 357 tonnes, soit + 9 %.

34 % des tonnages de résiduels ont transité en 2024 via les transferts dont 29 % en provenance des collectivités.

Le traitement des résiduels en Allemagne nécessite la mise en place de notification de transferts transfrontaliers.

En 2024, 72 418 tonnes ont été valorisées de l'autre côté de la frontière soit 95 % des résiduels traités. Douze notifications ont été consenties par les autorités compétentes et 4 350 transports ont été ainsi réalisés.

Depuis 2023, la Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulageois achemine le tout-venant de ses deux déchèteries vers Velsen (652 tonnes).

Envoyé en préfecture le 04/07/2025
Reçu en préfecture le 04/07/2025
Publié le
ID : 057-255704900-20250623-2025231-DE

7

LA BIOMASSE

Envoyé en préfecture le 04/07/2025
Reçu en préfecture le 04/07/2025
Publié le
ID : 057-255704900-20250623-2025231-DE

CHAPITRE 7
LA BIOMASSE

7.1. INTRANTS

La biomasse est composée de l'ensemble des matières organiques pouvant devenir des sources d'énergie, en l'occurrence :

- les biodéchets des ménages (23 %),
- les biodéchets des professionnels et des clients privés (4 %),
- les déchets verts des collectivités et des clients privés (52 %),
- le bois des collectivités et des clients privés (21 %).

En 2024, 44 296 tonnes de biomasse ont été traitées par le Sydeme soit un ratio de 122 kg par habitant.

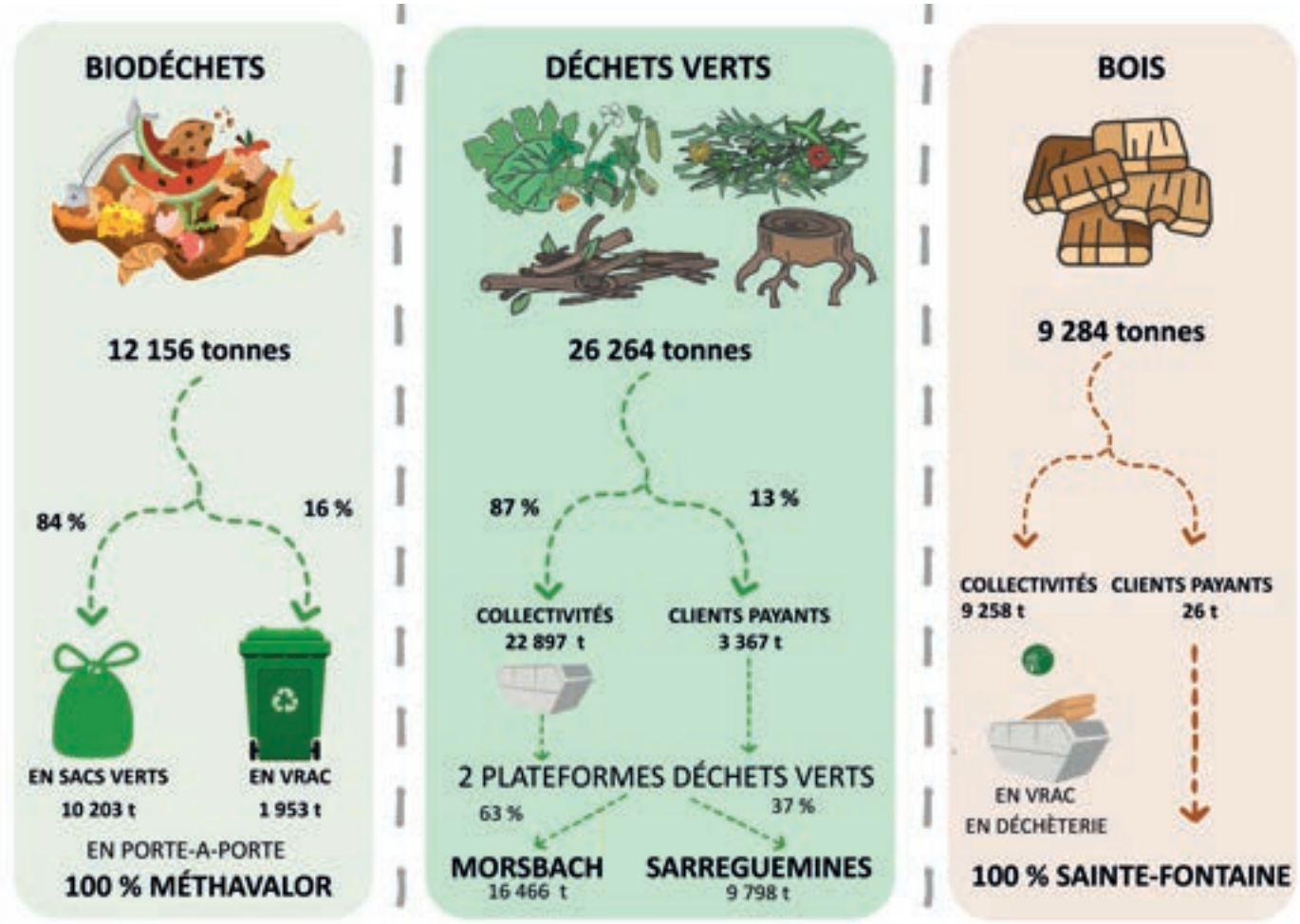

Envoyé en préfecture le 04/07/2025
Reçu en préfecture le 04/07/2025
Publié le
ID : 057-255704900-20250623-2025231-DE

Les **biodéchets** sont issus des sacs verts du dispositif multiflux et des collectes dédiées mises en place pour les professionnels.

Cf. chapitre 4 et 10 pour avoir plus d'informations sur la collecte des biodéchets.

Le **bois** est constitué majoritairement de bois de construction, de cagettes, de palettes et d'objets en osier ; la filière Mobilier étant mise en place sur le territoire du Sydeme. Le bois est broyé avant d'être acheminé vers des chaudières industrielles, il est alors utilisé comme combustible, vers des filières de recyclage où il sert à la fabrication de panneaux de particules de bois pour l'ameublement.

Les tonnages de **déchets verts** sont intrinsèquement liés aux conditions météorologiques. Les déchets verts sont broyés puis criblés. Ceux réceptionnés sur la plate-forme de réception et de broyage de Morsbach servent en partie de structurant à l'unité de méthanisation, Méthavalor.

Les **déchets verts** réceptionnés sur la plate-forme de Sarreguemines sont partiellement compostés sur site. En raison du manque de capacité de stockage et de l'arrêt de l'unité de méthanisation depuis novembre 2022, l'excédent est orienté vers des filières de valorisation externes, assurées par des prestataires tiers.

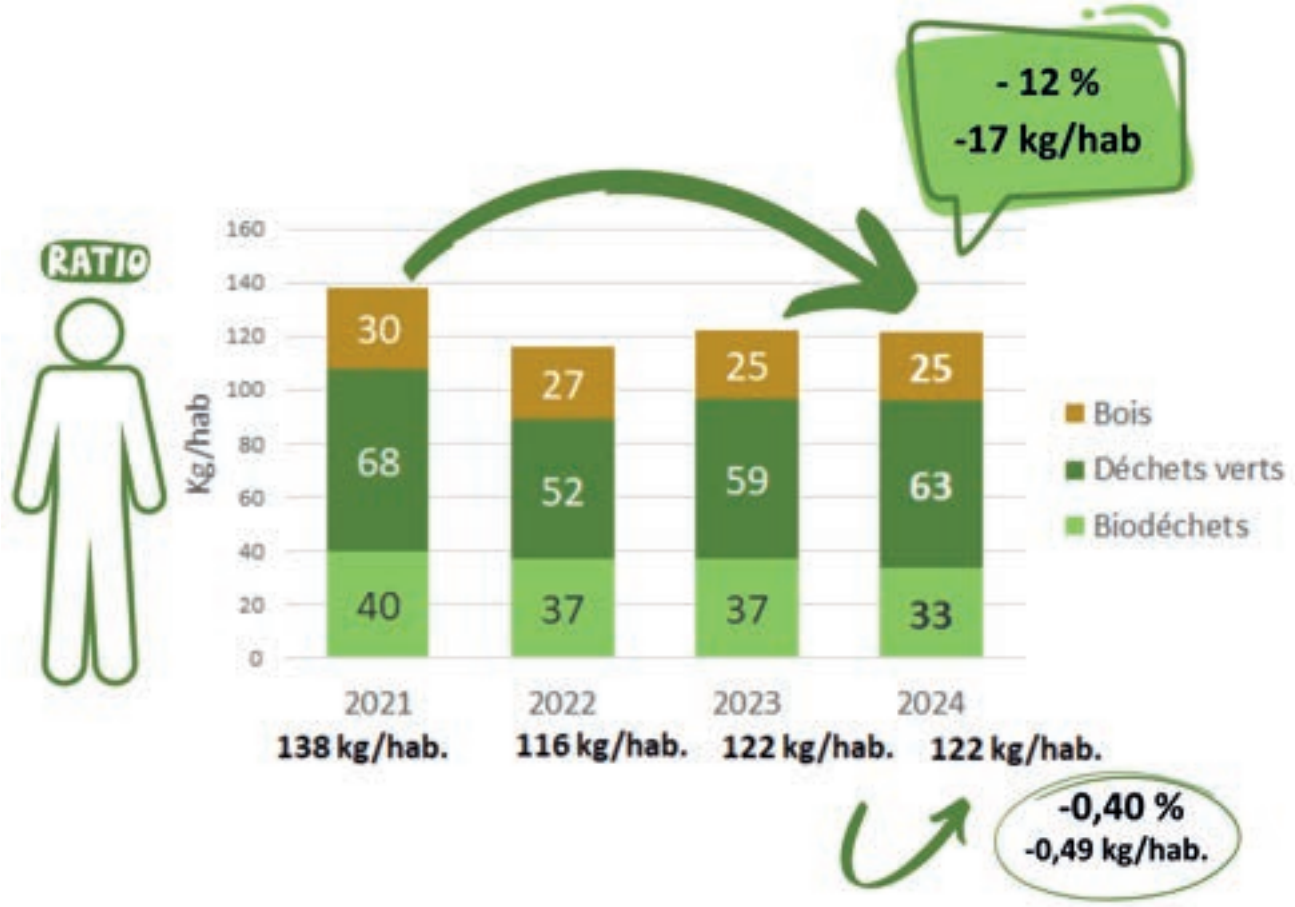

Envoyé en préfecture le 04/07/2025
Reçu en préfecture le 04/07/2025
Publié le
ID : 057-255704900-20250623-2025231-DE

7.2. RETOUR AU SOL

Le compost est un amendement organique permettant d'améliorer les propriétés physiques du sol. Il apporte également des éléments nutritifs à la plante.

À l'issue du processus de compostage, les déchets verts traités sur la plate-forme de Sarreguemines donnent un compost répondant aux exigences de la norme NF U 44-051, autorisant ainsi sa commercialisation.

Les quantités de compost issues de la plate-forme de compostage de Sarreguemines, et vendues sur le site de Sarreguemines, de Saint-Avold et de Faulquemont pour l'année 2024 s'élèvent à **1 705 tonnes** réparties comme suit :
- **868 tonnes** pour les particuliers (**51 %**),
- **347 tonnes** pour les collectivités et communes * (**20 %**),
- **490 tonnes** pour les professionnels, agriculteurs et autres (**29 %**).

Dans le cadre de l'opération de distribution gratuite du compost, approuvée par le Comité syndical du 18 décembre 2023, les 347 tonnes de compost des collectivités / communes ont été mises gratuitement à disposition.

Le tarif de vente du compost est de **20 € TTC par tonne** (délibération du Comité Syndical du 4 juillet 2023).

Les plates-formes d'enlèvement du compost de Sainte-Fontaine et de Sarreguemines sont accessibles toute l'année. La plate-forme de Faulquemont, quant à elle, n'est accessible que de manière occasionnelle, dans le cadre d'opérations spéciales planifiées au cours de l'année.

Envoyé en préfecture le 04/07/2025
Reçu en préfecture le 04/07/2025
Publié le
ID : 057-255704900-20250623-2025231-DE

#8

LES REP ET AUTRES FILIÈRES

Envoyé en préfecture le 04/07/2025
Reçu en préfecture le 04/07/2025
Publié le
ID : 057-255704900-20250623-2025231-DE

CHAPITRE 8
LES REP ET AUTRES FILIÈRES

Au fur et à mesure de la création de nouvelles REP (Responsabilité Elargie des Producteurs) et de filières, le Sydeme délibère pour en prendre la compétence et autoriser le Président à signer les conventions avec les éco-organismes.

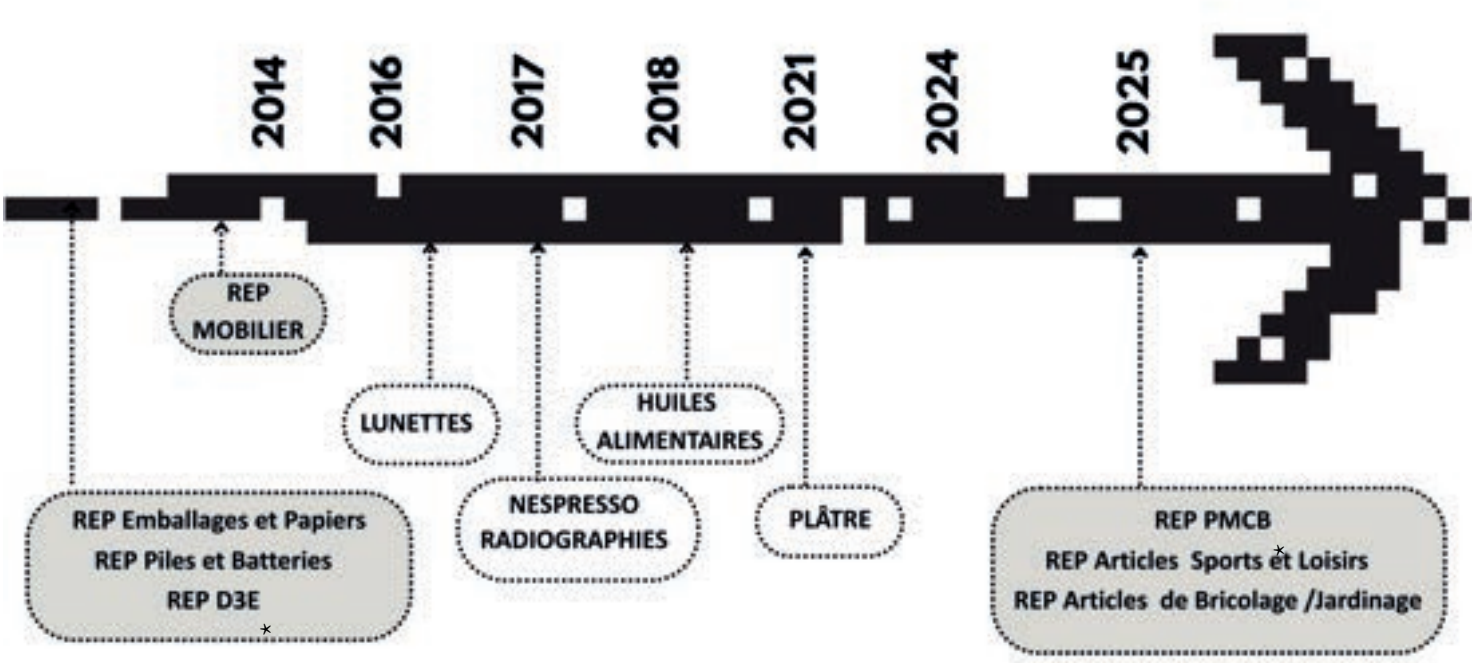

*D3E : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques
*PMCB : Produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment

8.1. LA RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DES PRODUCTEURS (REP)

Le principe de **Responsabilité Elargie des Producteurs** (REP) signifie que les producteurs des équipements concernés sont responsables du traitement en fin de vie des équipements qu'ils mettent sur le marché.

Ce principe du " pollueur / payeur " a pour principaux objectifs d'inciter les producteurs à :
- intégrer les contraintes de recyclage dès la conception des produits,
- intégrer des matières secondaires (issues du recyclage) dans la fabrication de leurs équipements,
- réduire le poids moyen des équipements mis sur le marché,
- allonger la durée de vie des équipements.

Pour assurer le suivi des filières dans le cadre des REP, l'Etat donne des agréments à des structures, appelés éco-organismes, pour assurer le contrôle opération, notamment pour le suivi des acteurs et la traçabilité des matériaux. Les REP sont financées par une écocontribution payée par le consommateur lors de l'achat de produits concernés par le périmètre des REP.

En 2024, le Sydeme a conventionné avec 7 éco-organismes. Au total, ce sont 50 267 tonnes qui sont concernées par une REP soit 28 % des tonnages traités par le Sydeme. Cela représente 138 kg/habitant de déchets encadrés par un dispositif gouvernemental de collecte et de traitement.

Envoyé en préfecture le 04/07/2025
Reçu en préfecture le 04/07/2025
Publié le
ID : 057-255704900-20250623-2025231-DE

Tonnages				Evolution n-1	
Eco-organismes	Flux	2023	2024	Tonnes	%
Citéo	Recyclables	37 754,97	34 889,67	-2 865,30	*-7,59%*
Ecomaison	Meubles	9 247,26	9 928,41	681,15	*7,37%*
Ecosystem	DEEE	2 790,59	3 092,87	302,28	*10,83%*
Refashion	Textiles	2 112,71	2 302,56	189,85	*8,99%*
Corepile	Piles et petites batteries	31,24	32,83	1,59	*5,08%*
Ecosystem	Ampoules et néons	17,20	17,98	0,78	*4,54%*
DASTRI	DASRI	2,88	2,50	-0,38	*-13,10%*
	TOTAL	51 956,85	50 266,82	-1 690,03	*-3,25%*

Les Recyclables (emballages, papiers, cartons, verre) représentent la grande majorité des tonnages collectés soumis à une REP (69 %). La baisse des tonnages de recyclables en 2024 par rapport en 2023 s'explique par l'amélioration de la qualité du tri. Il s'agit des tonnages collectés, les tonnages de refus ont diminué.

Cf. Chapitre 5 pour plus d'informations.

La filière Mobilier concerne tous les meubles ou parties de meubles quels que soient le type ou le matériau. Cette filière permet d'offrir une deuxième vie aux déchets d'ameublement en les recyclant ou en les utilisant comme source d'énergie. Collectés en benne 30 m³ en déchèterie, ils sont ensuite triés par matériaux pour être dirigés vers les de filières de valorisation adaptées.

Envoyé en préfecture le 04/07/2025
Reçu en préfecture le 04/07/2025
Publié le
ID : 057-255704900-20250623-2025231-DE

Le **dispositif de collecte des DASRI** (Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux) mis en place dans les 27 déchèteries du territoire du Sydeme **concerne uniquement les déchets produits par les particuliers en auto-traitement**.

Les professionnels de santé, quant à eux, ont l'obligation de disposer d'un contrat spécifique pour le traitement de leurs déchets. Les tonnages de DASRI collectés en déchèterie sont en baisse depuis 2022.

Parallèlement, **la réglementation impose désormais à toutes les pharmacies d'assurer un rôle de point de collecte pour ces déchets**. Les DASRI doivent obligatoirement être déposés dans des boîtes homologuées. Une fois collectées, ces boîtes sont systématiquement orientées vers l'incinération.

Un DEEE est un appareil de notre vie quotidienne qui fonctionne avec un courant électrique ou électromagnétique, muni en général d'une prise ou d'un espace d'insertion de piles. Quatre types de DEEE sont distingués : les écrans, les petits appareils en mélange (PAM), les gros électroménagers froid (GEMF) et les gros électroménagers hors froid (GEMHF).

Envoyé en préfecture le 04/07/2025
Reçu en préfecture le 04/07/2025
Publié le
ID : 057-255704900-20250623-2025231-DE

TLC est l'acronyme pour "**Textiles d'habillement, Linge de maison et Chaussures**" provenant des ménages**.**

Plus de 2 300 tonnes collectées en 2024 via les **550 bornes de collecte** réparties sur l'ensemble du territoire du Sydeme.

Les TLC sont envoyés vers des filières de réemploi (friperie, exportation vers des pays en développement, tissu d'essuyage) où ils sont transformés en de nouveaux matériaux (isolant).

Les piles et petites batteries sont collectées en déchèterie, dans des fûts métalliques. Les 27 déchèteries du syndicat sont points de collecte, elles renforcent le maillage de collecte dans les points de vente.

Les piles et batteries usagées sont collectées puis regroupées sur un centre agréé. Un tri est ensuite effectué pour séparer chaque catégorie qui nécessite un traitement spécifique.

Après traitement, des métaux tels le fer, le zinc, le nickel sont récupérés, ils sont utilisés pour fabriquer des objets de la vie courante.

8.2. AUTRES FILIÈRES

A côté des déchets pris en compte par les REP, les résiduels et la biomasse, le Sydeme déploie d'autres filières : plâtre, capsules Nespresso, huiles alimentaires.

En 2024, ces filières représentent 1 600 tonnes, soit moins d'1 % des tonnages traités par le Sydeme. Plus de 97 % de ces tonnages correspondent au plâtre, soit 1 565 tonnes.

La filière plâtre a été mise en place en décembre 2021. En 2024, elle a été déployée par le Sydeme pour 6 des 10 intercommunalités et 21 des 27 déchèteries. Le plâtre simple et complexe sont collectés. Les tonnages sont en très légère hausse entre 2023 et 2024, + 86 tonnes soit + 0.89 %. La prestation mise à disposition/rotation de benne, transfert et valorisation du plâtre a été confiée en 2024 à la société Citraval. **Le plâtre était valorisé par Ritleng Revalorisations à Rohr (67).**

Les huiles alimentaires usagées (HAU) sont collectées en déchèteries (29 410 L en 2024) et **ont été valorisées par l'entreprise d'insertion Valo à Florange (57) en lubrifiant pour tronçonneuse et/ou biocarburant.**

Les capsules NESPRESSO sont également collectées en déchèterie : **6 tonnes** en 2024. Après leur collecte**, les capsules de café faites à partir d'aluminium prennent la direction de centres de recyclage avec un unique objectif : valoriser le marc de café (compostage, méthanisation) et l'aluminium (recyclage en de nouveaux objets : canettes, vélos).**

Envoyé en préfecture le 04/07/2025
Reçu en préfecture le 04/07/2025
Publié le
ID : 057-255704900-20250623-2025231-DE

9

LE BILAN DES TONNAGES ET LES EXUTOIRES

Envoyé en préfecture le 04/07/2025
Reçu en préfecture le 04/07/2025
Publié le
ID : 057-255704900-20250623-2025231-DE

CHAPITRE 9

LE BILAN DES TONNAGES ET LES EXUTOIRES

En 2024, le Sydeme a traité 176 721 tonnes de déchets. Une hausse de 2 004 tonnes de déchets traités entre 2023 et 2024, soit une augmentation de 1,15 % majoritairement liée aux résiduels.

Catégorie de déchets	2023	2024	Variation 2023/2024 Tonnes	Variation 2023/2024 %
Résiduels	76 505,79	80 557,82	4 052,03	200,30%
Biomasse	44 733,75	44 295,91	-437,84	-0,57%
Eco-organismes	51 956,85	50 266,82	-1 690,03	-3,78%
Autres	1 521,43	1 600,36	78,93	0,15%
Total	174 717,82	176 720,91	2 003,09	1,15%

Le détail de chaque catégorie de déchets et les explications des évolutions figurent dans les chapitres dédiés de ce rapport annuel. Les recyclables sont compris dans la catégorie « éco-organismes ».

	Catégorie	Type de flux	2023	2024	Evolution n-1 Tonnages	Evolution n-1 %
Multiflux	*Multiflux*	*Multiflux*	*65 670*	*59 964*	*-5706*	*-8,69%*
Eco-organismes	Recyclables	Verre	11 348	11 325	*-23*	*-0,20%*
Eco-organismes	Recyclables	Papier/fibreux	5 924	5 859	*-65*	*-1,09%*
Eco-organismes	Recyclables	Carton	3 897	3 804	*-93*	*-2,40%*
Eco-organismes	Recyclables	Multimatériaux/emballages	8 955	12 364	*3409*	*38,07%*
Eco-organismes	Recyclables	Sac orange	7 632	1 538	*-6093*	*-79,84%*
Résiduels	Résiduels	Résiduels (sac bleu)	46 300	48 223	*1922*	*4,15%*
Résiduels	Résiduels	OMR + assimilés	7 238	9 113	*1875*	*25,91%*
Résiduels	Résiduels	Tout-venant	22 968	23 223	*255*	*1,11%*
Biomasse	Biomasse	Biodéchets ménagers (sac vert)	11 738	10 203	*-1535*	*-13,08%*
Biomasse	Biomasse	Biodéchets non ménagers	1 910	1 953	*44*	*2,30%*
Biomasse	Biomasse	Déchets verts	21 782	22 897	*1116*	*5,12%*
Biomasse	Biomasse	Bois	9 305	9 242	*-62*	*-0,67%*
		Sous-total	158 995	159 743	749	0,47%
Eco-organismes	Autres	Meubles	9 247	9 928	*681*	*7,37%*
Eco-organismes	Autres	DEEE	2 791	3 093	*302*	*10,83%*
Eco-organismes	Autres	Textiles	2 113	2 303	*190*	*8,99%*
Eco-organismes	Autres	Piles et petites batteries	31	33	*2*	*5,08%*
Eco-organismes	Autres	Ampoules et néons	17	18	*1*	*4,54%*
Eco-organismes	Autres	Dasri	3	2	*0*	*-13,10%*
Autres	Autres	Plâtre	1 479	1 565	*86*	*5,78%*
Autres	Autres	Huiles alimentaires	32	29	*-2*	*-6,69%*
Autres	Autres	Capsules Nespresso	11	6	*-4*	*-41,59%*
		Sous-total	15 723	16 978	1 254	7,98%

Envoyé en préfecture le 04/07/2025
Reçu en préfecture le 04/07/2025
Publié le
ID : 057-255704900-20250623-2025231-DE

Les Résiduels demeurent le flux principal traité par le syndicat (45 %). La Biomasse arrive à la seconde place (25 %), suivie des Recyclables (20 %).

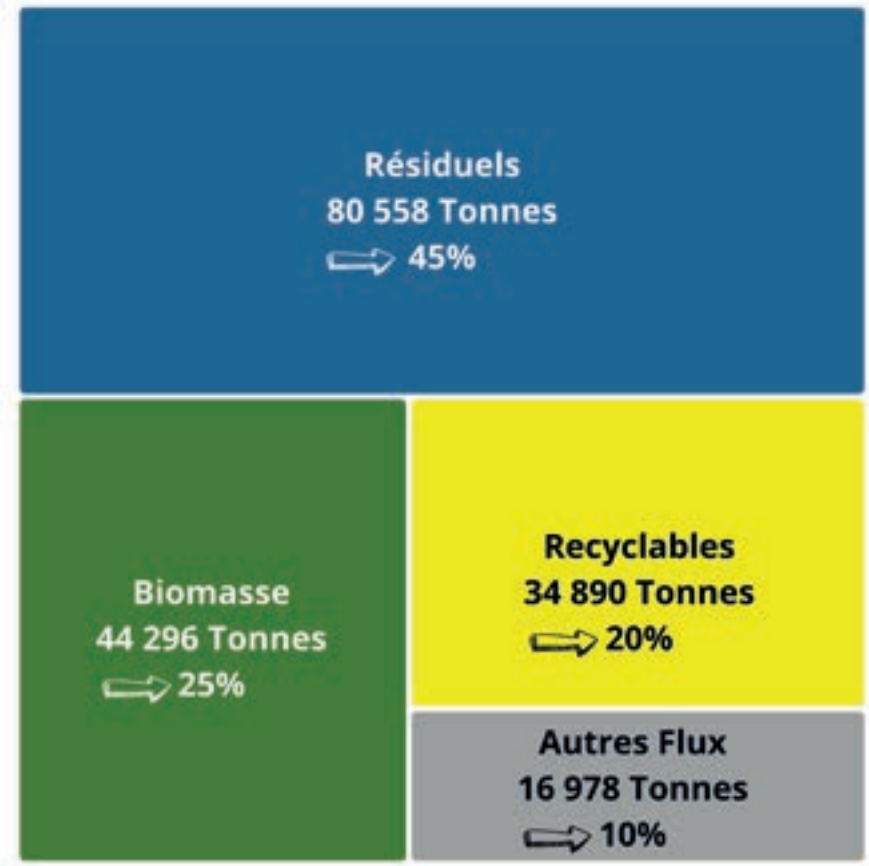

L'ensemble des informations sur les exutoires de traitement des flux pour lesquels le Sydeme est compétent sont reprises dans le tableau ci-dessous :

Catégorie	Flux	Eco-organisme / Prestataire(s)	Exutoire(s)
Résiduels	Sacs bleus	Ensorgungsverband Saar (EVS)	Velsen / Allemagne
	OMR	Energy from Waste (EEW)	Neunkirchen / Allemagne
	Tout-venant	Suez / Haganis	Metz (57)
	Refus d'exploitation	Suez	Téting sur Nied (57)
Recyclables	Emballages	Citraval	Chavelot (88)
	Multimatériaux		
	Papiers / Fibreux		
	Carton	Citraval	France / Allemagne
	Verre	OI Manufacturing	St Menge (88)
Biomasse	Déchets verts	Sydeme	Morsbach / Sarreguemines
	Biodéchets ménagers	Sydeme / Méthavalor	Morsbach
	Biodéchets non ménagers	Sydeme / Méthavalor	Morsbach
	Bois	Sydeme / OKO - KRONOSPAN	Ste Fontaine / France, Luxembourg
Flux déchèteries	DASRI	***DASTRI*** / Déchets médicaux	France / Incinération
	Piles / Batteries	***Corepile*** / Grandidier	France / Allemagne / Espagne
	DEEE	***Ecosystem*** / Valor'Emm et Envie Lorraine	France
	Mobilier	***Ecomaison*** / Citraval Betting	France
	Ampoules / Néons	***Ecosystem***	France
	Plâtre	Citraval / Ritleng Valorisations	Rohr (67)
	Huiles alimentaires	Valo'Pres	Florange (57)
Autres	Textiles	***Refashion*** / Tri d'Union, GGD, Colthalb	Europe / Asie / Afrique
	Radiographie	Lion's Club Bouzonville	Recycl'M (13)
	Capsules Nespresso	NESPRESSO / Suez	France
	Lunettes	Lion's Club Saint-Avold	Tiers Monde / Amérique du Sud

Envoyé en préfecture le 04/07/2025
Reçu en préfecture le 04/07/2025
Publié le
ID : 057-255704900-20250623-2025231-DE

Le Sydeme a traité 485 kg de déchets par habitant en 2024, soit une augmentation de + 8.27 kg par rapport à 2023.

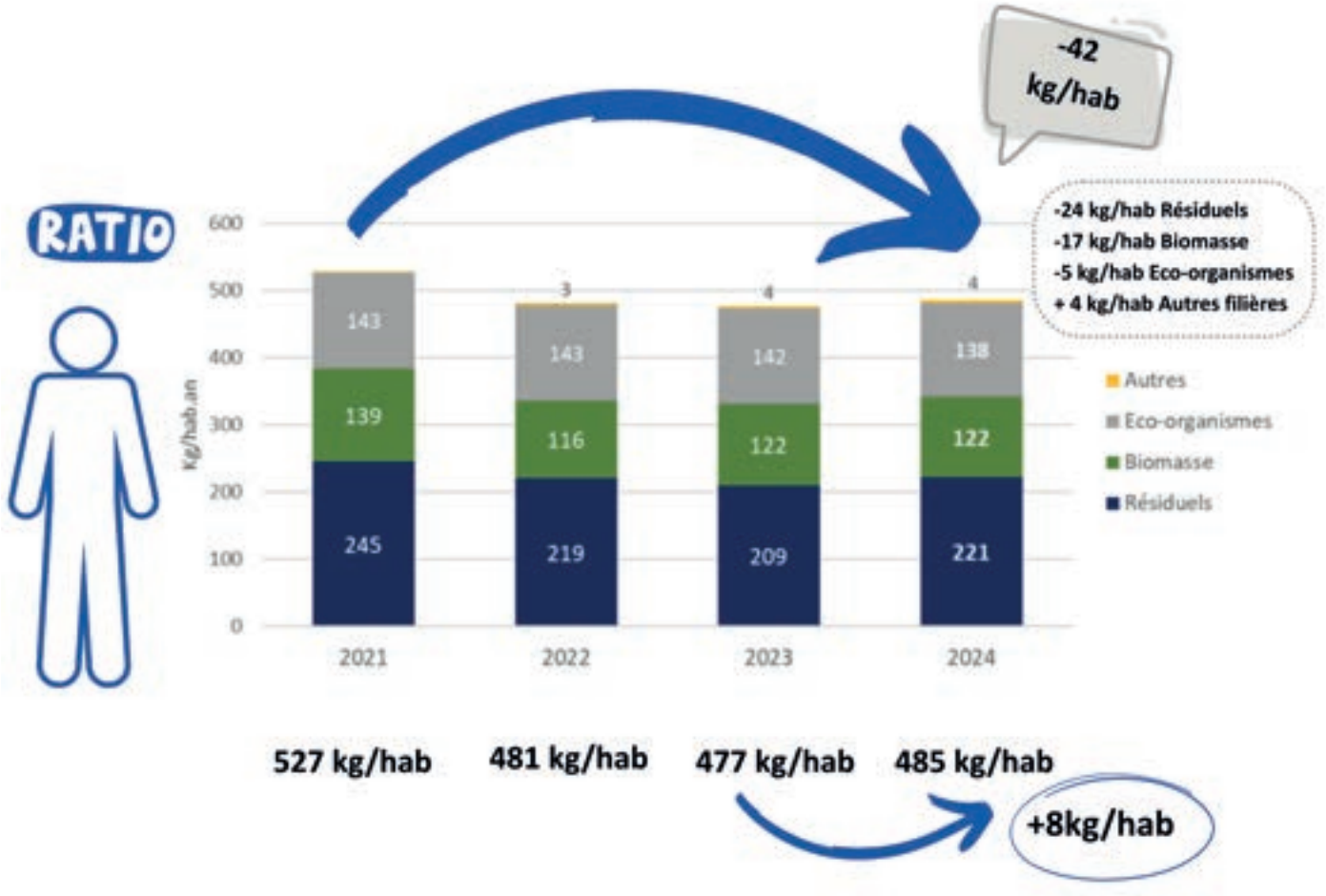

Envoyé en préfecture le 04/07/2025
Reçu en préfecture le 04/07/2025
Publié le
ID : 057-255704900-20250623-2025231-DE

10

LES COMPÉTENCES OPTIONNELLES

Envoyé en préfecture le 04/07/2025
Reçu en préfecture le 04/07/2025
Publié le
ID : 057-255704900-20250623-2025231-DE

CHAPITRE 10
LES COMPÉTENCES OPTIONNELLES

En complément de ses compétences transférées, le syndicat propose également à ses adhérents des prestations complémentaires dites « optionnelles ». Elles sont exercées par le Sydeme, à la demande des intercommunalités et en fonction des moyens matériels dont dispose le syndicat.

Parmi les prestations optionnelles figurent :
- La collecte des biodéchets des professionnels,
- La collecte des emballages en verre,
- La collecte des papiers/cartonnettes.

10.1. COLLECTE DES BIODÉCHETS DES PROFESSIONNELS

10.1.1. Organisation et équipement

Le Sydeme a mis en place ce service pour le compte de ses adhérents en 2009 afin de proposer un dispositif de collecte des biodéchets adapté aux professionnels pour lequel l'utilisation de sacs verts s'avère contraignante.

Ces entités, appelées point de collecte, concernent :
- **Les entreprises de restauration** : restaurants, cantines, traiteurs, boulangeries, etc.
- **Les commerces** : supermarchés, épiceries, fleuristes, etc.
- **Les établissements de santé** : hôpitaux, cliniques, maisons de retraite, cabinets médicaux, etc.
- **Les établissements scolaires et universitaires** : écoles, collèges, lycées, universités, etc.
- **Les entreprises agroalimentaires** : usines de transformation, abattoirs, etc.
- **Les administrations**.

Les professionnels bénéficiant de ce service sont collectés en porte-à-porte. Ils disposent de bacs de collecte dédiés (120 L ou 240 L) destinés à recevoir uniquement des biodéchets, conformément aux consignes de tri suivantes :

Consignes de tri du bac biodéchets

Les préparations de repas

Epluchures de fruits et de légumes, coquilles d'œufs,

petits déchets verts.

Les restes de repas

Marc de café, sachets de thé, trognons de pomme, pain, restes de viande, de poissons et denrées périmées (sans emballage).

Et aussi…

Les papiers souillés

Nappes et serviettes en papier, essuie-tout, assiettes en carton, cartonnettes souillées, galettes cartonnées, emballages en papier (pain, viennoiseries), emballages cartonnés de pâtisserie et petites cartonnettes, sacs en papier souillés, draps d'examen.

Envoyé en préfecture le 04/07/2025
Reçu en préfecture le 04/07/2025
Publié le
ID : 057-255704900-20250623-2025231-DE

En 2024, le Sydeme a fait l'acquisition de 484 bacs de 240 litres à 3 roues afin d'améliorer les conditions de travail (ergonomie) des agents du service biodéchets. La dotation de ces bacs 240 L s'est effectuée par la substitution de 2 bacs de 120 L.

Les biodéchets sont déposés en vrac dans le bac, une housse biodégradable y est déposée afin d'assurer la propreté du contenant.

Les tonnages collectés sont acheminés à Morsbach jusqu'à l'unité de valorisation biologique, Méthavalor, par des camions de collecte spécifique.

Les véhicules acquis en 2021 sont désormais vétustes ou hors d'usage. Des investissements pluriannuels sont au programme pour renouveler la flotte afin de disposer de camions adaptés : cuve étanche, une station de rinçage des bacs biodéchets et une cabine rabaissée.

10.1.2. Indicateurs

Lors du lancement de ce service en 2009, 2 collectivités adhérentes avaient opté pour cette prestation optionnelle. L'adhésion a évolué de façon croissante jusqu'en 2017, avec un taux de couverture de 100 %, taux qui a stagné jusqu'à fin 2021 pour atteindre 90 % en 2024 (9 collectivités sur 10).

En 2024, **852 points de collecte sont recensés pour un total de 1 719 tonnes de biodéchets**.

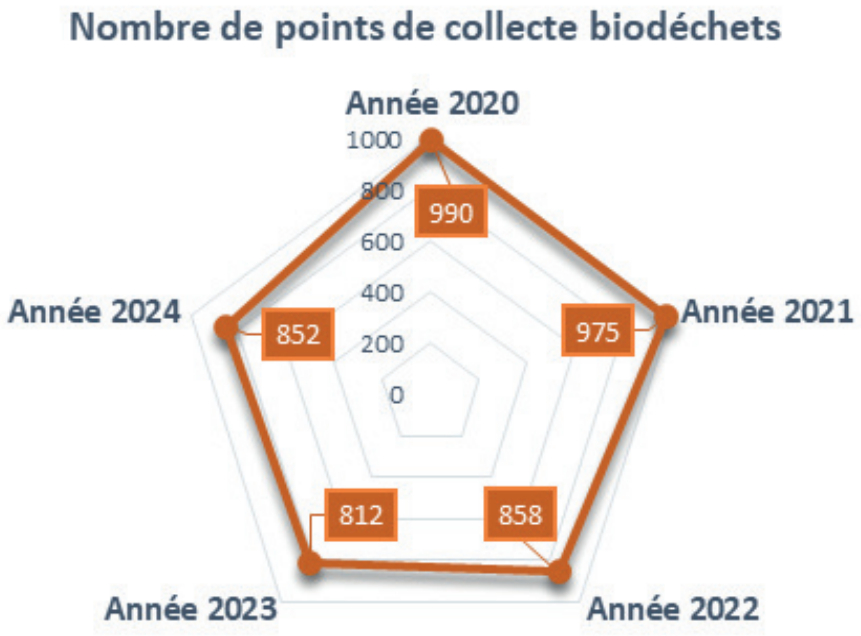

Envoyé en préfecture le 04/07/2025
Reçu en préfecture le 04/07/2025
Publié le
ID : 057-255704900-20250623-2025231-DE

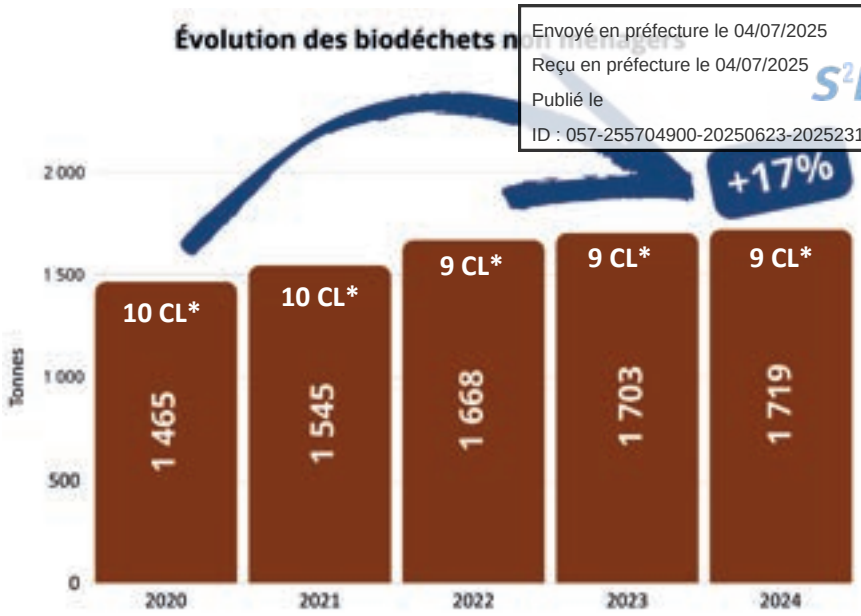

** Nombre de collectivités adhérentes concernées par le service*

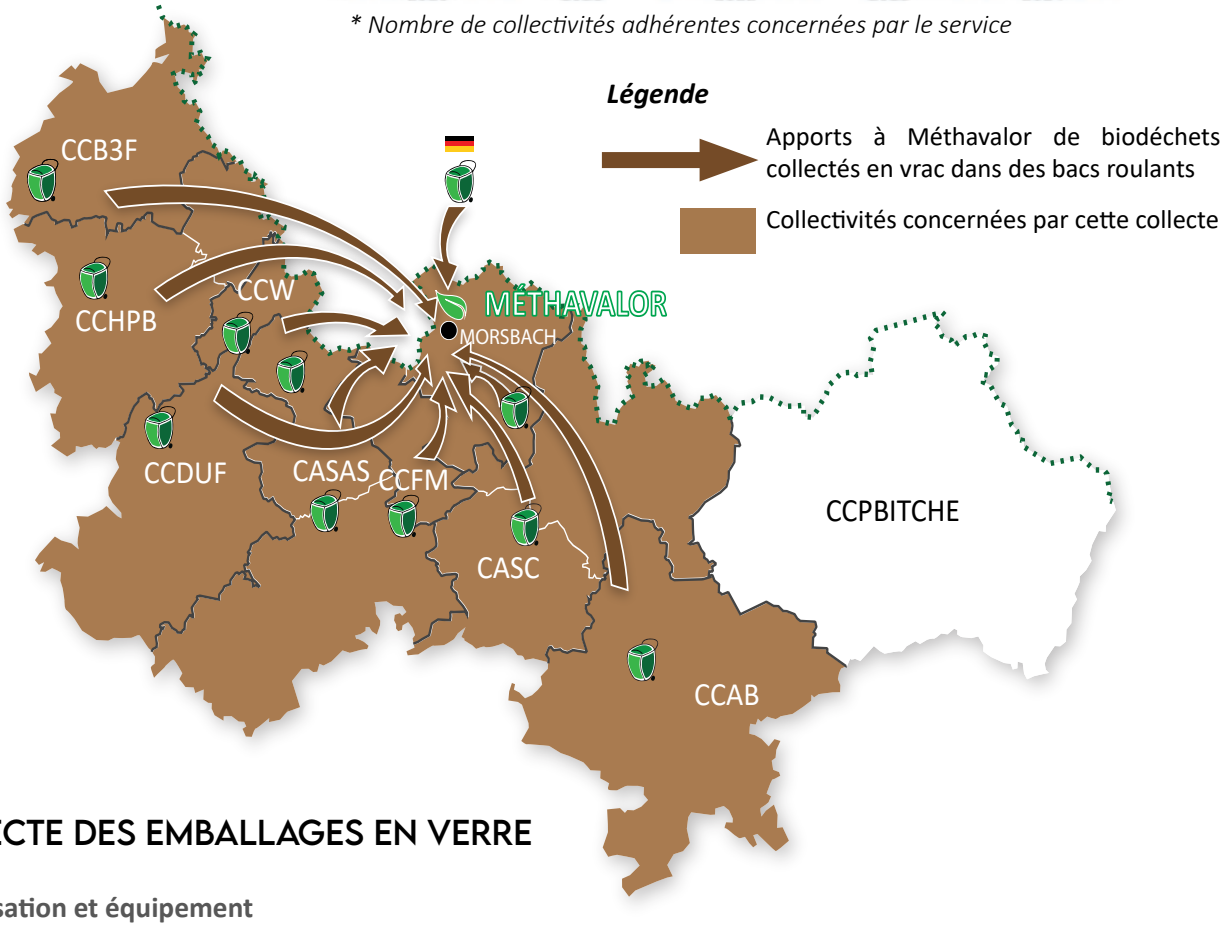

10.2. COLLECTE DES EMBALLAGES EN VERRE

10.1.1. Organisation et équipement

Le Sydeme a lancé ce service en 2015, cette collecte s'effectue par l'intermédiaire des points de tri de proximité depuis des bornes d'apport volontaire.

Consignes de tri des emballages en verre

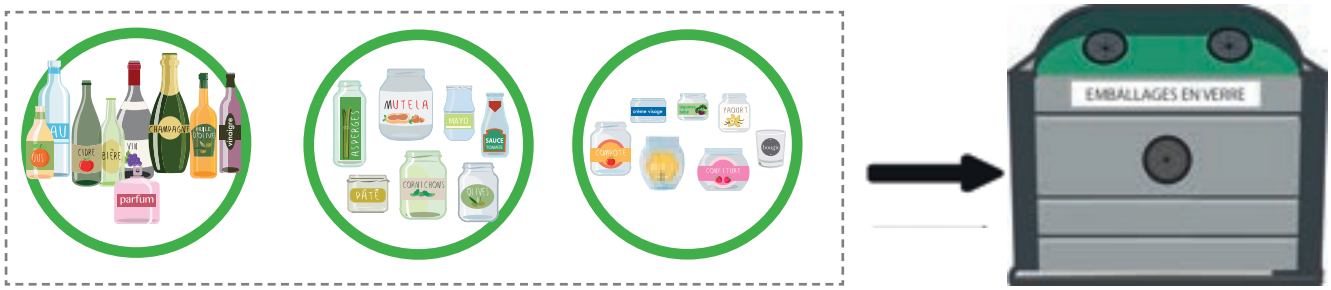

Bouteilles, flacons et pots en verre

Envoyé en préfecture le 04/07/2025
Reçu en préfecture le 04/07/2025
Publié le
ID : 057-255704900-20250623-2025231-DE

La prestation s'effectue à l'aide d'une semi-remorque équipée d'une pompe hydraulique spécifique à la conduite d'une grue auxiliaire avec un système de préhension permettant la saisie, le levage et le vidage des bornes.

Le budget 2024 prévoyait le renouvellement de 3 tracteurs grue au gaz avec cabine rabaissée, la livraison a été réalisée fin mars 2025.

Les tonnages collectés sont acheminés en semi-remorque jusqu'à la plate-forme extérieure de réception sur le site de Sainte-Fontaine à Saint-Avold. Ils sont ensuite rechargés puis transportés jusqu'à l'exutoire final, à Saint-Menge dans les Vosges, par un transporteur mandaté par le repreneur.

10.2.2. Indicateurs

En 2024, tout comme en 2023 le taux de couverture de la collecte du verre représente 50 % du territoire (5 des 10 collectivités : 196 127 habitants), soit 12 013 levées pour 5 960 t évacuées, réparties sur les 712 bornes.

Le service reste stable : le nombre d'adhérents faisant appel à cette prestation reste identique depuis 2022. Une légère diminution est constatée, elle est liée à la baisse de la population entre 2023 et 2024.

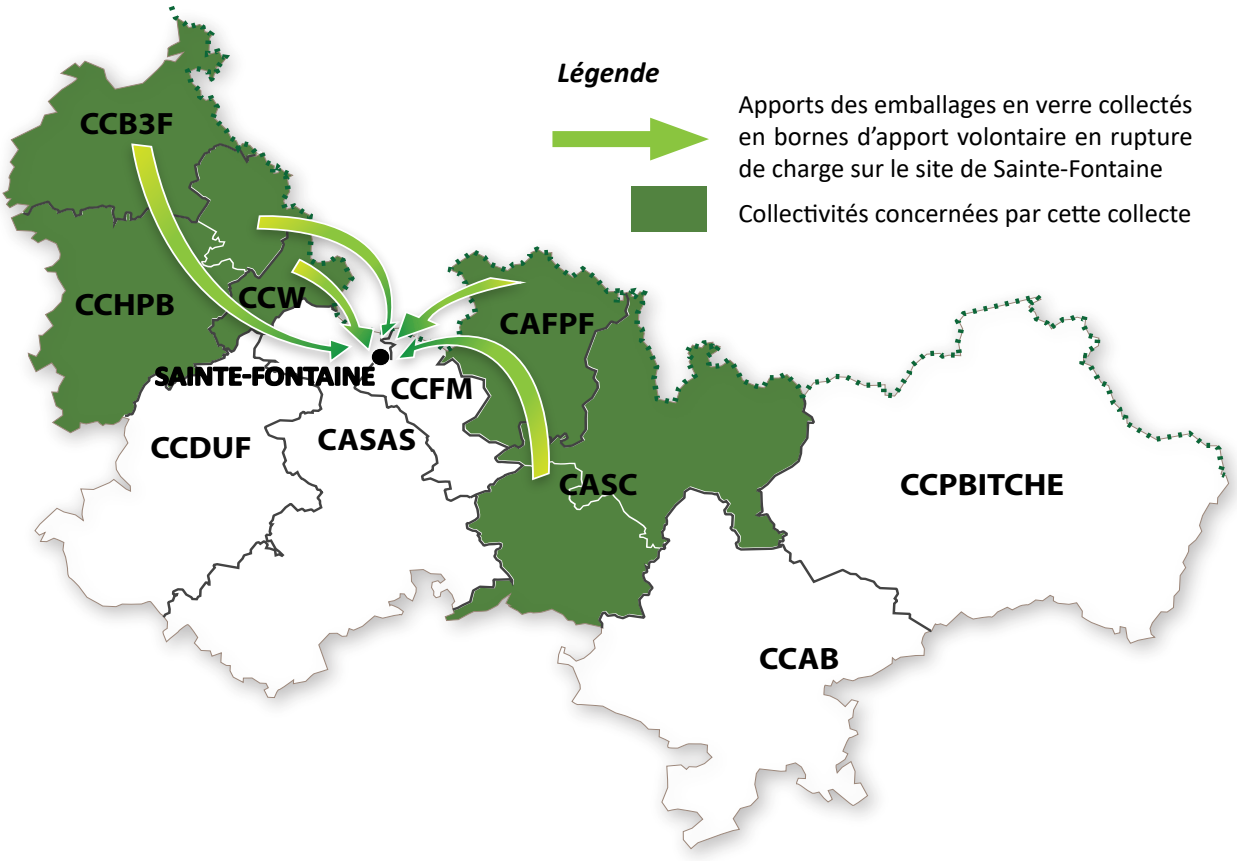

Envoyé en préfecture le 04/07/2025
Reçu en préfecture le 04/07/2025
Publié le
ID : 057-255704900-20250623-2025231-DE

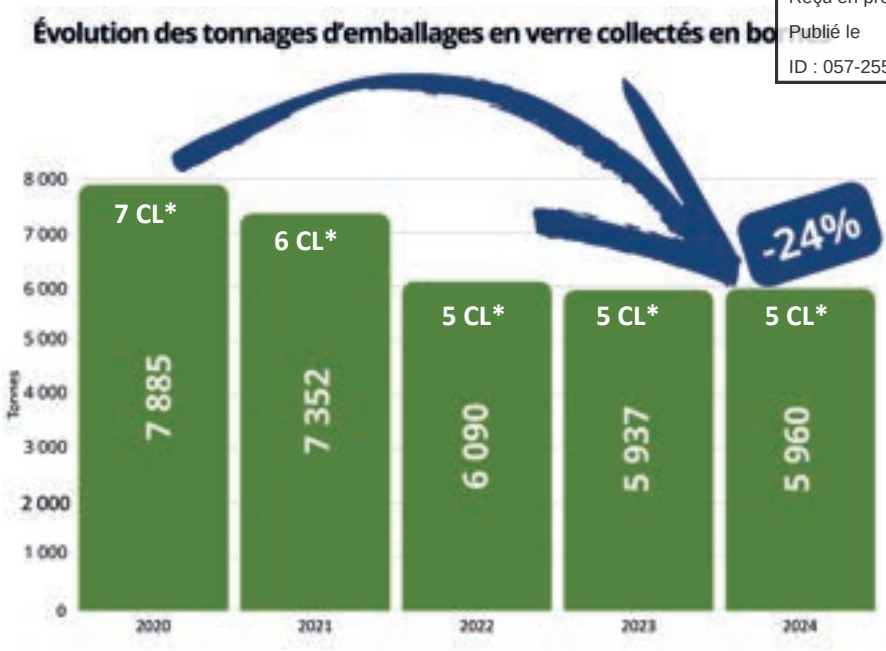

** Nombre de collectivités adhérentes concernées par le service*

10.3. COLLECTE DES PAPIERS/CARTONNETTES

10.3.1. Organisation et équipement

Le Sydeme propose ce service depuis 2016. Comme pour les emballages en verre, cette collecte s'effectue depuis des bornes.

Consignes de tri des papiers et cartonnettes

Papiers, livres et petits emballages cartonnés

Des équipements similaires à la collecte des emballages en verre sont utilisés pour les papiers et cartonnettes.

Le renouvellement de la flotte des tracteurs BIOGNV avec une capacité de stockage de biométhane plus importante, permet désormais d'assurer le transport par les chauffeurs du syndicat.

Les collectes de papiers et cartonnettes sont acheminées vers le site de Sainte-Fontaine où elles sont déchargées à l'abri, dans le hall de réception dans l'ancien bâtiment du centre de tri des recyclables.

Les fibreux sont rechargés puis transportés par le Sydeme jusqu'au centre de tri des recyclables de Chavelot dans les Vosges pour y être triés.

Envoyé en préfecture le 04/07/2025
Reçu en préfecture le 04/07/2025
Publié le
ID : 057-255704900-20250623-2025231-DE

Plus que 2 collectivités font appel au Sydeme pour le ramassage des papiers/cartonnettes, soit 20 % du territoire desservi (101 366 habitants), soit 14 335 levées pour 1 770 t évacuées, réparties sur les 372 bornes.

Comme pour le verre, le service reste stable. La variable est la diminution de population.

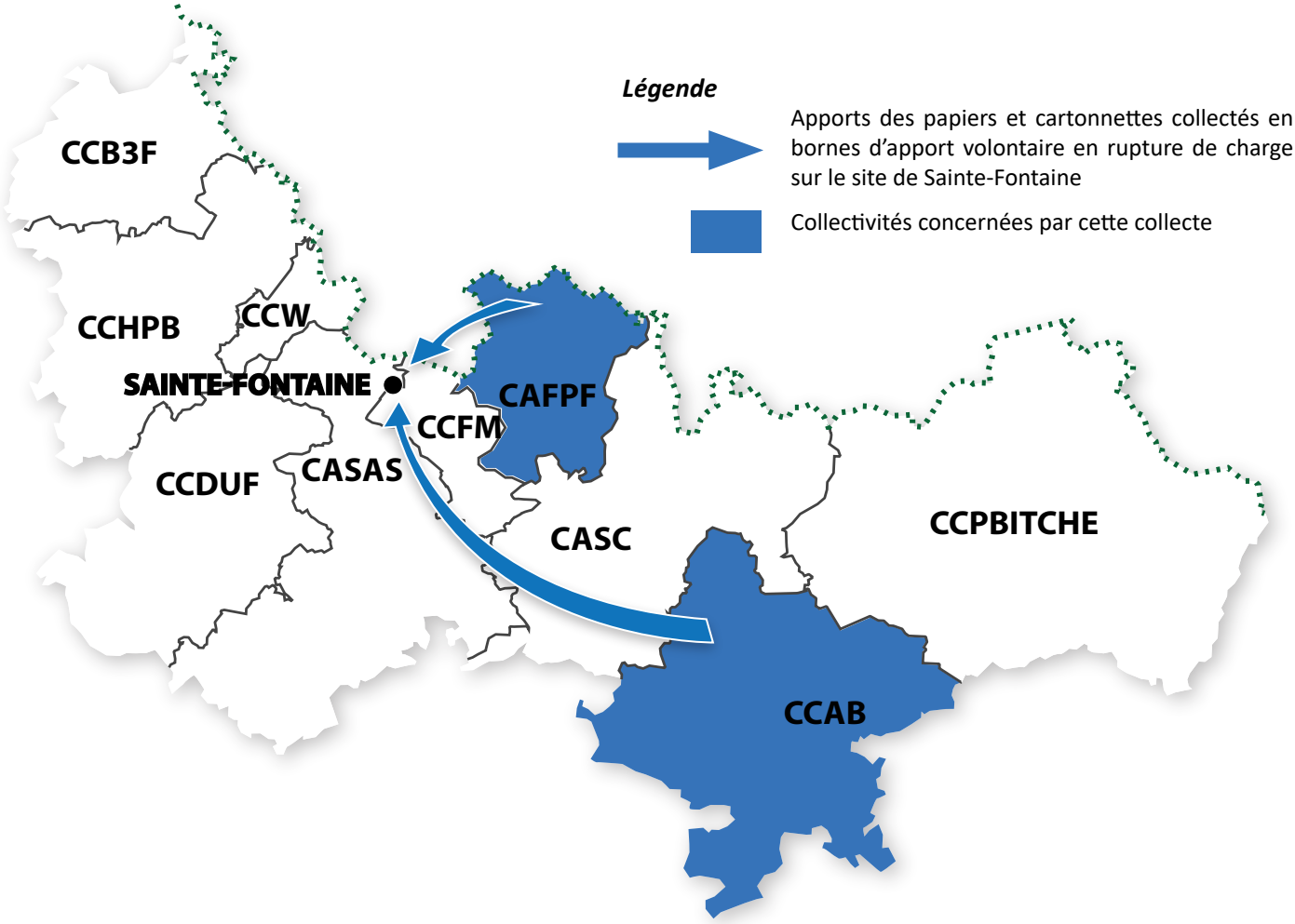

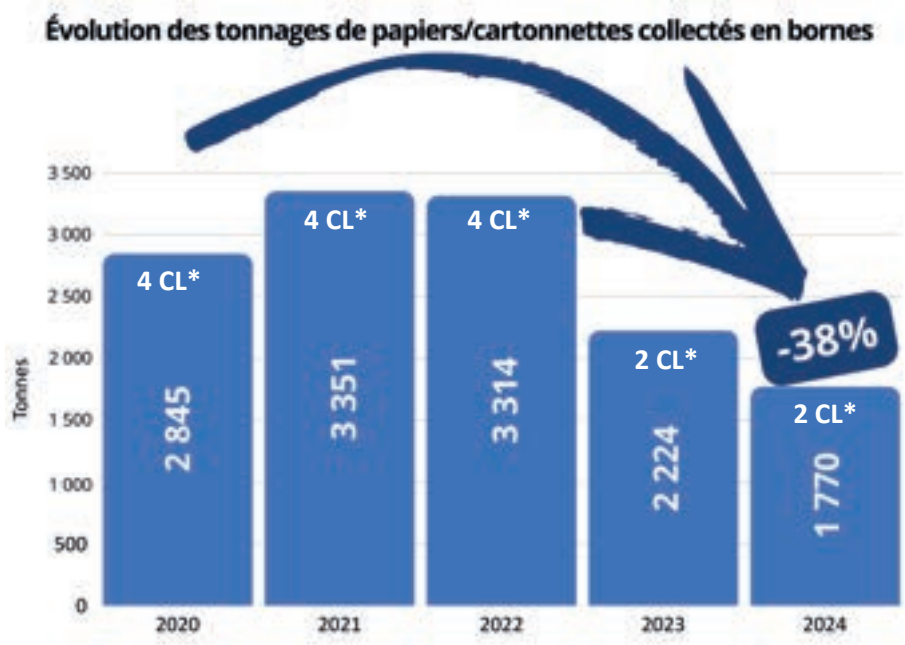

** Nombre de collectivités adhérentes concernées par le service*

Envoyé en préfecture le 04/07/2025
Reçu en préfecture le 04/07/2025
Publié le
ID : 057-255704900-20250623-2025231-DE

11 LES RESSOURCES HUMAINES

Envoyé en préfecture le 04/07/2025
Reçu en préfecture le 04/07/2025
Publié le
ID : 057-255704900-20250623-2025231-DE

CHAPITRE 11
LES RESSOURCES HUMAINES

11.1. STRUCTURE DES EFFECTIFS

Au 31 décembre 2024, le SYDEME comptait **140 agents** répartis entre le siège et les différents sites du Sydeme.

Le Directeur Général des Services, Jean-Philippe SIEBERT pilote 6 pôles, détaillés comme suit selon les effectifs établis au 31 décembre 2024 :

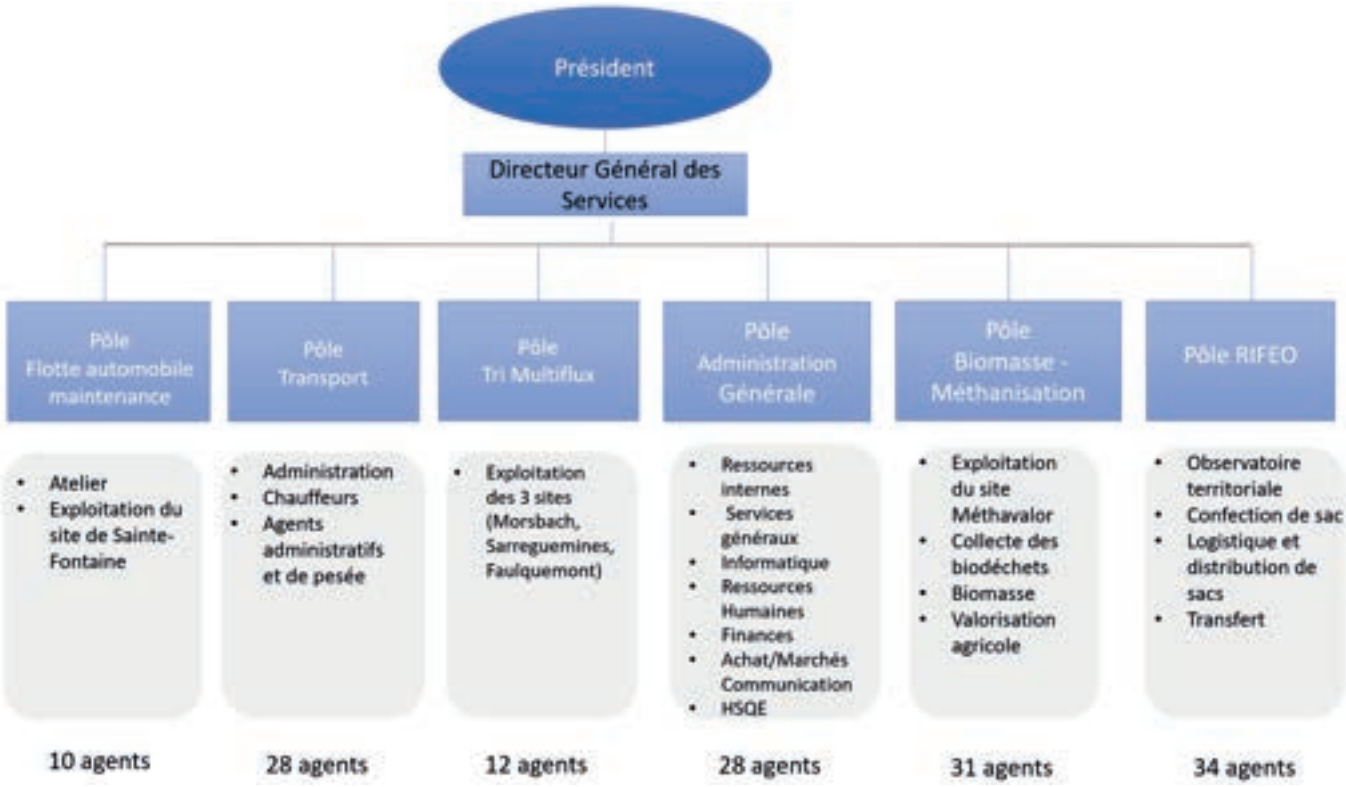

11.2. RÉPARTITION HOMMES/FEMMES

Répartition Hommes - Femmes par type de contrat

2024	Hommes	Femmes
Contractuels de droit privé	95	31
Contractuels de droit public	0	1
Fonctionnaires	5	6
Apprentis	2	/

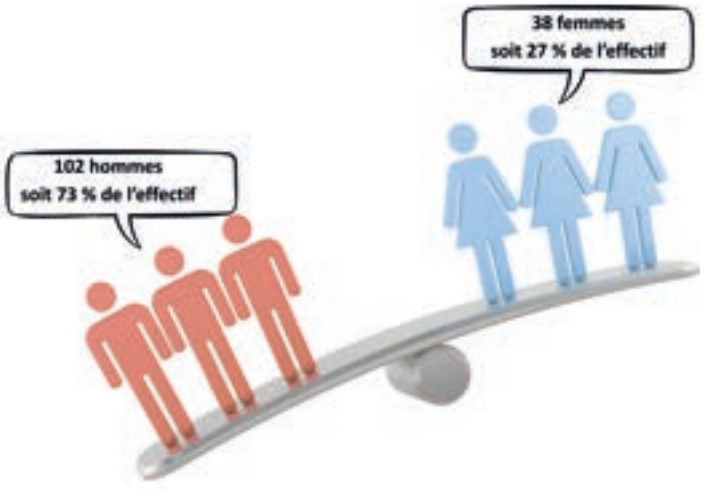

Envoyé en préfecture le 04/07/2025
Reçu en préfecture le 04/07/2025
Publié le
ID : 057-255704900-20250623-2025231-DE

La répartition hommes/femmes reste toujours en faveur d'une masculinisation des métiers.

La méthanisation, l'unité de confection des sacs , les centres de transfert et de tri sont occupés exclusivement par des hommes. Certains métiers, autrefois exclusivement masculins se sont féminisés, ainsi 2 postes de chauffeurs et un poste de conducteur d'engins sont occupés par des femmes.

Les femmes restent majoritaires dans les métiers administratifs : 21 femmes contre 7 hommes.

11.3. SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

La sécurité des agents reste une priorité absolue pour le Sydeme. Le service Hygiène Sécurité Qualité Environnement a réalisé des actions de prévention tout au long de l'année :

Campagne de sensibilisation des troubles musculosquelettiques (TMS)

Objectifs : informer les agents sur les risques associés aux TMS, ainsi que les symptômes qui peuvent en découler.

Actions déployées :
Des affiches informatives ont été disposées dans les lieux de passage afin d'attirer l'attention sur les bonnes pratiques à adopter au quotidien et des contenus pédagogiques ont été diffusés via l'intranet interne, dans le but d'encourager les agents à adopter les bons gestes.

Semaine de la sécurité routière

Objectifs : promouvoir le bon comportement sur la route. Sensibiliser aux dangers liés à la vitesse, à la fatigue, à l'alcool, aux drogues et à l'usage du téléphone au volant

Actions déployées :
- Dépliant posé sur les tables des lieux communs
- Envois de messages de prévention via mail.

Journée mondiale des premiers secours

Objectifs de la journée :
- Sensibiliser les agents à l'importance des gestes de premiers secours
- Développer les bons réflexes en cas d'accident ou de malaise
- Encourager chacun à se former pour devenir acteur de la chaîne de secours.

Actions mises en œuvre :
- Initiations aux gestes qui sauvent
- Ateliers pratiques animés par un agent formé aux gestes des 1ers secours.
- Présentation des gestes de base : alerter, masser, défibriller, stopper une hémorragie
- Démonstrations de matériel de secours
- Utilisation d'un défibrillateur automatisé externe (DAE)
- Présentation du contenu d'une trousse de premiers secours.

Journée mondiale de l'alimentation

Objectifs de la journée :
- Sensibiliser les agents à l'importance d'une alimentation équilibrée
- Promouvoir les bonnes pratiques nutritionnelles au quotidien
- Encourager des choix alimentaires durables et respectueux de l'environnement

Actions mise en œuvre :
Des paniers repas ont été distribués sur les différents sites. Les produits sélectionnés provenaient d'une ferme locale, privilégiant ainsi les circuits courts et les aliments frais.

Mise en place de pauses actives

Objectifs de l'action :
- Encourager la pratique d'une activité physique légère pendant la journée de travail
- Lutter contre la sédentarité et ses effets sur la santé
- Favoriser le bien-être et la concentration des agents

Actions mise en œuvre :
Des pauses actives ont été proposées aux agents à différents moments de la journée. Une communication a été transmise via l'intranet du Sydeme.

Envoyé en préfecture le 04/07/2025
Reçu en préfecture le 04/07/2025
Publié le
ID : 057-255704900-20250623-2025231-DE

12

LA COMMUNICATION

Envoyé en préfecture le 04/07/2025
Reçu en préfecture le 04/07/2025
Publié le
ID : 057-255704900-20250623-2025231-DE

CHAPITRE 12
LA COMMUNICATION

En 2024, la communication du Sydeme a renforcé sa mission de sensibilisation à travers une dynamique collective et pédagogique. Visites, projets éducatifs, supports innovants et nouveaux outils numériques ont rythmé l'année. Retour sur les actions marquantes qui ont rapproché le public de nos enjeux environnementaux.

12.1. MERCREDIS ÉCO-ÉDUCATIFS

Tout au long de l'année, quatre mercredis ont été proposés au grand public afin de sensibiliser de manière ludique aux filières de valorisation et à la prévention des déchets. Chaque édition a mis à l'honneur une thématique spécifique autour d'activités pédagogiques :

17 AVRIL

L'extension des consignes de tri et les nouveaux schémas de tri et de collecte des collectivités.

Nouvel outil pédagogique, la Roue de la Fortune.

22 MAI

Le tri et le recyclage des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE) avec un atelier de démantèlement et un atelier créatif à partir d'ampoules usagées.

16 OCTOBRE

Le tri et le recyclage du verre avec un focus sur les idées reçues.

Atelier bricolage spécial Halloween

Envoyé en préfecture le 04/07/2025
Reçu en préfecture le 04/07/2025
Publié le
ID : 057-255704900-20250623-2025231-DE

22 NOVEMBRE

À l'occasion de la **Semaine Européenne de la Réduction des Déchets**, le Sydeme a organisé un **Mercredi Éco-Éducatif** ouvert au grand public le **20 novembre 2024** au Centre Transfrontalier d'Éducation à l'Environnement à Morsbach. Cette action de sensibilisation s'est articulée autour de plusieurs ateliers pédagogiques et ludiques, axés sur la réduction des déchets et l'alimentation durable :

Découverte des légumineuses, des fruits et légumes de saison et partage de recettes « Anti-gaspi » dans la serre pédagogique.

• **Atelier créatif** de fabrication d'un **Awalé**, jeu traditionnel africain réalisé à partir de matériaux récupérés et de graines.

• **Atelier culinaire** autour de la préparation et la dégustation de **crêpes à l'aquafaba,** alternative végétale aux œufs.

Ces animations ont permis de sensibiliser petits et grands à des gestes simples mais concrets pour lutter contre le gaspillage alimentaire et adopter un mode de vie plus durable.

Envoyé en préfecture le 04/07/2025
Reçu en préfecture le 04/07/2025
Publié le
ID : 057-255704900-20250623-2025231-DE

12.2. PROJET PÉDAGOGIQUE 2023/2024

UTILITRI, L'ÉPOPÉE DES OBJETS DE LA MAISON

264 élèves participants

Dans le cadre de la **7e édition du Pass'Ecolo**, organisé tous les deux ans, **le projet pédagogique 2023/2024 a mobilisé 264 élèves répartis dans 13 classes de 13 établissements scolaires de Moselle-Est et d'Alsace Bossue.** L'objectif : sensibiliser les élèves au tri, au recyclage et au réemploi des objets du quotidien, comme les meubles, jouets ou outils.

Catégorie «HISTOIRE»

8 classes ont choisi de redonner vie à des objets oubliés à travers des histoires et poésies imaginatives, inspirées par des objets abandonnés dans la maison ou le jardin :

- École Élémentaire Flûte Enchantée de KALHAUSEN (CASC) – 2 classes
- École Primaire de OERMINGEN (CCAB) – 2 classes
- École Saint-Exupéry de DIEBLING (CAFPF)
- École Paul Verlaine de BÉNING-LÈS-ST-AVOLD (CCFM)
- École Élémentaire de COLMEN (CCB3F)
- Collège Aldabert et Ensemble Scolaire Antoine Gapp de BOUZONVILLE (CCB3F)

École Élémentaire de Diebling

Ensemble Scolaire Gapp de Bouzonville

Collège Aldabert et école de Colmen

Catégorie «RÉUTILISATION»

5 classes ont concrétisé un projet de transformation d'un meuble destiné à un nouvel usage : cabane à livres, grainothèque, hôtel à insectes, banc de bibliothèque :

- École Élémentaire d'EBRING (CAFPF)
- Collège La Carrière de SAINT-AVOLD (CASAS)
- École Paul Verlaine de BÉNING-LÈS-ST-AVOLD (CCFM)
- École Élémentaire La Fontaine de BARONVILLE (CASAS)
- Ensemble Scolaire Antoine Gapp de BOUZONVILLE (CCB3F)

École Élémentaire d'Ebring

École Élémentaire de Baronville

Ensemble Scolaire Gapp de Bouzonville

École Primaire de Frauenberg

COLLECTE SOLIDAIRE

2 établissements ont organisé une collecte de jouets en lien avec la thématique :

- École Primaire de FRAUENBERG (CASC)
- École Élémentaire de OERMINGEN (CCAB)

Tous les élèves participants ont été récompensés par une gourde écologique, symbole de leur engagement pour la planète.

École Élémentaire de Oermingen

École Élémentaire de Kalhausen

Envoyé en préfecture le 04/07/2025
Reçu en préfecture le 04/07/2025
Publié le
ID : 057-255704900-20250623-2025231-DE

VISITES DU CT2E ET DE LA SERRE PÉDAGOGIQUE

Envoyé en préfecture le 04/07/2025
Reçu en préfecture le 04/07/2025
Publié le
ID : 057-255704900-20250623-2025231-DE

12.3. VISITES DE SITES

12.3.1. Visites du CT2E

En 2024, le CT2E a accueilli **618 visiteurs répartis sur 25 groupes,** un chiffre en baisse de 25 % par rapport à 2023. Cette baisse de fréquentation s'explique par un contexte économique tendu, notamment la hausse des coûts de transport, et par le manque de chauffeurs qui réduit les disponibilités des transporteurs scolaires.

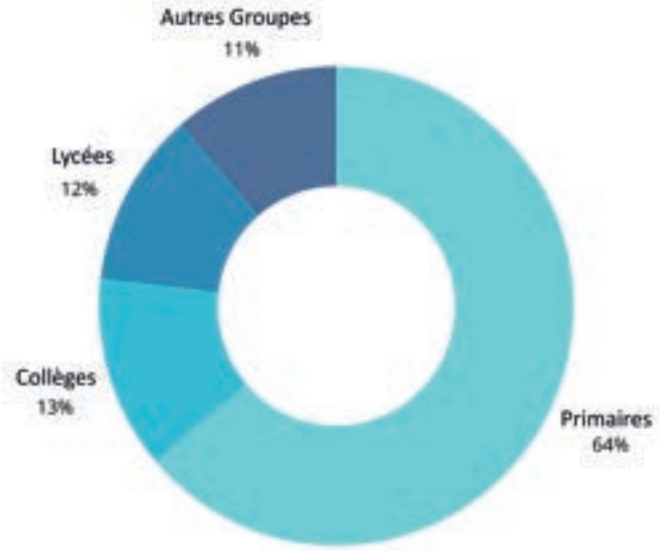

Les publics accueillis sont majoritairement des groupes scolaires :
- **64 %** des visites proviennent d'**écoles primaires et élémentaires** de Moselle-Est
- **25 %** concernent des **collèges et des lycées**
- **11 %** regroupent d'**autres structures éducatives et sociales** : ITEP, CMSEA, périscolaires ou encore foyers d'accueil spécialisés pour adultes (FAS)

Le CT2E poursuit ainsi sa mission de sensibilisation environnementale auprès de publics variés, en adaptant ses contenus pédagogiques aux besoins de chaque groupe.

Retrouvez le détail des intercommunalités dans le glossaire.

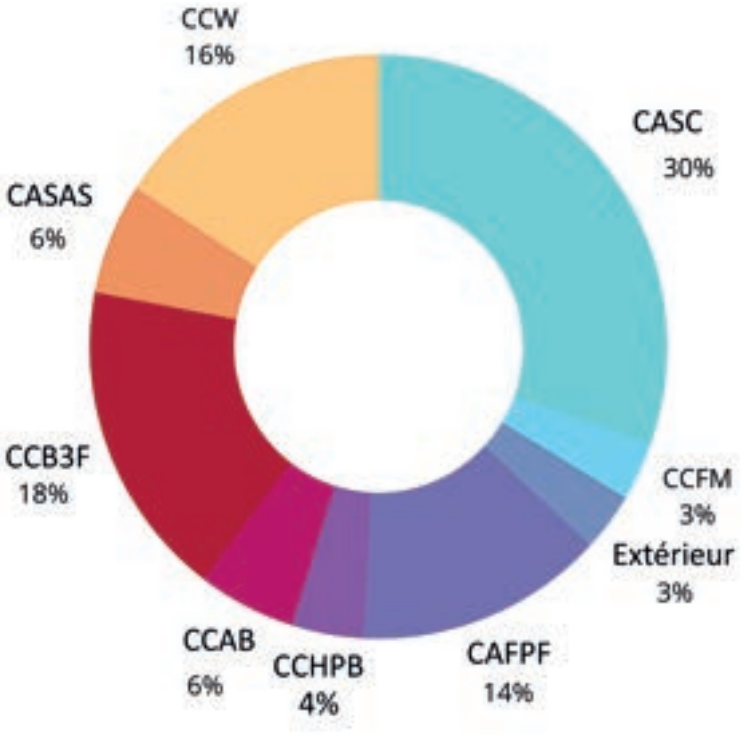

Envoyé en préfecture le 04/07/2025
Reçu en préfecture le 04/07/2025
Publié le
ID : 057-255704900-20250623-2025231-DE

VISITES DE MÉTHAVALOR ET LA SERRE PÉDAGOGIQUE

Envoyé en préfecture le 04/07/2025
Reçu en préfecture le 04/07/2025
Publié le
ID : 057-255704900-20250623-2025231-DE

12.3.2. Visites de Méthavalor

Le parcours de visite de Méthavalor suit le cheminement des biodéchets, de leur réception à leur valorisation en compost, engrais liquides et énergies renouvelables. Proposée gratuitement tous les jeudis, cette visite d'environ 2h00 est structurée en plusieurs étapes :

- Accueil au Siège du Sydeme
- Présentation générale du Sydeme, du dispositif multiflux et de la filière méthanisation
- Visite des équipements de Méthavalor
- Visite de la Serre pédagogique
- Visite du Centre Transfrontalier d'Éducation à l'Environnement (CT2E).

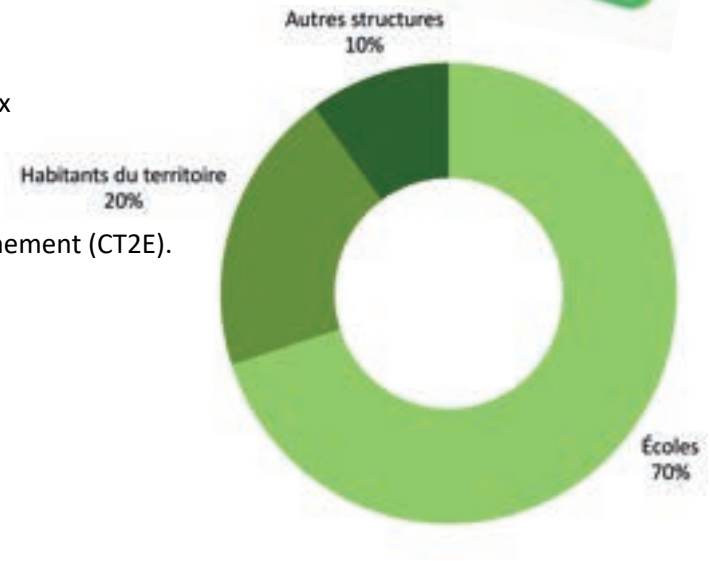

12.4. SUPPORTS & ACTIONS DE COMMUNICATION

12.4.1. Trions, valorisons

Publié en juillet 2024, le dernier numéro du journal du Sydeme est un bulletin spécial Finances. Il revient sur l'amélioration notable de la situation financière du syndicat et rappelle les compétences du Sydeme et de ses intercommunalités en matière de gestion des déchets ménagers.

12.4.2.Refonte du site internet et actualisation de la Sydem'app

Depuis le 21 mai 2024, le Sydeme propose un nouveau site internet à la navigation simplifiée, accessible et écoconçu, offrant une expérience utilisateur optimisée. Bilingue et pensé pour différents profils (usagers, élus, collectivités…), il répond aux besoins de chaque public. La nouvelle charte graphique a également été déclinée sur la Sydem'app, actualisée en septembre 2024.

Envoyé en préfecture le 04/07/2025
Reçu en préfecture le 04/07/2025
Publié le
ID : 057-255704900-20250623-2025231-DE

12.4.3. Collecte de téléphones portables

En 2024, le Sydeme a lancé une collecte événementielle de téléphones portables, en partenariat avec Eco-systèmes, un éco-organisme spécialisé dans le recyclage des équipements électriques et électroniques.

Les téléphones collectés sont triés, réparés ou recyclés, permettant de récupérer des matériaux précieux tels que l'or, l'argent et le cuivre, tout en évitant leur mise en décharge. Cette action contribue à la réduction des déchets électroniques et à la préservation des ressources naturelles.

Cette édition a été un véritable succès, grâce à la mobilisation collective de chacun du territoire. Grâce à l'engagement de nos équipes, de nos administrés et de vous, nos formidables usagers : **572 téléphones ont été collectés** !

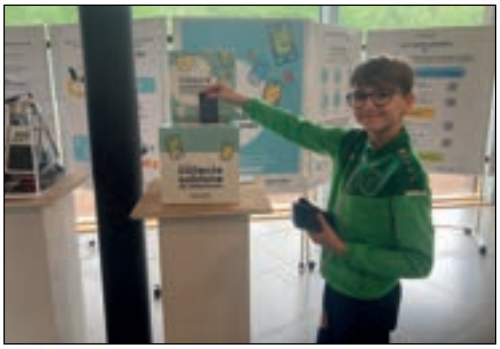

Cette action s'inscrit dans un mouvement plus large visant à encourager des comportements durables et responsables au sein de notre communauté. Un simple geste peut faire une grande différence, et cette collecte est un parfait exemple de l'impact que nous pouvons avoir ensemble pour un avenir plus vert !

12.4.4. Collecte de jouets

En 2024, le Sydeme a mis en place une collecte événementielle de jouets dans le cadre ed l'opération «Laisse parler ton coeur» en partenariat avec des structures locales et des associations. Cette initiative a permis aux usagers de déposer leurs jouets usagés lors des événements organisés par

Les jouets collectés ont été triés, réparés ou redistribués à des enfants dans le besoin, dans une démarche de réemploi et de solidarité.

En tout, **7,2 tonnes de jouets ont été collectées**, contribuant à la réduction des déchets et à la promotion de l'économie circulaire. Cette action a également permis de sensibiliser les familles à l'importance du recyclage et du réemploi des objets du quotidien.

Collectes au siège du Sydeme et au sein des collectivités participantes

Cette action solidaire a permis de rendre Noël plus joyeux pour de nombreux enfants tout en contribuant à un avenir plus responsable. Le Sydeme remercie tous les participants pour leur générosité et leur engagement dans cette belle initiative.

Envoyé en préfecture le 04/07/2025
Reçu en préfecture le 04/07/2025
Publié le
ID : 057-255704900-20250623-2025231-DE

12.4.5. Collectes en permanences

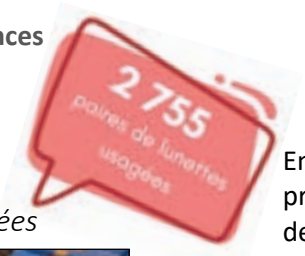

Collecte des lunettes usagées

En partenariat avec le Lions Club de Saint-Avold, le Sydeme propose la collecte de lunettes usagées lors des permanences de distribution des sacs.

Les lunettes (avec ou sans correction), montures et étuis en bon état sont récupérés, triés, puis réemployés à des fins humanitaires dans des pays en développement. Cette action permet de réduire les déchets, de favoriser le réemploi et de contribuer à une démarche solidaire et durable, accessible à tous lors d'un geste du quotidien.

Collecte des radiographies

Depuis 2018, le Sydeme, en partenariat avec le Lions Club de Bouzonville (renouvelé en 2024), organise la collecte de radiographies argentiques lors des permanences de distribution des sacs.

Les radiographies sont confiées à Recycl'M, une société spécialisée dans le recyclage de ces déchets, qui récupère les métaux précieux comme l'argent et valorise les matériaux plastiques. Les bénéfices sont ensuite reversés au Lions Club pour soutenir diverses actions caritatives.

Cette collecte permet de détourner ces déchets des ordures ménagères, de réduire les risques de pollution et de contribuer à une économie circulaire et solidaire.

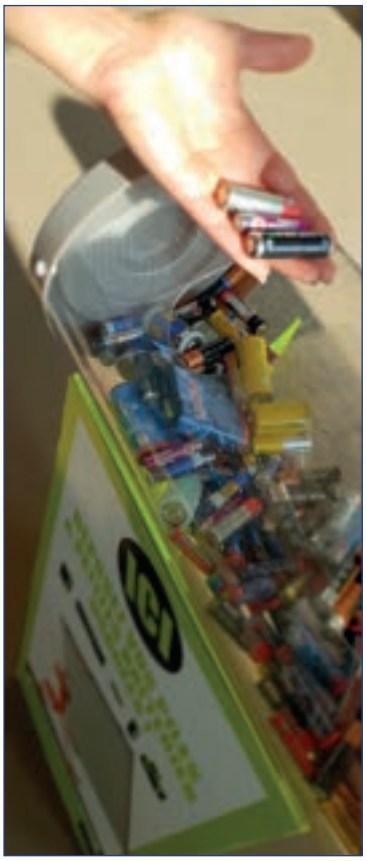

Collecte des piles et petites batteries

Dans une logique de proximité et de simplification du geste de tri, le Sydeme a mis en place une collecte des piles et petites batteries usagées lors des permanences de distribution des sacs. Une boîte de récupération est mise à disposition du public sur chaque site, permettant aux usagers de déposer facilement ces déchets spécifiques lors de leur venue.

Cette action contribue à :

- prévenir les risques d'incendie liés à la présence de piles ou batteries dans les sacs de tri ou les bennes de collecte,

- protéger l'environnement des substances dangereuses qu'elles contiennent,

- valoriser les matières récupérables comme le lithium, le nickel ou le zinc.

Ce service de collecte complémentaire s'inscrit pleinement dans la démarche de prévention des déchets et de sécurisation des flux portée par le Sydeme.

Envoyé en préfecture le 04/07/2025
Reçu en préfecture le 04/07/2025
Publié le
ID : 057-255704900-20250623-2025231-DE

13

LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

Envoyé en préfecture le 04/07/2025
Reçu en préfecture le 04/07/2025
Publié le
ID : 057-255704900-20250623-2025231-DE

CHAPITRE 13
LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

Depuis le 1er janvier 2012, les collectivités sont tenues d'être couvertes par des Programmes Locaux de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).

13.1. CADRE RÉGLEMENTAIRE ET OBJECTIF

La prévention des déchets consiste à réduire la quantité de déchets produits, leur teneur en substances nocives, les effets nocifs des déchets produits sur l'environnement et la santé humaine, en intervenant à la fois sur les modes de production et de consommation.

La prévention des déchets est une démarche fondamentale pour économiser les matières premières, limiter les impacts liés aux étapes de production, transformation, transport et utilisation des matières et produits et diminuer les coûts de la gestion des déchets pour le service public.

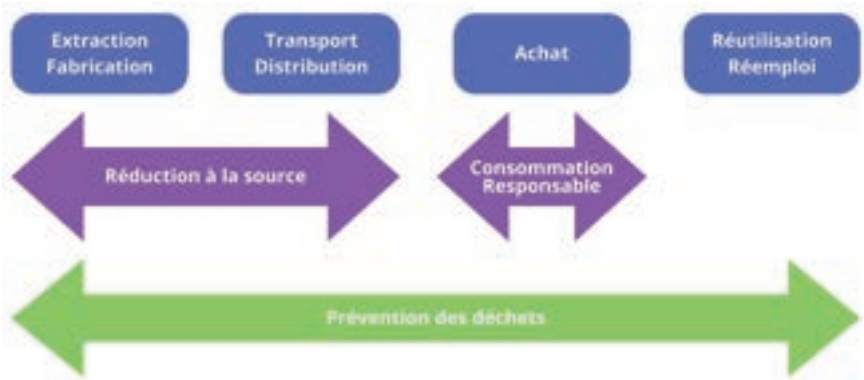

Les principaux leviers de la prévention des déchets résident dans la restriction d'utilisation ou de mises sur le marché de certains produits à usage unique (notamment en plastique), l'écoconception des produits, l'allongement de la durée d'usage des produits (à travers la réparation, le réemploi et la réutilisation) et les comportements d'achats responsables.

La loi II de l'article L. 541-1 du Code de l'environnement inscrit la prévention des déchets au sommet de la hiérarchie des modes de traitement.

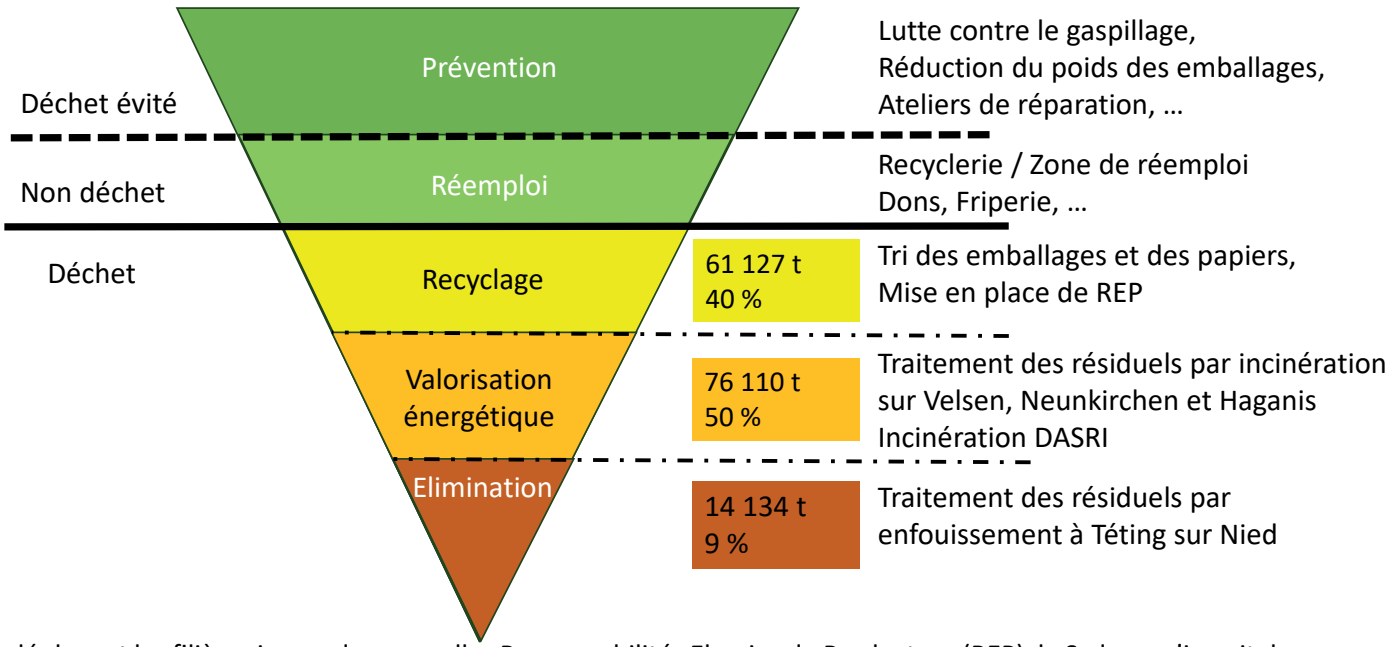

En déployant les filières issues des nouvelles Responsabilités Elargies du Producteur (REP), le Sydeme s'inscrit dans une démarche de prévention, en étant acteur du recyclage.

Envoyé en préfecture le 04/07/2025
Reçu en préfecture le 04/07/2025
Publié le
ID : 057-255704900-20250623-2025231-DE

13.1. CADRE RÉGLEMENTAIRE ET OBJECTIF

L'indice de réduction des déchets (IRD) se révèle être un indicateur clé pour évaluer l'efficacité des actions et mesurer les progrès accomplis.

L'IRD est calculé sur la base de la population en vigueur (données INSEE), des tonnages réceptionnés par le syndicat. Cet indice permet de suivre l'évolution de la quantité de déchets produits par rapport à une période de référence (2010). Il permet d'identifier les leviers d'action les plus pertinents et d'ajuster les stratégies en conséquence

cf. actions de communication mises en place évoquées au chapitre 12.

En 2024, l'indice de réduction des déchets est de 100 kg/habitant.

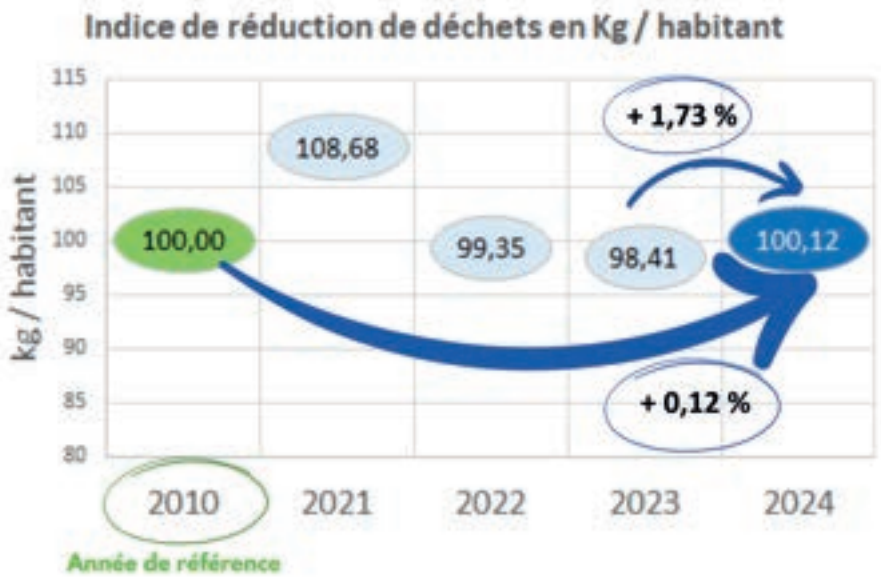

Le détail des flux et leur variation est détaillé dans les chapitres précédents.

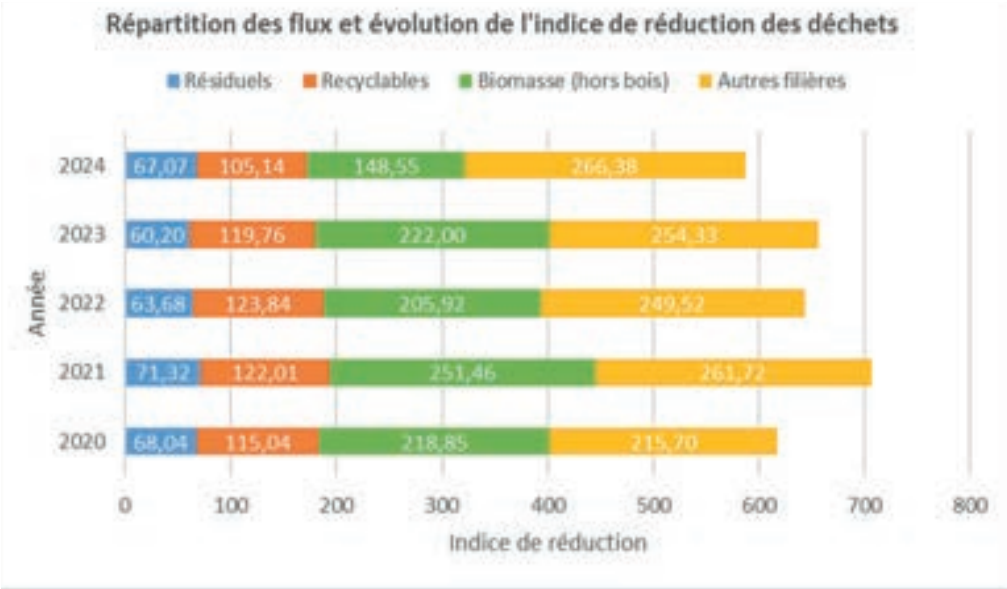

Il s'agit des tonnages collectés, les recyclables incluent donc les refus de tri. La baisse amorcée en 2022 correspond à la sortie progressive du sac orange du dispositif Multiflux et au retour d'une collecte dédiée des recyclables ayant permis de diminuer les refus de tri tout en maintenant les tonnages valorisés.

Le déploiement de nouvelles **Responsabilités Elargies du Producteur** (REP) permet de diminuer les tonnages de résiduels et par conséquent, d'augmenter la part des « autres filières ». En 2010, seuls le bois et les D3E étaient comptabilisés dans cette catégorie. Aujourd'hui s'y rajoutent 8 autres flux, par ordre d'importance : Meubles, Textiles, Plâtre, Piles/Batteries, Huiles alimentaires, Néons/Ampoules et Capsules Nespresso.

Envoyé en préfecture le 04/07/2025
Reçu en préfecture le 04/07/2025
Publié le
ID : 057-255704900-20250623-2025231-DE

#14

LES DONNÉES RELATIVES AU SERVIC PUBLIC

Envoyé en préfecture le 04/07/2025
Reçu en préfecture le 04/07/2025
Publié le
ID : 057-255704900-20250623-2025231-DE

CHAPITRE 14

LES DONNÉES RELATIVES AU SERVICE PUBLIC

MONTANT ANNUEL DES PRESTATIONS RÉMUNÉRÉES A DES ENTREPRISES

Prestations	Prestataires	Échéance	Montant
Traitement des Recyclables	CITRAVAL ROMBAS SAS	30/06/2025	3 841 498,81 €
Traitement Résiduels	Energy from Waste	31/12/2026	3 120 146,50 €
	EVS	31/12/2026	3 118 916,26 €
	SUEZ RV NORD EST	31/12/2026	2 278 070,53 €
Traitement Biomasse	VALTERRA	31/12/2024	500 803,66 €
	SEDE - VEOLIA	31/12/2024	219 806,49 €
	ENSALUX	31/12/2024	95 998,90 €
	SUEZ ORGANIQUE	31/12/2024	74 346,99 €
Traitement du Plâtre	CITRAVAL	31/12/2024	232 562,46 €
Caburant	ENDESA ENERGIA - Gaz	/	357 196,01 €
	TOTAL - Gasoil et Essence	/	111 650,75 €
	GN Vert ENGIE - Gaz	28/06/2024	87 358,76 €
	UGAP - Fioul et GNR	/	158 864,16 €
Electricité	EDF COLLECTIVITES SERVICE CLIENT	31/12/2024	716 783,56 €
	ENERGIS	31/12/2024	59 531,91 €
	ENES	31/12/2024	5 129,43 €
	ENEDIS	31/12/2024	2 030,35 €
Matières premières pour l'Unité de Confection de sacs	BOREALIS AG	/	357 883,40 €
	SUEZ RV PLASTIQUES OUEST	/	283 847,76 €
	FOURNIER RADICI FRANCE	/	266 016,33 €
	EUROCOMMERCIALE SPA	/	252 830,09 €
	ASPEN GS	/	121 582,00 €
	AMPACET EUROPE SA	/	104 011,25 €
Transport	KIMMEL SERVICES	22/07/2025	1 977 559,75 €
Locations mobilières et biens mobiliers	TILLY MANUTENTION	31/12/2025	255 384,81 €
	FRAIKIN ASSETS	/	112 242,11 €
	UGAP	/	5 073,26 €
Fournitures pièces	PLUS	/	158 407,01 €
	SINFINES FACTORY S.L.	/	134 636,00 €
	VERITEC AG	/	123 819,74 €
	MOCO GmbH	/	42 468,89 €
		/	74 550,00 €
	PRODUR Welding Alloys	/	95 050,54 €
	HITACHI ZOSEN INOVA AG	/	85 238,50 €
	NORD REDUCTEURS	/	64 521,94 €
Sécurité	GUERMONT WEBER	19/04/2025	35 769,72 €
	DEKRA Industrial SAS	01/02/2027	18 629,64 €
		/	9 729,40 €
	SIVIHE	31/12/2026	16 232,53 €
		/	18 926,50 €
	AUXIDYS	/	28 299,99 €
Maintenance et location mobilières	SERMAT MANULOC	/	32 796,42 €
Assurances	WILLIS TOWERS WATSON REGION EST	31/12/2024	147 184,79 €
	GRAS SAVOYE - WTW	31/12/2024	83 953,93 €
Qualité	ANETAME - Caractérisations	31/12/2025	35 285,92 €

Envoyé en préfecture le 04/07/2025
Reçu en préfecture le 04/07/2025
Publié le
ID : 057-255704900-20250623-2025231-DE

15

LE BUDGET

Envoyé en préfecture le 04/07/2025
Reçu en préfecture le 04/07/2025
Publié le
ID : 057-255704900-20250623-2025231-DE

CHAPITRE 15
LE BUDGET

15.1. MONTANT ANNUEL GLOBAL DES DÉPENSES LIÉES AU FONCTIONNEMENT DES SERVICES

En 2024, les dépenses d'exploitation s'élèvent à **55 265 803,63 €** pour des recettes de **60 753 656,91 €**.
Un excédent de 5 487 853,28 € est constaté.

Plus de 85 % de ces dépenses d'exploitation se répartissent en 3 catégories :
- Les **charges à caractère général** constituent la principale dépense avec **24 303 338,93 €** (43,98 %),
- Les **autres charges** avec 15 043 647,13 € (27,22 %) qui correspondent majoritairement aux reversements aux adhérents,
- Les **charges liées au personnel** : 7 720 268,79 € (13,97 %).

Les dépenses d'exploitation

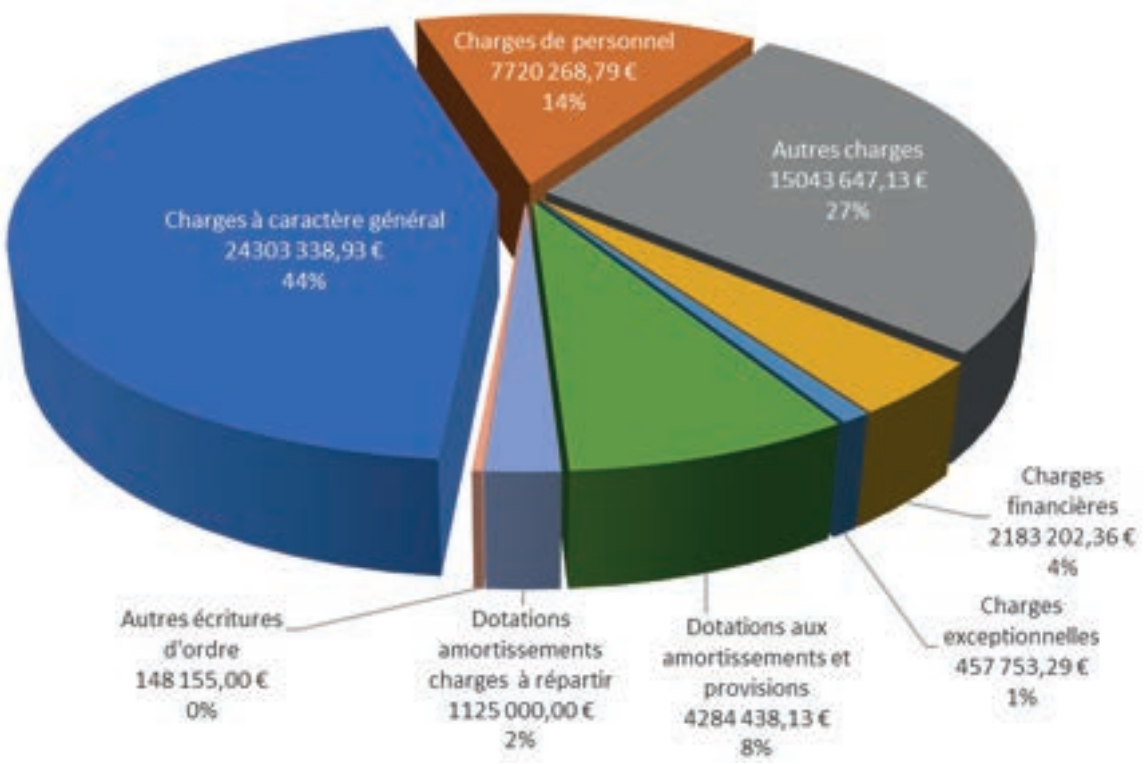

Envoyé en préfecture le 04/07/2025
Reçu en préfecture le 04/07/2025
Publié le
ID : 057-255704900-20250623-2025231-DE

Poste de dépenses	Montant
Traitement externalisé + Taxes	14 655 642,48 €
Transport externalisé	2 008 551,81 €
Matières premières CSM	1 841 346,38 €
Fournitures pièces	1 164 186,84 €
Electricité + eau	1 064 272,16 €
Carburants	864 816,09 €
Autres biens mobiliers	477 538,43 €
Matériel roulant	450 495,60 €
Locations Mobilières	429 399,76 €
Contrats prestation	332 369,40 €
Assurances	257 549,39 €
Maintenance	236 495,19 €
Analyses	121 095,69 €
Péage	63 040,91 €
Divers Communication	58 393,04 €
Petits équipements, fournitures et entretien	56 452,45 €
Taxes foncières	55 427,00 €
Télécommunications	51 897,68 €
Crédit bail	44 158,16 €
Publications / Impressions / Affranchissement	39 848,40 €
Divers	30 362,07 €
TOTAL	24 303 338,93 €

Plus de 2/3 des dépenses à caractère général sont liées à l'externalisation des prestations de transport et de traitement.

Les recettes d'exploitation de 60 753 656,91 € proviennent principalement des subventions, il s'agit des **contributions de fonctionnement et de transport/traitement des adhérents**.

Les recettes d'exploitation

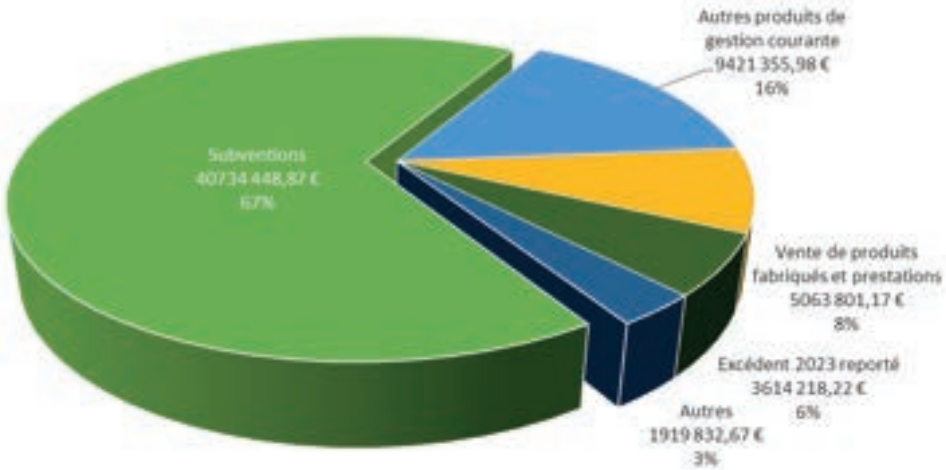

Zoom sur les autres recettes d'exploitation

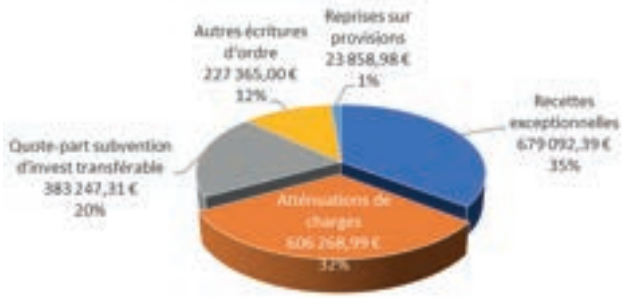

Envoyé en préfecture le 04/07/2025
Reçu en préfecture le 04/07/2025
Publié le
ID : 057-255704900-20250623-2025231-DE

15.2. MONTANT ANNUEL GLOBAL DES DÉPENSES LIÉES AUX INVESTISSEMENTS

En 2024, les dépenses d'investissement s'élèvent à 7 736 774,10 € pour des recettes de 11 134 356,24 €. Un excédent de 3 397 582,14 € est constaté.

Les dépenses d'investissement se répartissement majoritairement entre le **remboursement de la dette** (57 %) et les **immobilisations corporelles** (28 %).

Les dépenses d'investissement

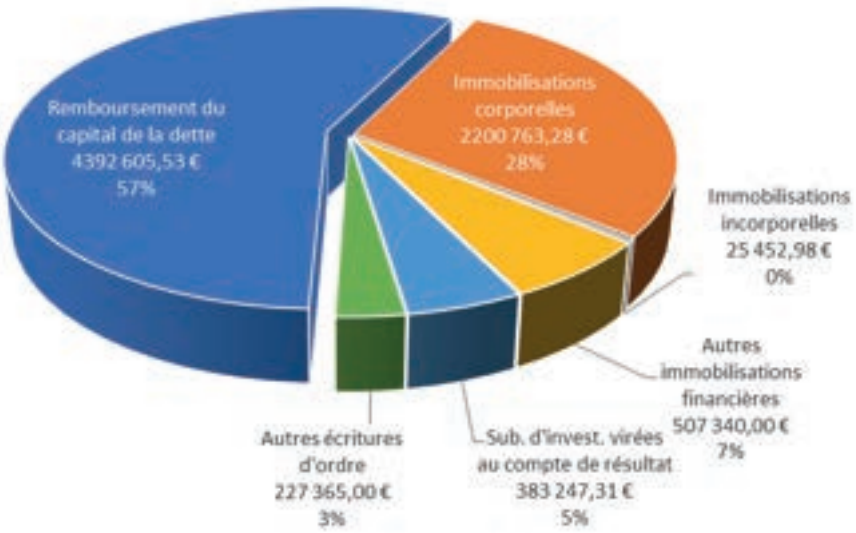

Les **recettes d'investissement** sont constituées de l'**excédent reporté de 2023** (47 %) et **des amortissements des immobilisations** (26 %).

Les recettes d'investissement

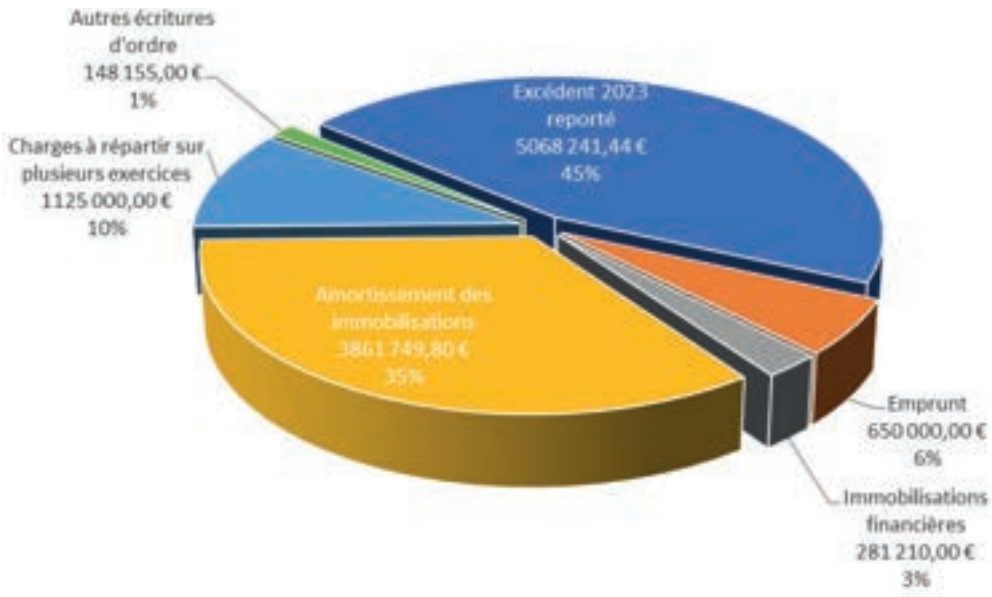

Envoyé en préfecture le 04/07/2025
Reçu en préfecture le 04/07/2025
Publié le
ID : 057-255704900-20250623-2025231-DE

16

COÛT ET FINANCEMENT DU SERVICE

Envoyé en préfecture le 04/07/2025
Reçu en préfecture le 04/07/2025
Publié le
ID : 057-255704900-20250623-2025231-DE

CHAPITRE 16
COÛT ET FINANCEMENT DU SERVICE

16.1. COÛT AIDÉ DU SERVICE PUBLIC

Le coût aidé du service public est le coût qui reste à la charge de la collectivité. Il représente l'ensemble des charges (structure, communication, prévention, collecte, traitement y compris les amortissements des emprunts, etc…) qui affecte le service, déduction faite des produits (ventes de matériaux, d'énergie, soutiens des sociétés agréées, aides diverses).

Coût aidé à l'habitant des prestations effectuées par le Sydeme :

2024

75,00 € HT*
Coût aidé moyen des intercommunalités adhérentes au Sydeme :
154,00 € HT par habitant**
(donnée 2023)

*Sydeme : total charges - total (produits + soutiens)/habitant
**Sydeme + EPCI : coût aidé moyen pondéré/habitant

Source des données : Matrice des coûts Ademe – 2024

16.2. PART DES COMPÉTENCES COLLECTE ET TRAITEMENT SUR LE TOTAL DES CHARGES

Le financement de l'exercice des compétences incombant au Sydeme regroupe :

• **La contribution au fonctionnement** : elle s'établit à hauteur de 8 € HT par habitant jusqu'en 2021 et elle est versée par les intercommunalités membres au regard de leur population respective.

Cette contribution doit couvrir les dépenses de fonctionnement. Elle a été portée à 13,875 € HT par habitant pour les exercices 2022 et 2023 suite à la décision du Préfet de la Moselle puis abaissée à 12,375 € par habitant pour 2024 suite à la décision du Comité Syndical du 3 avril 2024.

• **La contribution au transport/traitement** : elle est facturée mensuellement à chaque intercommunalité au regard des prestations de transport et de traitement effectuées pour leur compte. Elle comprend les prestations liées au tronc commun, les prestations associées à la collecte et les prestations optionnelles le cas échéant.

Ce sont les intercommunalités qui perçoivent la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) auprès des contribuables ou la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) auprès des usagers (ainsi que la redevance spéciale auprès des professionnels), selon le régime.

Envoyé en préfecture le 04/07/2025
Reçu en préfecture le 04/07/2025
Publié le
ID : 057-255704900-20250623-2025231-DE

16.3. TAUX DE COUVERTURE DU COÛT DE LA GESTION DES DÉCHETS PAR LE FINANCEMENT DES INTERCOMMUNALITÉS

	Montant annuel	Montant à l'habitant (HT)
Coût aidé	27 339 788,67 €	**75,00 €**
Contributions et facturations clients payants	29 606 678,13 €	81,22 €
Ecart entre coût et financement en euro	2 266 889,46 €	6,22 €
Ecart entre coût et financement en %	8,29%	8,29%

Source des données : Matrice des coûts Ademe - 2024

Envoyé en préfecture le 04/07/2025
Reçu en préfecture le 04/07/2025
Publié le
ID : 057-255704900-20250623-2025231-DE

#17

STRUCTURE DU COÛT

Envoyé en préfecture le 04/07/2025
Reçu en préfecture le 04/07/2025
Publié le
ID : 057-255704900-20250623-2025231-DE

CHAPITRE 17
STRUCTURE DU COÛT

17.1. NATURE DES CHARGES

Le tableau et le graphique ci-dessous présentent les différents postes de charges qui affectent le service de gestion des déchets par le Sydeme, sans distinction de flux. **Il est important de noter que les dépenses présentées dans la nature des charges s'entendent charges d'amortissements comprises (c'est-à-dire des investissements annualisés) au sens de la méthode Ademe d'expression du coût.**

Postes de charges	En Euros
Charges fonctionnelles (structure + communication)	2 168 607,30 €
Charges de prévention	0,00 €
Charges de pré-collecte	3 674 323,80 €
Charges de collecte	1 149 546,46 €
Charges de tri du multiflux	2 622 402,07 €
Charges de transfert/transport	5 745 550,15 €
Charges de traitement des déchets Non Dangereux	22 393 010,34 €
Total des charges	**37 753 440,12 €**

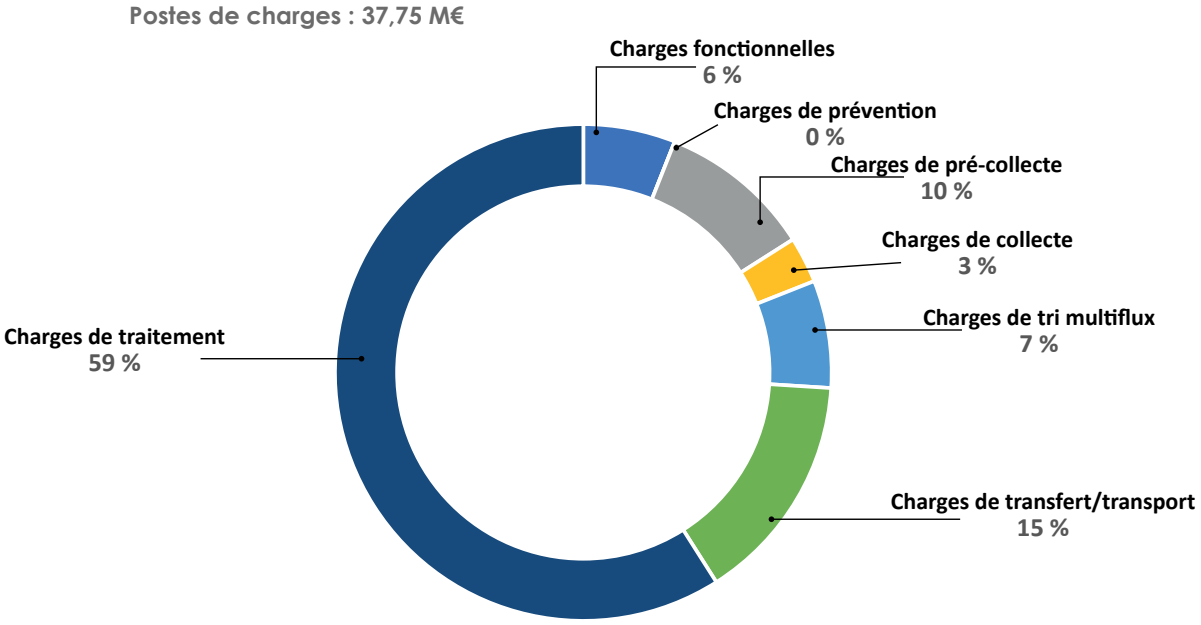

Source des données : Matrice des coûts Ademe - 2024

- Les charges fonctionnelles comprennent les charges de structure et les charges de communication,
- Les charges de pré-collecte comprennent notamment les dépenses liées à la fourniture et la distribution des sacs de tri Multiflux,
- Les charges de collecte comprennent notamment les dépenses liées à l'exercice de la compétence optionnelle de collecte des biodéchets des professionnels, du verre et du papier,
- Les charges de transfert comprennent les dépenses liées au tri Multiflux,
- Les charges de transport comprennent les dépenses liées au transport des déchets ménagers entre les différents exutoires de traitement,
- Les charges de traitement comprennent les dépenses liées aux différents modes de traitement des déchets (recyclage, méthanisation, valorisation énergétique et enfouissement notamment).

Envoyé en préfecture le 04/07/2025
Reçu en préfecture le 04/07/2025
Publié le
ID : 057-255704900-20250623-2025231-DE

17.2. NATURE DES PRODUITS

Le tableau et le graphique ci-dessous présentent les différents postes de produits qui affectent le service de gestion des déchets par le Sydeme.

Il est important de noter que les recettes présentées dans la nature des produits s'entendent amortissements des subventions d'investissement compris (c'est-à-dire subventions d'investissement annualisées) au sens de la méthode Ademe d'expression du coût.

• Les contributions comprennent la facturation des prestations de transport et de traitement effectuées pour les intercommunalités.

• La vente de produits et d'énergie comprend les recettes liées à la vente des matériaux recyclables, à la vente de compost et à la vente d'énergie (électricité, biogaz notamment) réparties par flux de déchets dans le graphique ci-contre :

Postes de produits	En Euros
Ventes de produits et d'énergie	3 829 535,51 €
Autres produits	343 350,19 €
Soutiens	5 801 160,83 €
Aides	439 604,92 €
Facturations clients payants	1 724 694,02 €
Contributions	27 881 984,11 €
Total des produits	40 020 329,58 €

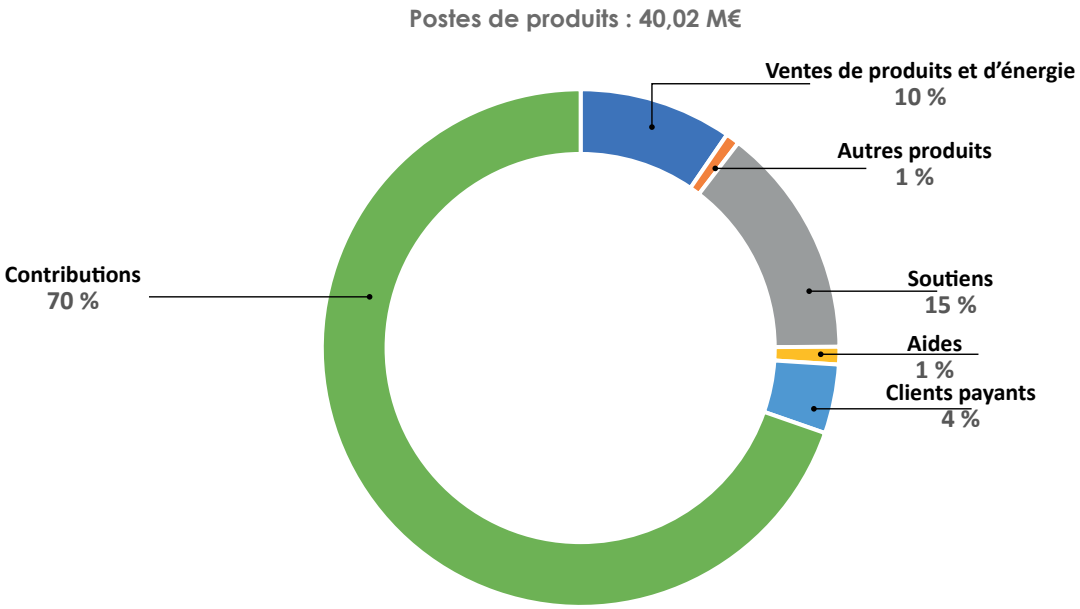

Source des données : Matrice des coûts Ademe - 2024

• Les prestations à des tiers correspondent aux services apportés aux collectivités extérieures au territoire et aux professionnels.

Flux de déchets	Recettes
Verre	344 790,44 €
Recyclables secs (hors verre)	2 076 235,40 €
Biomasse	1 368 824,07 €
Biomasse	39 685,60 €
Total Recettes	3 829 535,51 €

Source des données : Matrice des coûts Ademe - 2024

Envoyé en préfecture le 04/07/2025
Reçu en préfecture le 04/07/2025
Publié le
ID : 057-255704900-20250623-2025231-DE

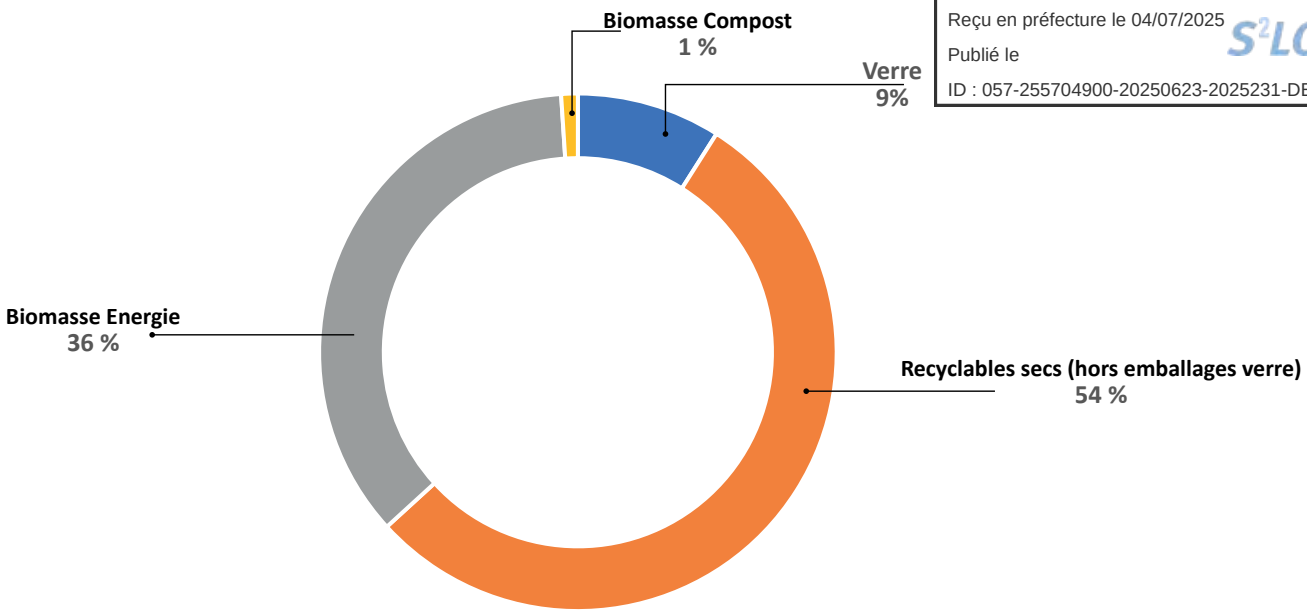

Source des données : Matrice des coûts Ademe - 2024

• Les soutiens comprennent les aides versées par les éco-organismes et détaillées dans le tableau ci-dessous :

Éco-organismes	Soutiens
CITEO	5 432 952,52 €
ECO MAISON	136 337,61 €
ECOSYSTEM	224 120,70 €
ECOTLC	7 750,00 €
Total Soutiens	**5 801 160,83 €**

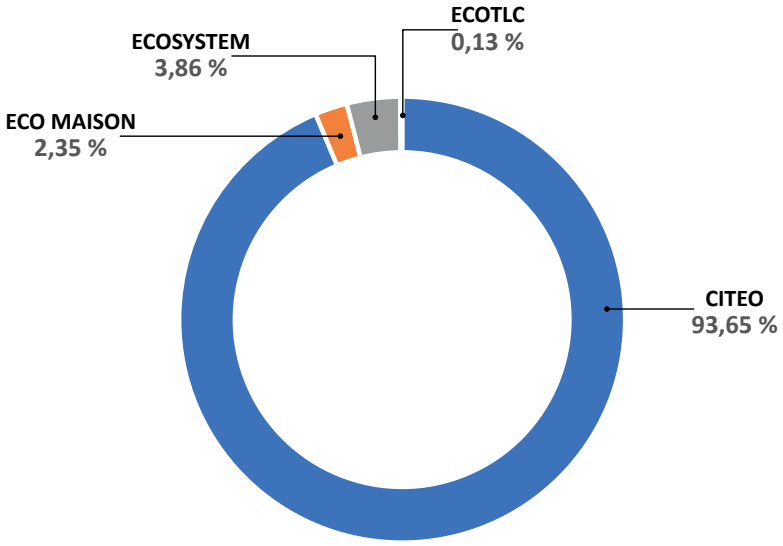

Source des données : Matrice des coûts Ademe - 2024

Envoyé en préfecture le 04/07/2025
Reçu en préfecture le 04/07/2025
Publié le
ID : 057-255704900-20250623-2025231-DE

• Les aides comprennent les subventions versées par des financeurs et détaillées dans le tableau ci-dessous :

Organismes	Aides
Ademe	196 452,56 €
FEDER-Région Lorraine	33 333,33 €
Conseil Départemental de la Moselle	63 753,88 €
INTERREG	64 884,13 €
Région Lorraine	30 042,64 €
Préfecture de la Moselle - FNADT	17 734,64 €
EVS-Partenariat transfrontalier	28 571,40 €
Agence de l'eau Rhin-Meuse	1 332,33 €
Agence de service et de paiement	3 500,00 €
Total Aides	**439 604,91 €**

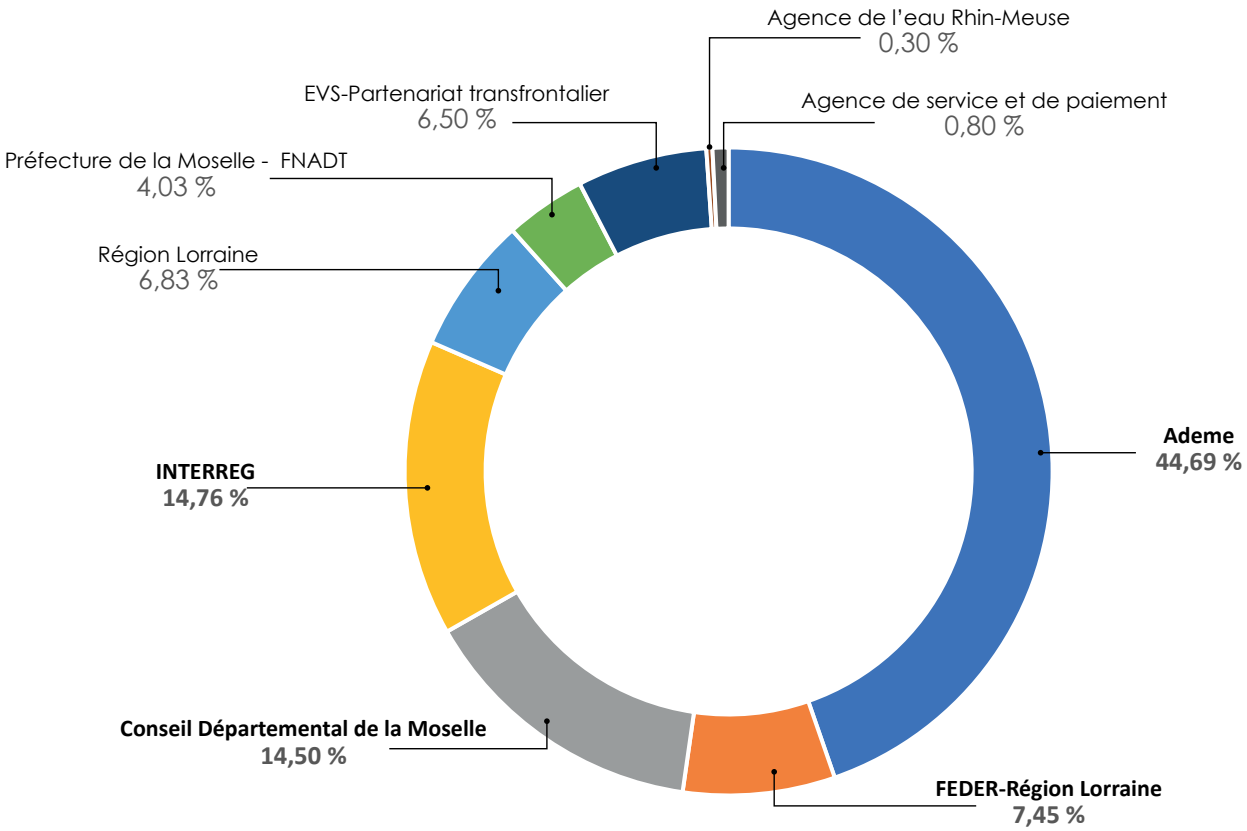

Source des données : Matrice des coûts Ademe - 2024

Envoyé en préfecture le 04/07/2025
Reçu en préfecture le 04/07/2025
Publié le
ID : 057-255704900-20250623-2025231-DE

17.3. RÉPARTITION DES CHARGES, DES PRODUITS ET DU FINANCEMENT

- Les charges prépondérantes du syndicat sont relatives aux prestations de traitement (61,43 € HT/habitant), au transport (15,76 € HT/habitant) et à la pré-collecte (10,08€ HT/habitant).
- Les produits permettent de couvrir 33,30 € HT des charges par habitant.
- Selon les règles d'amortissement de l'Ademe, appliquées dans le cadre de la matrice des coûts 2024, les produits couvrent 106,01 % des charges.

Couverture des charges, tous flux confondus, par les produits et le financement (€/hab.)

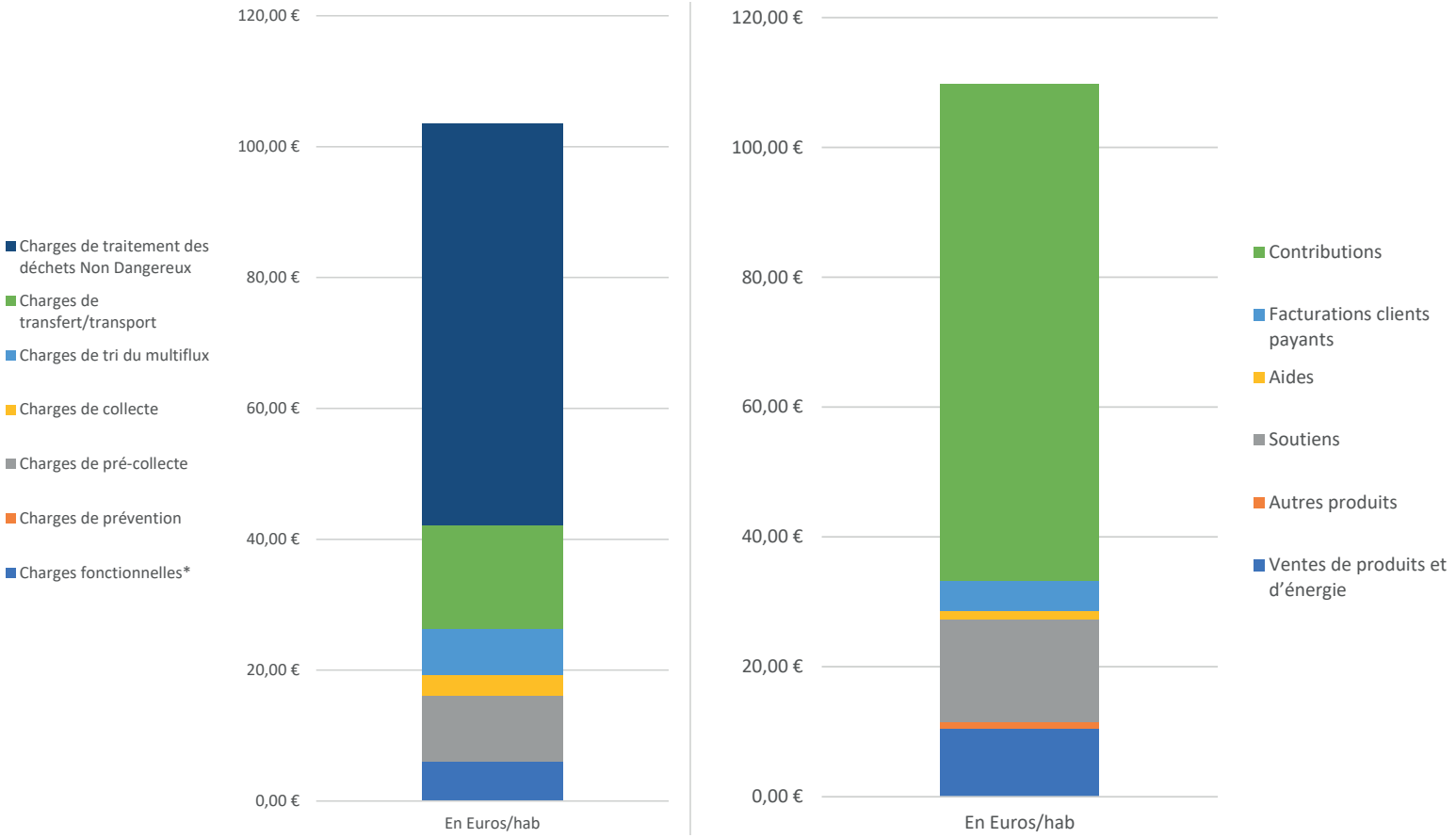

Total des charges : **103,56 €**

Total des produits : **109, 79 €**

*Charges de structure + charges de communication

Source des données : Matrice des coûts Ademe - 2024

Envoyé en préfecture le 04/07/2025
Reçu en préfecture le 04/07/2025
Publié le
ID : 057-255704900-20250623-2025231-DE

18

COÛT DES DIFFÉRENTS FLUX

Envoyé en préfecture le 04/07/2025
Reçu en préfecture le 04/07/2025
Publié le
ID : 057-255704900-20250623-2025231-DE

CHAPITRE 18
COÛTS DES DIFFÉRENTS FLUX

18.1. COÛT DES DIFFÉRENTS FLUX RAMENÉS À LA TONNE

Coût aidé, coût technique du traitement et coût à l'habitant

	Résiduels	Emballages verre	Papiers & emballages (hors verre)	Biomasse	Tout-venant déchèteries	Collectivités	Autres services	Textiles	Total
Total charges en €HT	10 929 607,24 €	431 891,67	7 328 079,82	13 499 955,79 €	3 727 892,52 €	708 110,36 €	1 127 902,72 €	- €	**37 753 440,12 €**
Coût aidé en €HT	10 878 889,74 €	-52 785,22 €	802 296,09 €	11 498 474,52 €	3 723 981,98 €	707 367,55 €	-210 685,87 €	-7 750,12 €	**27 339 788,67 €**
Coût technique du traitement en €HT	643 833,83 €	- €	3 584 092,16 €	9 285 010,42 €	2 980 909,32 €	561 438,79 €	459 562,56 €	- €	**17 514 853,07 €**
Tonnages	53 740	11 325	19 618	53 788	23 223	4 475	27 831	2 303	**196 301**
Part de chaque flux en % (tonnages)	27 %	6 %	10 %	27 %	12 %	2 %	14 %	1 %	**100 %**
Quantités en kh/hab.	147,42	31,07	53,81	147,55	63,70	12,27	76,35	6,32	**538,49 €**
Coût aidé en €ht/t	202,44 €	-4,66 €	40,90 €	213,77 €	160,36 €	158,08 €	-7,57 €	-3,37 €	**139,27 €**
Coût technique du traitement en €HT/t	11,98 €	- €	182,70 €	172,62 €	128,36 €	125,47 €	16,51 €	- €	**89,22 €**
Coût aidé en €HT/ hab.	29,84 €	- 0,14 €	2,20 €	31,54 €	10,22 €	1,94 €	-0,58 €	-0,02 €	**75,00 €**

Source des données : Matrice des coûts Ademe – 2024

Principaux flux de déchets Coût aidé, coût technique du traitement (€/tonne) et coût à l'habitant

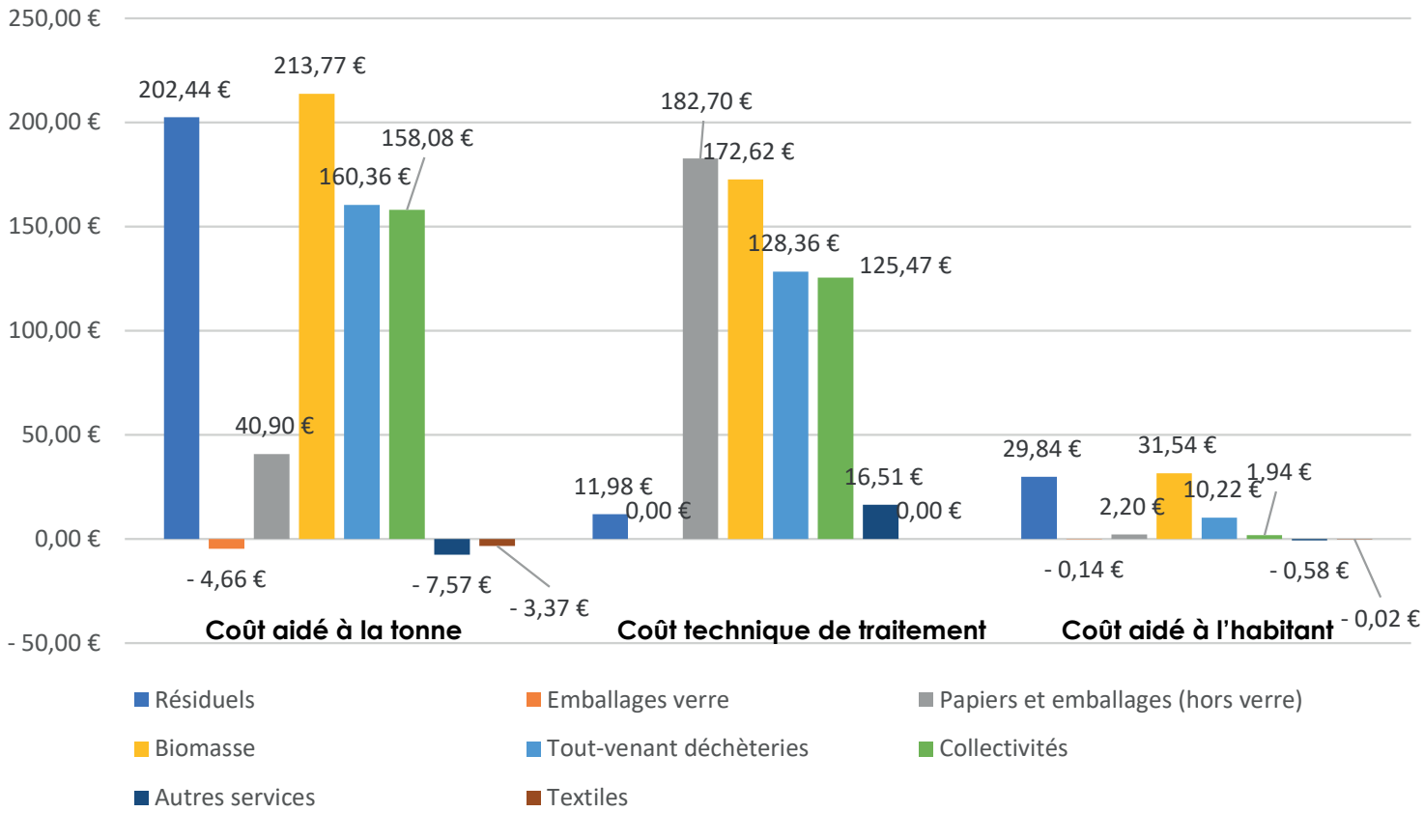

Source des données : Matrice des coûts Ademe – 2024

Envoyé en préfecture le 04/07/2025
Reçu en préfecture le 04/07/2025
Publié le
ID : 057-255704900-20250623-2025231-DE

18.2. RÉPARTITION DES CHARGES PAR FLUX ET PAR ÉTAPE TECHNIQUE

Coût par étape technique et par flux (€/tonne)

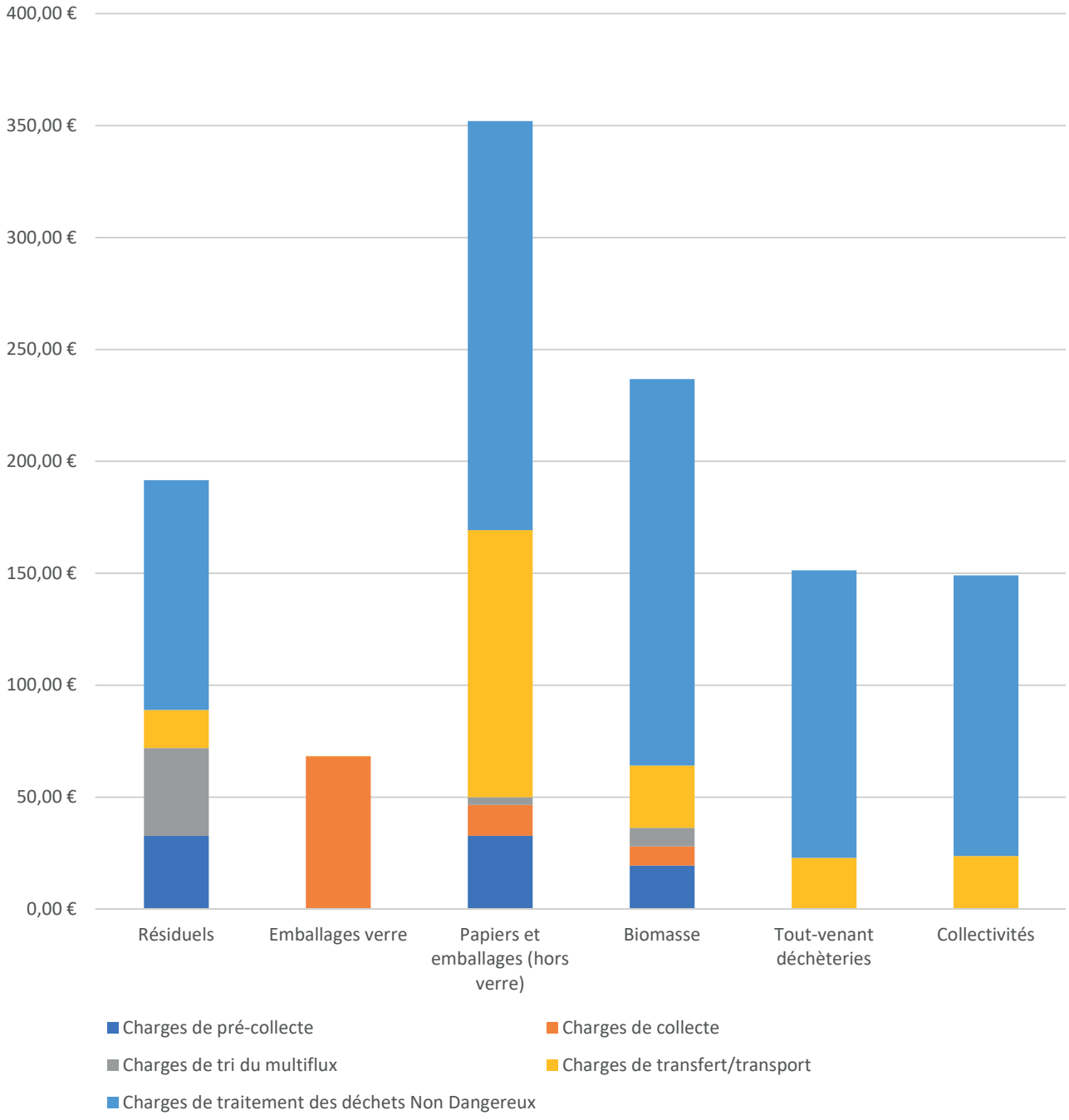

Source des données : Matrice des coûts Ademe – 2024

Envoyé en préfecture le 04/07/2025
Reçu en préfecture le 04/07/2025
Publié le
ID : 057-255704900-20250623-2025231-DE

#2024

LES TEMPS FORTS

Envoyé en préfecture le 04/07/2025
Reçu en préfecture le 04/07/2025
Publié le
ID : 057-255704900-20250623-2025231-DE

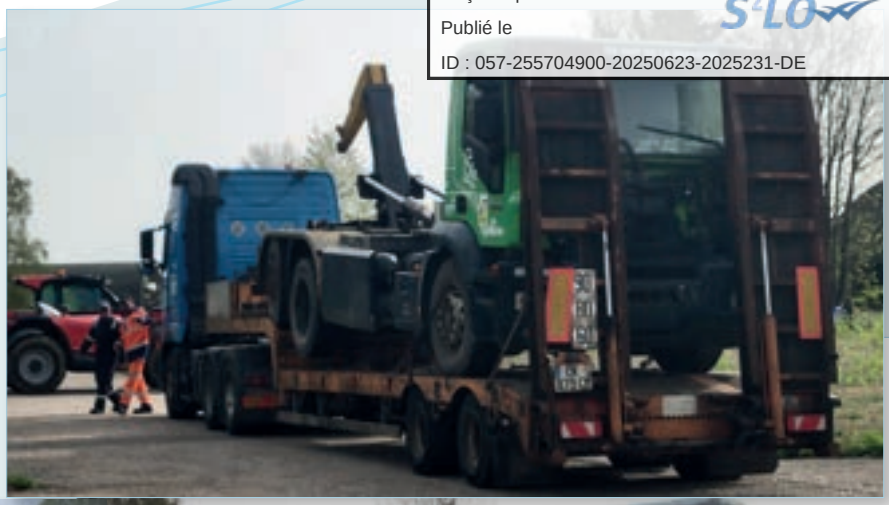

Cession d'un porteur BIOGNV au SDIS de Metz
Avril 2024

Cession de 2 tracteurs BIOGNV :
un tracteur au Lycée Henri FERTET de Gray (70)
et un autre tracteur au CFA de Mâcon (71)
Octobre 2024

Envoyé en préfecture le 04/07/2025
Reçu en préfecture le 04/07/2025
Publié le
ID : 057-255704900-20250623-2025231-DE

Visites de Méthavalor

Présentation en salle
Découverte du site
et de la serre pédagogique

Envoyé en préfecture le 04/07/2025
Reçu en préfecture le 04/07/2025
Publié le
ID : 057-255704900-20250623-2025231-DE

Visite des scolaires au CT2E*

Parcours pédagogique
Animations
Aire de tri
Visite de la serre de démonstration

Centre Transfrontalier d'Éducation à l'Environnement

Envoyé en préfecture le 04/07/2025
Reçu en préfecture le 04/07/2025
Publié le
ID : 057-255704900-20250623-2025231-DE

Conférence de presse pour la présentation du nouveau site internet
Mai 2024

Projet pédagogique « UTILITRI : l'épopée des objets de la maison ! »
Mai 2024

Envoyé en préfecture le 04/07/2025
Reçu en préfecture le 04/07/2025
Publié le
ID : 057-255704900-20250623-2025231-DE

Conférence de presse concernant les extensions des consignes de tri avec Citeo

Retour sur l'enquête mandatée par Citeo fin 2023

Juillet 2024

ecosystem
recycler c'est protéger

Collecte de téléphones portables

Juillet 2024

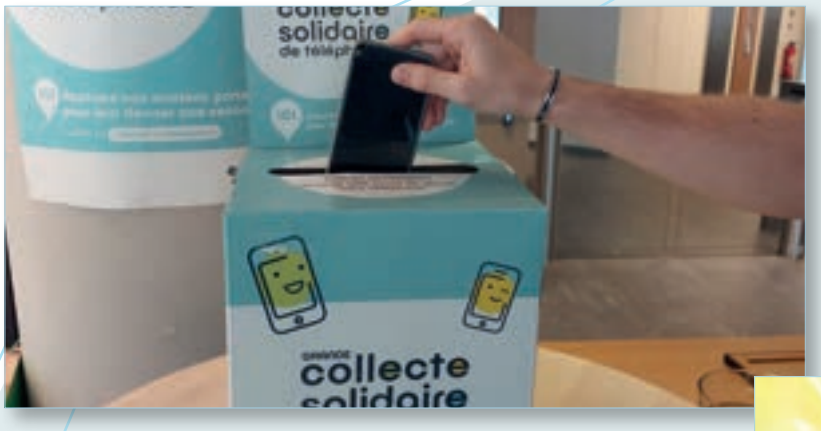

jedonnemontelephone.fr

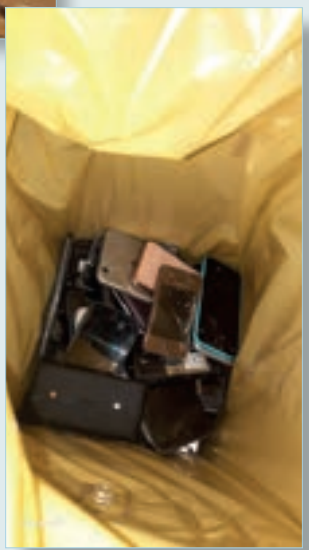

Envoyé en préfecture le 04/07/2025
Reçu en préfecture le 04/07/2025
Publié le
ID : 057-255704900-20250623-2025231-DE

Remise des prix aux vainqueurs des jeux Facebook de l'été
Septembre 2024

Renouvèlement du partenariat avec le Lions Club de Bouzonville
Collecte radiographies argentiques en permanence
Octobre 2024

Envoyé en préfecture le 04/07/2025
Reçu en préfecture le 04/07/2025
Publié le
ID : 057-255704900-20250623-2025231-DE

Rotary

Visite des installations au Rotary Club
Octobre 2024

Collecte de jouets 2024
« Laisse parler ton coeur ! »

ecosystem
recycler c'est protéger

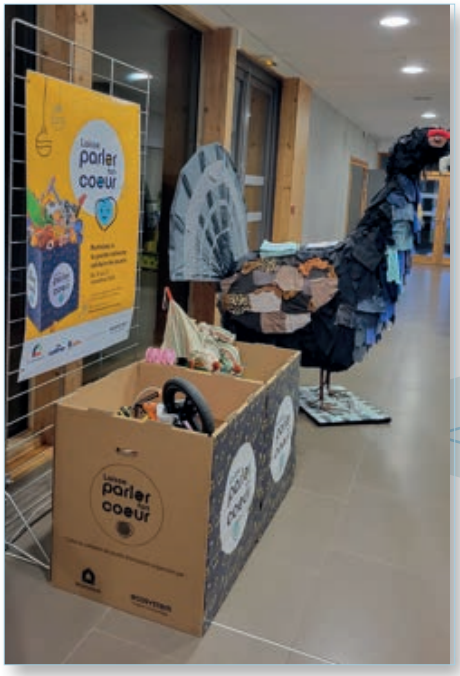

Novembre 2024

EMMAÜS FORBACH

Envoyé en préfecture le 04/07/2025
Reçu en préfecture le 04/07/2025
Publié le
ID : 057-255704900-20250623-2025231-DE

Ramassage de déchets sauvages par le personnel du Sydeme
Rue Jacques Callot à Morsbach
(Proche du siège du Sydeme)

Novembre 2024

Flocage de la nouvelle charte sur la première semi-remorque
Décembre 2024

Nouveau décor pour l'aire de tri pédagogique
Décembre 2024

Envoyé en préfecture le 04/07/2025
Reçu en préfecture le 04/07/2025
Publié le
ID : 057-255704900-20250623-2025231-DE

GLOSSAIRE DES ABRÉVIATIONS

AV Apport Volontaire

CT Centre de Transfert

CASAS Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie

CASC Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences

CAFPF Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France

CCAB Communauté de Communes de L'Alsace Bossue

CCB3F Communauté de Communes du Bouzonvillois Trois Frontières

CCDUF Communauté de Communes du District Urbain de Faulquemont

CCFM Communauté de Communes de Freyming-Merlebach

CCHPB Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulageois

CCPB Communauté de Communes du Pays de Bitche

CCW Communauté de Communes du Warndt

CTM Centre de Tri Multiflux

DASRI Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux

DEEE Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques

DV Déchets Verts

ECT Extension des Consignes de tri (nouvelles consignes de tri mises en place sur le territoire en mars 2022)

OMR Ordures Ménagères Résiduelles

PAP Porte-à-Porte

PAV Point d'Apport Volontaire (borne/conteneur)

PMCB Produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment

Envoyé en préfecture le 04/07/2025
Reçu en préfecture le 04/07/2025
Publié le
ID : 057-255704900-20250623-2025231-DE

PFDV Plate-Forme de réception des Déchets Verts

FILIÈRE REP Filière à Responsabilité Élargie (Ex : Les emballages, les papiers, les DEEE, les TLC…)

TLC Textiles, Linge de maison, chaussures

TV Tout-Venant

Envoyé en préfecture le 04/07/2025
Reçu en préfecture le 04/07/2025
Publié le
ID : 057-255704900-20250623-2025231-DE

Syndicat Mixte de Transport et de Traitement des Déchets Ménagers de Moselle-Est

Syndicat Mixte de Transport et de Traitement
des Déchets Ménagers de Moselle-Est

Siège administratif du Sydeme :
1 rue Jacques Callot - 57600 Morsbach
Tél. : 03 87 00 01 01 - Fax : 03 87 00 02 09
www.sydeme.fr